



Assemblée générale

Distr. générale
5 novembre 2018
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session
Point 165 de l'ordre du jour
**Financement de l'Opération hybride Union
africaine-Nations Unies au Darfour**

Budget révisé de l'Opération hybride Union africaine- Nations Unies au Darfour pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	6
A. Vue d'ensemble	6
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui	7
C. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional	14
D. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays	15
E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	17
II. Ressources financières	57
A. Vue d'ensemble	57
B. Contributions non budgétisées	58
C. Gains d'efficacité	58
D. Taux de vacance	58
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	59
F. Formation	60
G. Services de détection des mines et de déminage	61
H. Autres activités de programme	61
III. Analyse des variations	63



IV.	Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	67
V.	Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 70/286 et 72/259 B, notamment aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qu'elle a approuvées	67
A.	Assemblée générale	67
B.	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	72
Annexes		
I.	Définitions	
II.	Organigrammes	76
Carte.	81

Résumé

Dans sa résolution 72/259 B, l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général de lui présenter, durant la partie principale de sa soixante-treizième session, un projet de budget révisé pour l'exercice 2018/19 qui tiendrait compte de toutes décisions qui pourraient être prises par le Conseil de sécurité, à l'issue de l'examen stratégique de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD).

En application de la résolution 2429 (2018) du Conseil de sécurité, le présent rapport porte sur le budget révisé de la MINUAD pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, dont le montant s'élève à 727 522 700 dollars.

Ce budget couvre le retrait progressif des agents en tenue et du personnel civil, le but étant d'atteindre, d'ici au 30 juin 2019, un effectif maximal de 35 observateurs militaires, 4 015 membres de contingent, 760 membres de la police des Nations Unies, 1 740 membres d'unités de police constituées, 531 membres du personnel recruté sur le plan international, 878 membres du personnel recruté sur le plan national, 68 Volontaires des Nations Unies, 97 emplois de temporaire et 6 agents fournis par les gouvernements.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2018/19 et l'objectif de l'Opération est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante. Les composantes ont été alignées sur les priorités essentielles approuvées par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2148 (2014) et rappelées dans sa résolution 2429 (2018), à savoir : a) appui au processus de médiation ; b) protection des civils ; c) appui au règlement des conflits communautaires par la médiation ; d) appui. Les effectifs de l'Opération ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de l'Opération.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par l'Opération.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses (2016/17)	Montant alloué (2017/18)	Dépenses prévues ^a (2018/19)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	558 709,3	486 313,4	338 394,1	(147 919,3)	(30,4)
Personnel civil	253 206,8	244 270,0	203 846,1	(40 423,9)	(16,5)
Dépenses opérationnelles	216 218,8	180 357,8	185 282,5	4 924,7	2,7
Montant brut	1 028 134,9	910 941,2	727 522,7	(183 418,5)	(20,1)
Recettes provenant des contributions du personnel	23 926,9	24 164,6	19 178,1	(4 986,5)	(20,6)
Montant net	1 004 208,0	886 776,6	708 344,6	(178 432,0)	(20,1)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
Total	1 028 134,9	910 941,2	727 522,7	(183 418,5)	(20,1)

^a Compte tenu de l'autorisation d'engager des dépenses d'un montant de 385 678 500 dollars accordée par l'Assemblée générale dans sa résolution 72/259 B.

Ressources humaines^a

	Observateurs militaires	Contingents	Police des Nations Unies	Unités de police constituées	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national ^b	Emplois de temporaire ^c	Volontaires des Nations Unies	Personnel fourni par des gouvernements	Total
Direction exécutive et administration										
Effectif approuvé 2017/18	–	–	–	–	66	39	–	–	–	105
Effectif proposé 2018/19	–	–	–	–	68	40	–	–	–	108
Composantes										
Appui au processus de médiation										
Effectif approuvé 2017/18	–	–	–	–	29	52	–	1	–	82
Effectif proposé 2018/19	–	–	–	–	10	16	–	–	–	26
Protection des civils										
Effectif approuvé 2017/18	142	8 593	960	1 540	84	61	–	8	6	11 394
Effectif proposé 2018/19	35	4 015	760	1 740	53	34	–	2	6	6 645
Appui au règlement des conflits communautaires par la médiation										
Effectif approuvé 2017/18	–	–	–	–	31	50	–	3	–	84
Effectif proposé 2018/19	–	–	–	–	10	14	–	–	–	24
Appui										
Effectif approuvé 2017/18	–	–	–	–	502	1 617	97	116	–	2 332
Effectif proposé 2018/19	–	–	–	–	390	774	97	66	–	1 327
Total										
Effectif approuvé 2017/18	142	8 593	960	1 540	712	1 819	97	128	6	13 997
Effectif proposé 2018/19 ^d	35	4 015	760	1 740	531	878	97	68	6	8 130
Variation nette	(107)	(4 578)	(200)	200	(181)	(941)	–	(60)	–	(5 867)

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé ou proposé.

^b Administrateurs et agents des services généraux.

^c Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

^d Effectif maximal autorisé à compter du 30 juin 2019 au titre du personnel civil et du personnel en tenue, conformément à la résolution 2429 (2018) du Conseil de sécurité.

L'Opération a débuté l'exercice 2018/19 avec l'effectif approuvé pour 2017/18, tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus. Le plan de retrait progressif des agents en tenue et du personnel civil, en vue d'atteindre, d'ici au 30 juin 2019, l'effectif maximal autorisé, est présenté dans le tableau ci-dessous.

Ressources humaines

	<i>Nombre effectif</i>				<i>Déploiement prévu^a</i>		
	<i>Effectif autorisé 2017/18</i>	<i>Juillet 2018</i>	<i>Août 2018</i>	<i>Septembre 2018</i>	<i>Au 31 décembre 2018</i>	<i>Au 31 mars 2019</i>	<i>Au 30 juin 2019</i>
Observateurs militaires	142	105	100	90	35	35	35
Contingents	8 593	8 734	8 702	8 652	5 431	5 431	4 015
Police des Nations Unies	960	935	895	829	760	760	760
Unités de police constituées	1 540	1 532	1 532	1 534	1 740	1 740	1 740
Personnel recruté sur le plan international	712	644	637	630	625	621	531
Personnel recruté sur le plan national	1 819	1 764	1 764	1 761	1 546	1 465	878
Emplois de temporaire	97	86	86	89	97	97	97
Volontaires des Nations Unies	128	119	119	116	105	102	68
Personnel fourni par des gouvernements	6	6	6	6	6	6	6
Total	13 997	13 925	13 841	13 707	10 345	10 257	8 130

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé ou proposé.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées à la section IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) dans sa résolution [1769 \(2007\)](#). La dernière prorogation en date, jusqu'au 30 juin 2019, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution [2429 \(2018\)](#).

2. Le Secrétaire général a présenté le premier projet de budget de la MINUAD pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 dans son rapport du 16 mars 2018 ([A/72/794](#)). Il a demandé à l'Assemblée générale d'ouvrir un crédit de 782 590 500 dollars bruts (760 818 100 dollars net) pour le fonctionnement de l'Opération et de mettre ce montant en recouvrement auprès des États Membres, sous réserve des décisions que le Conseil de sécurité prendrait quant à l'avenir de l'Opération.

3. Dans son rapport du 7 mai 2018, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé que l'Assemblée générale ouvre un crédit d'un montant brut de 771 356 900 dollars aux fins du fonctionnement de l'Opération pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 (voir [A/72/789/Add.7](#), par. 42).

4. Par la suite, conformément à la demande formulée dans la déclaration du Président du Conseil de sécurité datée du 31 janvier 2018 ([S/PRST/2018/4](#)) visant à mener une étude sur l'Opération, les recommandations issues de l'examen stratégique ont été présentées au Conseil dans le rapport spécial du Président de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur la question ([S/2018/530](#)) en date du 1^{er} juin 2018.

5. À l'issue de l'examen stratégique, dans sa résolution [72/259 B](#), l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général de lui présenter, durant la partie principale de sa soixante-treizième session, un projet de budget révisé pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, qui tienne compte de toutes décisions qui pourraient être prises par le Conseil de sécurité, et autorisé le Secrétaire général à engager au titre de l'Opération, pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2018, des dépenses d'un montant maximum de 385 678 500 dollars.

6. Le présent rapport porte sur le budget révisé de l'Opération pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, dont le montant brut s'élève à 727 522 700 dollars (708 344 600 dollars nets), et tient compte des recommandations issues de l'examen stratégique, que le Conseil de sécurité a approuvées dans sa résolution [2429 \(2018\)](#).

7. L'Opération a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de parvenir à un règlement politique viable et d'assurer une sécurité durable au Darfour.

8. Dans le cadre de cet objectif général, l'Opération contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante, comme suit : a) appui au processus de médiation ; b) protection des civils ; c) appui au règlement des conflits communautaires par la médiation ; d) appui. Ces composantes découlent du mandat de l'Opération. En parallèle, cette dernière continuera, par le biais du cadre stratégique intégré relatif à l'appui que le système des Nations Unies apporte à la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour, à recenser les tâches à transférer à l'équipe de pays

des Nations Unies, qu'il s'agisse de tâches ne relevant plus du mandat de l'Opération ou de tâches pour lesquelles l'équipe de pays a été jugée plus compétente.

9. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de l'Opération, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de l'Opération ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de l'Opération. La variation des effectifs par rapport au budget approuvé de l'exercice 2017/18 – s'expliquant notamment par les propositions de modification – est analysée au niveau de chaque composante.

10. L'Opération est dirigée par le Représentant spécial conjoint du Président de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'ONU, qui a rang de secrétaire général adjoint. Il reçoit l'appui d'un adjoint du Représentant spécial conjoint, qui a rang de sous-secrétaire général. Les opérations militaires sont dirigées par le Commandant de la force, qui a rang de sous-secrétaire général, et son adjoint (D-2). La Division de la police est quant à elle dirigée par le Chef de la police (D-2) et son adjoint (D-1).

11. La direction générale de la MINUAD est assurée conformément à la pratique établie et aux règles et principes de l'ONU. Les structures d'appui, de commandement et de contrôle de l'Opération sont fournies par l'Organisation. Toutes les structures de commandement et de contrôle et les principaux bureaux de l'Opération se trouvent à Khartoum et au Darfour.

B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui

12. Durant l'exercice 2018/19, l'Opération concentrera ses activités, dans les limites de son mandat et de ses moyens, sur les priorités stratégiques redéfinies adoptées par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2429 (2018) : a) la protection des civils, la surveillance des droits de l'homme et le signalement de toute atteinte à ces droits, notamment du fait de violence sexuelle et sexiste et de violations graves commises sur la personne d'enfants, la facilitation de l'aide humanitaire et la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire ; b) la médiation entre le Gouvernement soudanais et les mouvements armés non signataires, sur la base du Document de Doha pour la paix au Darfour ; c) l'appui au règlement par la médiation des conflits intercommunautaires ou des autres conflits locaux risquant de compromettre les conditions de sécurité, y compris grâce à l'adoption de mesures visant à s'attaquer aux causes profondes de ces conflits, en collaboration avec le Gouvernement soudanais, l'équipe de pays des Nations Unies et la société civile.

13. Conformément à la demande formulée dans la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 31 janvier 2018 (S/PRST/2018/4), tendant à ce que l'Opération fasse l'objet d'une étude, une équipe d'examen conjointe Union africaine-Nations Unies s'est rendue à Khartoum et au Darfour du 2 au 13 avril 2018. Les recommandations détaillées issues de l'examen stratégique ont été transmises au Conseil de sécurité dans le rapport spécial du Président de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur l'examen stratégique de la MINUAD (S/2018/530), en date du 1^{er} juin 2018.

14. Conformément aux recommandations formulées dans le rapport spécial de la Présidente de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur l'examen stratégique de la MINUAD (S/2017/437), en date du 18 mai 2017, que le Conseil de sécurité a fait siennes dans sa résolution 2363 (2017), puis de nouveau dans sa résolution 2429 (2018), la

MINUAD continuera d'appliquer une double démarche au Darfour. Dans la région du Jebel Marra, l'Opération mettra l'accent sur la protection militaire, l'enlèvement des restes explosifs de guerre et les secours d'urgence. Dans d'autres régions du Darfour, elle s'emploiera, afin d'éviter toute résurgence du conflit, à stabiliser la situation en appuyant une approche systémique pour le Darfour grâce à un modèle de transition visant à transférer les responsabilités à l'équipe de pays des Nations Unies dans quatre domaines prioritaires : a) état de droit (police, justice et système pénitentiaire) ; b) résilience et moyens de subsistance/solutions durables pour les populations déplacées et les communautés d'accueil ; c) accès immédiat des populations déplacées aux services de base ; d) droits de la personne.

15. Durant l'exercice 2018/19, l'approche systémique pour le Darfour servira de fil directeur aux opérations de la MINUAD, qui seront axées sur le maintien de la paix et la recherche de solutions durables aux facteurs de conflit dans le cadre de l'approche actuelle à deux volets, l'objectif étant de prévenir une résurgence du conflit et de permettre au Gouvernement soudanais, à l'équipe de pays des Nations Unies, à la société civile, ainsi qu'aux acteurs de la communauté internationale de préparer le retrait à terme de l'Opération, conformément à la résolution 2429 (2018) du Conseil de sécurité. S'agissant du concept de maintien de la paix, l'Opération mettra l'accent sur la médiation dans le cadre du processus politique et se concentrera, au niveau local, sur la protection des civils, l'enlèvement des restes explosifs de guerre et les secours d'urgence, en coordination avec l'équipe de pays pour l'action humanitaire. Les activités de maintien de la paix se dérouleront essentiellement à l'intérieur et autour de la zone d'affrontements entre les forces gouvernementales et les éléments de l'Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid dans la région du Jebel Marra, où seront établies 13 bases d'opérations, dont le nouveau quartier général de la MINUAD, qui sera transféré d'El-Fasher à Zalingei le 1^{er} janvier 2019. Les autres bases situées en dehors de la région seront progressivement fermées d'ici à la fin de décembre 2018.

16. Le modèle de transition proposé à l'échelle du système visera à apporter, dans un délai de deux ans, des solutions durables aux facteurs critiques de conflit, en agissant dans les quatre domaines susmentionnés, jugés indispensables pour prévenir une résurgence du conflit. Les activités prioritaires seront planifiées et mises en œuvre conjointement par l'intermédiaire d'équipes chargées de la liaison avec les États à partir des capitales des quatre États, à savoir El-Fasher, Nyala, Daeïn et Geneina, où les bureaux de liaison de l'Opération, y compris avec les États, cesseront de fonctionner à compter du 31 décembre 2018. Les fonctions de liaison avec les États seront assurées par l'équipe de pays des Nations Unies, avec le concours de l'Opération durant la période de transition, et les locaux seront partagés pour faciliter la mise en œuvre des activités prioritaires communes dans les zones situées en dehors du Jebel Marra. La période de transition de deux ans permettra également aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies de renforcer leur présence et de mobiliser des ressources pour répondre aux besoins de développement à long terme de la population du Darfour.

17. En application de la résolution 2429 (2018) du Conseil de sécurité, l'effectif maximum autorisé de militaires de la MINUAD sera ramené à 4 050 personnes d'ici au 30 juin 2019. Jusqu'au 31 décembre 2018, la composante militaire comprendra les éléments suivants :

a) La force en elle-même, chargée de l'exécution du mandat (quartier général, 3 bataillons, 1 bataillon de réserve, 1 unité de police militaire et des éléments habilitants qui opéreront à partir de 6 bases) ;

b) L'élément de protection temporaire pour la plateforme logistique d'El-Fasher (2 compagnies) ;

c) Les éléments de protection temporaire pour les trois camps géants de Nyala (2 compagnies), Daeïn (1 compagnie) et Geneina (2 compagnies et 1 installation médicale de niveau 2), soit un total de cinq compagnies et une installation médicale.

18. L'installation médicale de niveau 3 de Nyala sera rétrogradée au niveau 2 et transférée à Zalingei. Les sept compagnies désignées comme éléments de protection temporaire affectés aux camps géants d'El-Fasher, de Geneina, de Nyala et de Daeïn, ainsi qu'une compagnie du génie, devraient être rapatriées au plus tard le 30 juin 2019.

19. La composante militaire adoptera une démarche coordonnée et décentralisée, intervenant depuis des bases permanentes, temporaires et mobiles. Elle déploiera des patrouilles renforcées, établira des points de contrôle, mènera des activités d'observation et assurera des escortes, en liaison et en coordination actives avec les parties au conflit à tous les niveaux. Elle s'efforcera également de faciliter l'acheminement efficace de l'aide humanitaire, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies.

20. Conformément à la résolution 2429 (2018) du Conseil de sécurité, l'effectif autorisé pour la composante Police de la MINUAD sera de 2 500 personnes, dont 760 policiers hors unités constituées et 11 unités de police constituées comptant au maximum 1 740 membres (6 unités de 140 membres chacune, 3 unités de 180 membres chacune, 1 unité de 160 membres et 1 unité de 200 membres au maximum). Au cours de l'exercice budgétaire, la composante Police contribuera à la protection physique des civils et à la facilitation de l'aide humanitaire et mènera des patrouilles de haute visibilité dans les camps de déplacés, les zones limitrophes et les zones de retour, ainsi que le long des couloirs de migration, en particulier ceux qui sont utilisés par des femmes et des enfants. Elle assurera également la protection armée des organismes et du personnel humanitaire des Nations Unies lors des missions d'évaluation et d'observation sur le terrain, s'attachera à créer un environnement propice à la protection en coordonnant le renforcement et la formation de la Police soudanaise au Darfour et mènera des initiatives de police de proximité axées notamment sur la lutte contre la violence sexuelle et sexiste et la protection de l'enfance, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies.

21. La MINUAD, par l'intermédiaire du Représentant spécial conjoint, continuera d'appuyer l'action menée par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine pour assurer une médiation entre le Gouvernement soudanais et les mouvements non signataires, le but étant d'encourager les parties à cesser les hostilités et à poursuivre les négociations sur la voie d'une paix globale. Elle continuera également de s'employer à faire en sorte que le processus de paix soit plus inclusif, conformément aux résolutions applicables du Conseil de sécurité et au Cadre régissant la facilitation du processus de paix au Darfour par l'Union africaine et l'ONU, en s'appuyant sur le Document de Doha pour la paix au Darfour.

22. La MINUAD continuera de fournir un appui technique et logistique dans le cadre du processus de dialogue et de consultation interne au Darfour afin de faire en sorte que les populations locales s'approprient davantage le processus de paix, de renforcer l'application du Document de Doha pour la paix au Darfour et de faciliter la création de nouveaux mécanismes permettant de promouvoir la paix et la réconciliation entre les Darfouriens. Elle poursuivra également son dialogue avec le Gouvernement soudanais et continuera de collaborer avec les principaux organismes, fonds et programmes du système des Nations Unies, les partenaires locaux et internationaux et les membres de la Commission de suivi du Document de Doha pour la paix au Darfour afin d'appuyer l'action collective visant à élaborer les modalités et les mécanismes qui permettront aux différentes commissions et au Fonds de

reconstruction et de développement du Darfour de mettre en œuvre les dispositions du Document de Doha qui ne sont pas encore appliquées.

23. L'avancée du processus de paix dépendra dans une large mesure de la décision des parties au conflit de reprendre les négociations conformément à l'accord sur la feuille de route ou sur la base du Document de Doha, et de la volonté de l'Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid de se rallier au processus de paix sans conditions. En outre, la progression de la mise en œuvre du Document de Doha sera subordonnée au déploiement plein et effectif des commissions restantes, à savoir la Commission foncière du Darfour, la Commission du retour volontaire et de la réinstallation, la Commission vérité, justice et réconciliation, la Commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour et la Commission des affaires relatives aux populations nomades, nouvellement créée, ainsi que du Fonds de reconstruction et de développement du Darfour, comme suite à la dissolution de l'Autorité régionale pour le Darfour.

24. La Commission du cessez-le-feu continuera de surveiller, d'observer et de contrôler, comptes rendus à l'appui, le respect du cessez-le-feu permanent et des dispositions finales relatives à la sécurité arrêtées dans le cadre du Document de Doha. À cet égard, elle continuera également d'aider la Commission soudanaise pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration à vérifier les antécédents des ex-combattants et à procéder à leur démobilisation. Elle s'attachera en outre à suivre l'évolution des initiatives visant à amener les mouvements non signataires du Document de Doha à participer au processus de paix. L'Opération continuera d'apporter un appui technique et logistique, notamment en déployant du personnel militaire, en assurant leur transport et en fournissant du matériel de bureau, éléments essentiels au bon fonctionnement de la Commission du cessez-le-feu.

25. L'Opération continuera par ailleurs d'aider la Commission soudanaise pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration et la Commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour à procéder au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration des mouvements armés darfouriens signataires, conformément aux dispositions finales relatives à la sécurité arrêtées dans le Document de Doha et à tout autre accord ultérieur que les parties signataires du processus de paix au Darfour pourraient conclure. Elle continuera également de surveiller et d'appuyer, s'il y a lieu, les initiatives prises par le Gouvernement dans les domaines de la sécurité des populations locales et de la maîtrise des armements afin de rétablir la stabilité au sein des collectivités menacées par la violence ou exposées aux conflits.

26. La MINUAD continuera de s'acquitter de son mandat de protection des civils en suivant une double démarche axée à la fois sur le maintien de la paix et sur la stabilisation, l'accent étant mis en particulier sur la protection des personnes déplacées et l'instauration d'un environnement protecteur. Dans le cadre de cette restructuration, l'Opération adoptera une approche véritablement intégrée alliant dialogue politique, protection physique et création d'un environnement protecteur, d'une part, et réduction progressive du recours à la protection physique et à la protection par la présence, de l'autre, le but étant de concentrer les efforts sur les mesures de protection propres à renforcer la stabilisation de l'ensemble du Darfour. La double démarche continuera de favoriser la transition entre fourniture d'une protection humanitaire aux civils et appui à l'instauration d'un environnement protecteur, conformément au droit international humanitaire et aux normes relatives aux droits de l'homme.

27. L'Opération continuera de dialoguer avec les populations locales afin de renforcer les mécanismes de collecte d'informations à des fins d'alerte rapide en vue de prévenir et d'écarter les menaces de violences physiques visant des civils.

Parallèlement à cela, elle s'emploiera à accroître l'appui qu'elle fournit au Gouvernement soudanais afin de l'aider à créer un environnement protecteur à long terme. Dans les zones concernées par les opérations de maintien de la paix, une attention particulière sera accordée à la protection physique des populations touchées par le conflit, notamment les déplacés et les personnes particulièrement vulnérables, telles que les femmes et les filles.

28. La MINUAD continuera de collaborer avec les autorités gouvernementales, la Commission vérité, justice et réconciliation, la Commission foncière du Darfour, l'administration autochtone, les organisations de la société civile, les mécanismes de médiation locaux ainsi que des personnalités et des groupes influents afin d'appuyer la prévention, l'atténuation et le règlement des conflits intercommunautaires. Elle s'emploiera en particulier à renforcer les capacités en matière d'alerte rapide et d'échange d'informations et à appuyer les initiatives de médiation et de réconciliation essentielles au niveau local tout en continuant à donner la priorité aux interventions et aux ressources permettant de favoriser le règlement des conflits susceptibles de compromettre la sécurité dans la région. Elle continuera également d'appuyer les mécanismes traditionnels de réconciliation et les initiatives visant à promouvoir la coexistence pacifique et l'accès partagé aux ressources naturelles. En collaboration avec la Commission foncière du Darfour et l'équipe de pays des Nations Unies, l'Opération se concertera avec les administrations autochtones, y compris les responsables désignés par les personnes déplacées et les populations nomades, ainsi qu'avec les autorités nationales et locales, afin d'examiner les questions ayant trait à l'occupation des terres et aux biens et droits fonciers, conformément aux dispositions du Document de Doha pour la paix au Darfour. Elle appuiera également les mesures visant à prévenir les conflits et à promouvoir une coexistence pacifique entre agriculteurs et éleveurs nomades, en particulier pendant la saison des récoltes et des transhumances, dans le cadre de dialogues et de réunions d'information organisés en collaboration avec les autorités locales, l'administration autochtone et les autres organes gouvernementaux compétents.

29. Compte tenu du passage à une approche systémique et de la priorité accordée à l'état de droit, la collaboration entre l'Opération et les partenaires locaux sera principalement axée sur la consolidation de l'autorité de l'État, le renforcement des institutions chargées de faire régner l'état de droit dans les domaines judiciaire et pénitentiaire et la fourniture d'un appui aux dispositifs locaux de règlement des différends, notamment les tribunaux ruraux, afin d'améliorer le respect du principe de responsabilité et de limiter les conflits intercommunautaires ainsi que ceux motivés par l'accès aux ressources. L'Opération appuiera la stratégie de transition et de stabilisation au moyen d'activités conjointes dans le domaine de l'état de droit par l'intermédiaire des fonctions conjointes de liaison avec les États qu'il est proposé de fournir à El-Fasher, Nyala, Geneina et Daein, en vue d'assurer le transfert des responsabilités aux organismes membres de l'équipe de pays des Nations Unies qui possèdent des avantages comparatifs en la matière. En outre, elle renforcera sa collaboration stratégique avec les partenaires locaux, les autorités soudanaises et les organisations non gouvernementales nationales afin d'assurer le transfert réussi et sans heurt de ses tâches aux entités possédant des avantages comparatifs, et continuera d'appuyer les mécanismes de justice transitionnelle prévus dans le Document de Doha, notamment le bureau du Procureur spécial chargé des crimes commis au Darfour.

30. Dans le cadre de la double démarche susmentionnée, la MINUAD collaborera avec les institutions judiciaires et pénitentiaires soudanaises aux fins de l'exécution des activités prescrites dans son mandat dans la région du Jebel Marra et d'autres régions du Darfour, afin de promouvoir l'état de droit, notamment par la tenue d'audiences foraines, de faire en sorte que des poursuites soient engagées contre les

criminels présumés dans les meilleurs délais et d'appuyer le renforcement des capacités et la remise en état des infrastructures. Dans le Jebel Marra, elle fournira un appui pour le rétablissement immédiat de la chaîne de justice pénale et une assistance technique pour améliorer les infrastructures essentielles des prisons, des tribunaux et des organes chargés des poursuites.

31. La MINUAD continuera de s'acquitter des tâches suivantes : surveiller et signaler les cas de violations des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits au Darfour et enquêter à leur sujet ; renforcer les capacités des institutions gouvernementales, de la société civile et des associations locales en matière de droits de l'homme ; entretenir un dialogue constructif avec le Gouvernement soudanais ; dialoguer avec les partenaires internationaux, l'équipe de pays des Nations Unies, les mouvements armés et les principaux acteurs nationaux, notamment les intervenants de la chaîne de justice pénale et les forces de sécurité compétentes, afin de répondre aux préoccupations relatives aux droits de l'homme, notamment la violence sexuelle liée aux conflits et la violence sexuelle et sexiste ; fournir un appui technique et dans d'autres domaines aux institutions de défense des droits de l'homme et aux mécanismes de justice transitionnelle soudanais en vue de les aider à s'acquitter efficacement de leurs mandats ; faciliter les travaux de l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme au Soudan ainsi que ceux de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples et de ses mécanismes spéciaux. L'Opération continuera également d'œuvrer pour que les droits de l'homme soient systématiquement pris en compte dans le cadre des processus de paix et des processus politiques engagés au Darfour ainsi que de la fourniture de l'aide humanitaire, conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme.

32. La MINUAD facilitera l'application des résolutions du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé au Darfour, notamment grâce à des campagnes visant à prévenir les atteintes sexuelles commises par des soldats de la paix sur la personne d'enfants, à mettre un terme au recrutement et à l'utilisation d'enfants par les forces et groupes armés et à sensibiliser les parties au conflit à la promotion et à la protection du bien-être des enfants touchés par le conflit. Elle continuera de plaider en faveur des enfants auprès du Gouvernement soudanais et de l'équipe de pays des Nations Unies, s'emploiera à renforcer les capacités des partenaires nationaux en la matière en les formant et en les sensibilisant aux droits de l'enfant et à la protection de l'enfance et s'attachera à mettre en place des comités de protection de l'enfance et à désigner des personnes référentes sur l'ensemble du territoire dans le but d'inciter les acteurs locaux à s'approprier le programme de protection de l'enfance.

33. Le Bureau de la neutralisation des explosifs et des munitions de la MINUAD appuiera le programme de travail de l'Opération en procédant à l'enlèvement et à l'élimination des restes explosifs de guerre afin de permettre à son personnel et aux intervenants humanitaires de se rendre en toute sécurité dans des zones qui leur seraient autrement inaccessibles. En ce qui concerne les régions du Darfour dans lesquelles l'Opération transfèrera progressivement ses responsabilités à l'équipe de pays des Nations Unies et apportera son soutien aux activités de consolidation de la paix, le Bureau appuiera les efforts plus larges de stabilisation en intervenant rapidement en cas d'accident impliquant des restes explosifs de guerre, en apportant une aide aux victimes et en éliminant les risques d'explosion dans les zones prioritaires. Dans toutes les zones d'opérations, la MINUAD accordera la priorité aux activités de détection et d'enlèvement des restes explosifs de guerre situés dans les zones de retour et aux initiatives visant à sensibiliser les personnes déplacées aux risques y afférents. En dehors du Jebel Marra, le Bureau transfèrera ses responsabilités en matière de gestion des risques liés aux restes explosifs à l'équipe de pays des Nations Unies et continuera de renforcer les capacités du Centre national

de lutte antimines pour lui permettre de s'acquitter à terme de cette mission. L'Opération veillera également à ce que les bases d'opérations laissées vacantes par ses contingents soient contrôlées et déclarées exemptes de tout matériel explosif afin d'atténuer les risques pour la population locale.

34. Dans l'exécution de son mandat, la MINUAD veillera à ce que le principe de l'égalité des sexes et les droits des femmes soient respectés et s'acquittera de ses engagements tels qu'énoncés dans les résolutions applicables du Conseil de sécurité. Elle veillera également à intégrer une démarche tenant compte de la problématique femmes-hommes dans toutes les composantes de son mandat afin de faire en sorte que les Darfouriennes participent davantage aux initiatives politiques, au processus de paix, au règlement des conflits, aux structures de gouvernance, à la préparation de l'après-conflit, à la consolidation de la paix, à la protection des civils et à leur propre autonomisation socioéconomique. Elle continuera en outre de coordonner l'organisation dans l'ensemble du Darfour de la Journée portes ouvertes sur l'état d'application des dispositions de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité et de fournir une assistance technique à l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), au Fonds des Nations Unies pour la population et au Programme des Nations Unies pour le développement, en partageant des informations et en appuyant l'élaboration de stratégies permettant à l'équipe de pays des Nations Unies d'intégrer la problématique femmes-hommes dans ses programmes et ses activités. Enfin, l'Opération fera campagne pour la protection des droits des femmes et la prévention de la violence fondée sur le genre en coordonnant et en célébrant les 16 Journées de mobilisation contre la violence sexiste et la Journée internationale des femmes.

35. Durant l'exercice 2018/19, 1 183 postes et emplois de temporaire devraient être supprimés, dont 211 dans le cadre de la troisième phase de l'examen des besoins en personnel civil entamé lors de l'exercice précédent. La suppression des 972 postes et emplois de temporaire restants s'inscrirait dans le cadre du projet de restructuration de l'Opération durant l'exercice 2018/19, conformément à la résolution 2429 (2018) du Conseil de sécurité. Les réductions proposées seraient réalisées en trois phases : 384 postes et emplois de temporaire seraient supprimés à la fin décembre 2018, 88 à la fin mars 2019 et 711 à la fin juin 2019.

36. L'Opération dépendra encore fortement des services aériens pour assurer le transport de son personnel et de son matériel dans tout le Darfour en raison du mauvais état des routes, des difficultés du terrain et des conditions de sécurité imprévisibles. À cette fin, elle conservera en service 3 avions et 13 hélicoptères (4 hélicoptères militaires de transport moyen et 9 hélicoptères civils faisant l'objet de contrats commerciaux) jusqu'à la fin de l'exercice 2018/19, soit une diminution d'un avion et de 4 hélicoptères par rapport à l'exercice précédent.

37. La MINUAD œuvrera à la consolidation, à l'alignement et à l'optimisation des infrastructures d'information et de communication existantes afin d'offrir une plateforme permettant d'assurer des services fiables tout en veillant à ce que des mesures de sécurité adéquates soient mises en place pour atténuer les menaces physiques et informatiques. À cet égard, le projet de budget de la MINUAD pour l'exercice 2018/19 comprend des dépenses liées au remplacement du matériel informatique et du matériel de communication obsolètes.

38. Dans le cadre de la restructuration de la MINUAD amorcée durant l'exercice 2017/18, celle-ci poursuivra les travaux d'agrandissement de 11 bases d'opérations pour accueillir des effectifs supplémentaires et achèvera les travaux de construction en cours d'une nouvelle base opérationnelle temporaire à Golo, ainsi que la restructuration de 7 camps d'unités de police constituées. On veillera tout particulièrement à recourir aux ressources disponibles en interne, notamment à des

ingénieurs, dans toute la mesure possible, pour améliorer la conformité des 12 camps militaires aux normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile. En outre, dans le cadre de la poursuite de la restructuration de l'Opération, conformément aux résultats de l'examen stratégique mené en avril 2018, la MINUAD procédera à la fermeture de 13 bases d'opérations et centres de police de proximité et 3 états-majors de secteur durant l'exercice 2018/19, ainsi qu'à la remise en état du camp de Zalingei pour répondre aux besoins du quartier général du Groupement tactique du Jebel Marra. Elle veillera également à ce que les aérodromes et les zones d'atterrissage fassent l'objet d'un entretien régulier afin d'assurer la continuité des opérations aériennes.

39. L'Opération rationalisera son parc automobile, notamment en réduisant le nombre de véhicules légers de transport de passagers, compte tenu des réductions d'effectifs prévues. Le projet de budget de la MINUAD pour l'exercice 2018/19 ne comprend pas de dépenses liées à l'acquisition de véhicules.

40. Dans le cadre de sa stratégie visant à réduire encore son empreinte écologique, la MINUAD confiera la gestion de son terrain de décharge à Zamzam afin de promouvoir l'élimination sans danger des déchets solides. Elle poursuivra également la conversion des systèmes d'alimentation en eau existants en systèmes d'adduction par gravité grâce à l'installation de pompes solaires afin de ne plus dépendre des groupes électrogènes et du carburant.

C. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional

41. Le Représentant spécial conjoint continuera d'assurer la communication, notamment dans le cadre de visites et de réunions périodiques, avec les chefs des autres entités présentes dans la région, en particulier la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA), afin de garantir la complémentarité de leurs travaux. La MINUSS, la FISNUA et la MINUAD continueront de tenir des réunions mensuelles par téléconférence ainsi que des réunions trimestrielles en personne. Dans sa résolution [2024 \(2011\)](#), le Conseil de sécurité a donné pour mandat à la FISNUA d'appuyer les activités opérationnelles du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, entreprise à laquelle la MINUSS et la MINUAD continueront d'apporter leur appui. En outre, dans sa résolution [2429 \(2018\)](#), le Conseil a exhorté les missions des Nations Unies présentes dans la région, notamment la MINUAD, la FISNUA, la MINUSS, la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), à travailler en étroite coordination. La Cellule d'analyse conjointe de la MINUAD poursuivra le dialogue avec ses homologues de la MINUSS, de la FISNUA, de la MANUL et de la MINUSCA afin d'évaluer et d'analyser les problèmes transfrontières et de parvenir à une compréhension commune des conséquences de la situation politique et de l'insécurité sur le Darfour, la sécurité régionale et les fonctions de l'ONU. Dans la mesure de ses moyens, l'Opération partagera des informations sur l'Armée de résistance du Seigneur avec les autres missions de la région et le Siège de l'ONU.

42. L'Opération poursuivra sa coopération étroite avec les donateurs bilatéraux et multilatéraux, les ambassades et le Gouvernement qatarien afin d'amener les donateurs à appuyer davantage l'action humanitaire, le retour et la réintégration des populations déplacées et la transition vers le relèvement et la reconstruction après le conflit.

43. L'Opération entretiendra un dialogue avec les acteurs internationaux concernés, notamment les membres du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, la

Commission de l'Union africaine, les envoyés spéciaux des membres permanents du Conseil de sécurité, l'Union européenne et les autres parties prenantes de premier plan afin qu'ils apportent un soutien et d'autres contributions aux opérations de la MINUAD et au processus de paix au Darfour.

44. Le Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) continuera de fournir aux missions clientes, notamment la MINUAD, un appui dans les domaines suivants : entrée en fonctions et cessation de service, prestations et états de paie, paiement des fournisseurs, droits à prestation et voyages, traitement des demandes d'indemnités (par exemple pour frais d'études et frais de voyage en mission), services de caisse, formation, services de conférence et services informatiques.

45. La MINUAD continuera de collaborer avec le Bureau régional d'achat d'Entebbe pour rationaliser les services d'achat en Afrique centrale et orientale moyennant l'établissement de plans conjoints d'achats régionaux, l'élaboration d'une stratégie régionale d'achats, la gestion des fournisseurs régionaux et le regroupement des achats relevant des contrats-cadres régionaux. À cette fin, le Bureau, qui opère sous la direction de la Division des achats du Secrétariat, conformément à la résolution 69/273 de l'Assemblée générale, continuera de compter cinq postes (1 P-3 et 4 GN).

D. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays

46. Conformément à la résolution 2063 (2012) du Conseil de sécurité, le cadre stratégique intégré relatif à l'appui que le système des Nations Unies apporte à la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour demeurera le principal mécanisme de coordination interinstitutions des activités liées à la prise de décisions et à la planification menées par les entités du système des Nations Unies. Au moyen du cadre stratégique, la MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies s'efforcent, en faisant appel à leurs avantages comparatifs, de renforcer le lien entre l'action humanitaire et les activités en faveur du développement et de la paix. Un nouveau cadre stratégique intégré a été élaboré pour la période allant de juillet 2017 à juin 2019, lequel définit les priorités stratégiques communes et les résultats escomptés dans trois domaines : l'état de droit et les droits de l'homme, les solutions durables et la consolidation de la paix en faveur de la sécurité humaine. Le Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire pour le Soudan, qui reste le principal relais entre la MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies, maintiendra le contact avec l'ensemble des organismes humanitaires et collaborera étroitement avec le Représentant spécial conjoint, tout en lui apportant son appui, afin d'encourager les synergies et la collaboration entre l'Opération et les différents organismes, fonds et programmes pour parvenir à une vision commune et favoriser l'unité d'action des Nations Unies au Darfour.

47. La MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies continueront d'organiser des réunions de coordination de haut niveau afin d'assurer une approche coordonnée des questions d'intérêt commun, y compris en ce qui concerne les efforts déployés aux fins du transfert à venir des activités que l'équipe de pays est mieux à même de mener à bien. L'Opération, en coordination avec l'équipe de pays, continuera d'intensifier l'appui qu'elle fournit aux parties prenantes locales par la mobilisation et le renforcement des capacités en matière de règlement des conflits et de dispositifs traditionnels de réconciliation, de manière à promouvoir la coexistence pacifique et l'accès partagé aux ressources naturelles, sans lesquels il est impossible de s'attaquer aux causes profondes du conflit.

48. Au moyen du cadre stratégique intégré, la MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies veilleront à ce que les solutions durables à l'intention des personnes

déplacées soient planifiées par zone géographique ainsi que sur la base de l'analyse des causes du déplacement, des défis à relever, des possibilités et des capacités inhérentes à chaque zone afin d'intervenir de façon adaptée. Les premières activités seront axées sur les deux zones pilotes situées dans le nord et le centre du Darfour et seront mises en œuvre en fonction des ressources disponibles, des priorités retenues et de l'accessibilité.

49. L'Opération, l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires de l'équipe de pays pour l'action humanitaire intensifieront encore leur collaboration à tous les niveaux dans le cadre de missions conjointes de suivi, d'évaluation et de vérification menées sur le terrain, afin de renforcer les activités ciblées de sensibilisation à l'accès aux populations ayant besoin de protection et l'action en faveur de l'élargissement de l'espace humanitaire pour faciliter l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire dans tout le Darfour. Coprésidés par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, les forums de coordination civilo-militaire sur le terrain soutiendront l'amélioration de la coordination, de l'échange d'informations et des dispositifs logistiques concernant la fourniture d'escortes et d'autres formes d'appui logistique aux partenaires humanitaires.

50. Par l'intermédiaire du Groupe mixte chargé de la protection, actif au quartier général de l'Opération et à l'échelon des secteurs, la MINUAD, l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires de l'équipe de pays pour l'action humanitaire continueront de se réunir régulièrement pour contribuer à la mise en œuvre de la stratégie de protection des civils, et examiner les questions de protection et les interventions de routine et d'urgence aux niveaux décisionnel comme opérationnel. En outre, les réunions du Centre d'opérations conjoint resteront la principale instance de l'Opération en matière d'alerte rapide et d'analyse de situations.

51. La MINUAD, en collaboration avec l'équipe de pays, mènera des activités conjointes d'intégration et de renforcement des capacités, et s'appuiera pour leur planification et leur mise en œuvre sur le cadre stratégique intégré, le programme commun pour l'état de droit et les droits de l'homme, les arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information sur les violences sexuelles liées aux conflits et le mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves commises contre des enfants en situation de conflit armé. Elle s'assurera en outre au moyen d'évaluations que les droits économiques, sociaux et culturels sont pris en compte dans la planification et la mise en œuvre de projets communautaires.

52. Étant donné qu'elle assure le secrétariat de l'équipe spéciale de pays chargée de surveiller et de signaler les violations graves commises à l'encontre des enfants, l'Opération synthétisera et communiquera les informations recueillies au Darfour aux fins de l'établissement de la note horizontale globale trimestrielle du Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé et du rapport annuel du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé. L'Opération continuera d'assurer le suivi de l'application de la résolution du Conseil de sécurité [1612 \(2005\)](#) sur le sort des enfants en temps de conflit armé en coprésidant, avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), les réunions du groupe de travail du mécanisme de surveillance et de communication de l'information organisées tous les mois au niveau des États, lesquelles ont pour objectif de confirmer, preuve à l'appui, les cas de violations commises contre des enfants, avec exactitude, en toute objectivité et dans les meilleurs délais.

53. L'Opération continuera également d'assurer le secrétariat dans le cadre de l'application des résolutions du Conseil de sécurité consacrées à la lutte contre les violences sexuelles. Elle coordonnera les arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information s'agissant des violences sexuelles liées aux conflits ;

analysera les caractéristiques de la violence sexuelle dans les situations de conflit et d'après conflit ; communiquera des informations sur les parties au conflit qui se seraient livrées à des actes de violences sexuelles ; aidera en priorité les victimes de violences sexuelles liées aux conflits.

54. Pendant l'exercice considéré, la MINUAD mènera, conjointement avec l'équipe de pays des Nations Unies et les autorités soudanaises, des activités prescrites dans son mandat à l'appui de l'état de droit, dans le cadre du programme commun pour l'état de droit et les droits de l'homme au Darfour. Elle continuera de s'employer activement à obtenir l'appui des donateurs aux fins de l'organisation d'activités conjointes relatives à un large éventail de questions ayant trait à l'état de droit.

55. En outre, dans sa résolution 2429 (2018), le Conseil de sécurité a fait sien un modèle de transition prévoyant des espaces de collaboration entre la MINUAD et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, qui procéderaient de manière conjointe à l'analyse, la planification et l'exécution en vue de leur objectif commun, qui est d'enrayer les causes profondes du conflit et d'éviter la résurgence de celui-ci. Quatre services, sis dans les capitales respectives des États (El-Fasher, Daeïn, Nyala et Geneina), seraient ainsi chargés des fonctions de liaison avec ceux-ci en lieu et place des états-majors de secteur, qui mettront fin à leurs activités à compter du 31 décembre 2018. Les quatre domaines prioritaires de la transition sont les suivants : a) état de droit, y compris la police ; b) solutions durables pour les populations déplacées et les communautés d'accueil ; c) accès immédiat des populations déplacées aux services de base ; d) droits de la personne.

E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

56. Pour simplifier la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six interventions possibles concernant les postes, qui sont définies dans l'annexe I.A du présent rapport.

Direction exécutive et administration

57. Le Bureau du Représentant spécial conjoint du Président de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'ONU assure la direction générale et l'administration d'ensemble de la mission. Il englobe le Bureau du Chef de cabinet, qui comprend le Groupe des pratiques optimales, le Groupe de la planification stratégique, le Centre d'opérations conjoint, la Cellule d'analyse conjointe de la mission et les Bureaux de liaison, y compris avec les États. Comme les produits relevant des attributions du Bureau de l'adjoint du Représentant spécial conjoint, du Groupe de la coordination sur le terrain, des équipes chargées de la liaison avec les États et du Bureau des affaires juridiques sont associés à plusieurs composantes, ces entités apparaissent également sous la rubrique Direction exécutive et administration.

58. Les services regroupés sous la composante Direction exécutive et administration assurent la mise en œuvre du mandat du Conseil de sécurité, conformément aux principes logistiques, financiers et administratifs de l'Organisation des Nations Unies, et appliquent des politiques visant à renforcer la collaboration avec d'autres entités du système des Nations Unies afin de promouvoir une approche unifiée de la consolidation de la paix, du relèvement et de la reconstruction du Darfour. Ils sont également chargés de la protection, la sûreté et la sécurité de l'ensemble du personnel et des biens des Nations Unies dans la zone de responsabilité de l'Opération. Dans le cadre de cette composante, la MINUAD aide le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et la Commission de suivi du Document de Doha pour la paix au Darfour à surmonter de manière globale et intégrée les obstacles à la paix, à la justice et à la réconciliation au Darfour.

Tableau 1
Ressources humaines : direction exécutive et administration^a

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^b	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA-SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	Service mobile				
Bureau du Représentant spécial conjoint									
Postes approuvés 2017/18	1	1	3	2	2	9	4	–	13
Au 31 décembre 2018	1	–	4	1	1	7	2	–	9
Au 31 mars 2019	1	–	4	1	1	7	2	–	9
Au 30 juin 2019	1	–	4	1	1	7	2	–	9
Variation nette	–	(1)	1	(1)	(1)	(2)	(2)	–	(4)
Bureau du Chef de cabinet									
Postes approuvés 2017/18	–	1	3	5	1	10	8	–	18
Au 31 décembre 2018	–	1	2	5	1	9	4	–	13
Au 31 mars 2019	–	1	2	5	1	9	4	–	13
Au 30 juin 2019	–	1	2	5	1	9	4	–	13
Variation nette	–	–	(1)	–	–	(1)	(4)	–	(5)
Bureaux de liaison, y compris avec les États									
Postes approuvés 2017/18	–	6	–	6	6	18	14	–	32
Au 31 décembre 2018	–	4	–	–	4	8	4	–	12
Au 31 mars 2019	–	4	–	–	4	8	4	–	12
Au 30 juin 2019	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	(6)	–	(6)	(6)	(18)	(14)	–	(32)
Groupe de la coordination sur le terrain									
Postes approuvés 2017/18	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Au 31 décembre 2018	–	1	–	1	1	3	–	–	3
Au 31 mars 2019	–	1	–	1	1	3	–	–	3
Au 30 juin 2019	–	1	–	1	1	3	–	–	3
Variation nette	–	1	–	1	1	3	–	–	3
Équipes chargées de la liaison avec les États									
Postes approuvés 2017/18	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Au 31 décembre 2018	–	–	2	20	–	22	27	–	49
Au 31 mars 2019	–	–	2	20	–	22	27	–	49
Au 30 juin 2019	–	–	2	20	–	22	27	–	49
Variation nette	–	–	2	20	–	22	27	–	49
Bureau des affaires juridiques									
Postes approuvés 2017/18	–	–	2	2	1	5	4	–	9
Au 31 décembre 2018	–	–	2	2	1	5	3	–	8
Au 31 mars 2019	–	–	2	2	1	5	3	–	8
Au 30 juin 2019	–	–	2	2	1	5	3	–	8
Variation nette	–	–	–	–	–	–	(1)	–	(1)

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^b	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA-SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	Service mobile	Total partiel			
Centre d'opérations conjoint									
Postes approuvés 2017/18	–	–	6	6	1	13	3	–	16
Au 31 décembre 2018	–	–	3	5	1	9	–	–	9
Au 31 mars 2019	–	–	3	5	1	9	–	–	9
Au 30 juin 2019	–	–	3	5	1	9	–	–	9
Variation nette	–	–	(3)	(1)	–	(4)	(3)	–	(7)
Cellule d'analyse conjointe de la mission									
Postes approuvés 2017/18	–	–	3	2	–	5	3	–	8
Au 31 décembre 2018	–	–	3	2	–	5	2	–	7
Au 31 mars 2019	–	–	3	2	–	5	2	–	7
Au 30 juin 2019	–	–	3	2	–	5	2	–	7
Variation nette	–	–	–	–	–	–	(1)	–	(1)
Bureau de l'adjoint du Représentant spécial conjoint du Président de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'ONU									
Postes approuvés 2017/18	1	–	2	2	1	6	3	–	9
Au 31 décembre 2018	1	–	2	3	2	8	2	–	10
Au 31 mars 2019	1	–	2	3	2	8	2	–	10
Au 30 juin 2019	1	–	2	3	2	8	2	–	10
Variation nette	–	–	–	1	1	2	(1)	–	1
Total									
Postes approuvés 2017/18	2	8	19	25	12	66	39	–	105
Au 31 décembre 2018	2	6	18	39	11	68	44	–	120
Au 31 mars 2019	2	6	18	39	11	68	44	–	120
Au 30 juin 2019	2	2	18	39	7	68	40	–	108
Variation nette	–	(6)	(1)	14	(5)	2	1	–	3

^a Les suppressions de postes proposées prennent effet à compter de la fin du mois civil. Les autres changements proposés prendront effet à compter du début du mois civil suivant.

^b Administrateurs et agents des services généraux.

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 2 postes

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 1 poste

Bureau du Représentant spécial conjoint

59. Il est proposé de supprimer cinq postes au Bureau du Représentant spécial conjoint à compter du 31 décembre 2018, dans le cadre de l'ajustement des effectifs résultant de la restructuration de l'Opération.

60. Il est également proposé de transférer un poste de porte-parole (P-5) de la Section de la communication et de l'information au Bureau du Représentant spécial conjoint. Ce transfert est essentiel pour améliorer les capacités de communication

directe et efficace de l'équipe de collaborateurs directs du Représentant spécial conjoint, à l'appui de l'application de la résolution 2429 (2018) du Conseil de sécurité. Compte tenu des difficultés complexes suscitées par la réorganisation de l'Opération dans le cadre du concept d'opérations à deux volets appliqué par la MINUAD, il est essentiel que les communications sur les activités de l'Opération et sur son avenir soient cohérentes, précises et uniformes. Un lien hiérarchique direct avec le chef de la mission devrait renforcer la fonction consultative du porte-parole et lui permettre de communiquer plus efficacement et plus précisément avec les médias et le public au sujet de l'exécution du mandat de l'Opération.

61. Il est en outre proposé de transférer depuis le Bureau du Chef de cabinet au Bureau du Représentant spécial conjoint un poste de spécialiste des questions politiques [administrateur recruté sur le plan national (adjoint de 1^{re} classe)], dont le titulaire sera chargé de fournir une assistance dans les activités de coordination et de liaison du Bureau du Représentant spécial conjoint afin de renforcer les relations de l'Opération avec les partenaires institutionnels et les administrations des États fédérés.

Bureau du Chef de cabinet

62. Il est proposé de supprimer trois postes au Bureau du Chef de cabinet à compter du 31 décembre 2018, dans le cadre de l'ajustement des effectifs résultant de la restructuration de l'Opération.

Bureaux de liaison, y compris avec les États

63. Conformément aux recommandations issues de l'examen stratégique conjoint de l'Opération, il est prévu de fermer les Bureaux de liaison, y compris avec les États, situés à El-Fasher, Daeïn, Nyala et Geneina à compter du 31 décembre 2018. Il est donc proposé de supprimer 17 postes dans ces bureaux à compter du 31 décembre 2018 et d'en transférer 3 au nouveau Groupe de la coordination sur le terrain à compter du 1^{er} janvier 2019. Bien que la fin des activités intervienne dès la fin de décembre 2018, il faudra encore disposer de personnel dans chacun des sites susmentionnés jusqu'au 30 juin 2019 afin d'aider l'Opération à procéder aux formalités de liquidation, de clôture et de transfert de responsabilités aux autorités publiques des États concernés. À cette fin, trois fonctionnaires, dont un D-1, un agent du Service mobile et un administrateur recruté sur le plan national, resteront en fonctions dans chacun des quatre quartiers généraux de secteur (12 postes en tout). Ils seront intégrés aux équipes chargées de la liaison avec les États jusqu'au 30 juin 2019, date à laquelle ils seront supprimés.

Groupe de la coordination sur le terrain

64. Conformément aux recommandations issues de l'examen stratégique conjoint, il est prévu de fermer les bureaux de liaison, y compris avec les États, situés à El-Fasher, Daeïn, Nyala et Geneina à compter du 31 décembre 2018. Au Darfour central, en revanche, il faudra continuer d'assurer les fonctions du Bureau. Il est donc proposé de créer un Groupe de coordination sur le terrain, au sein duquel le Bureau du Darfour central pourra continuer d'aider l'adjoint du Représentant spécial conjoint à exécuter les activités de maintien de la paix prescrites dans la région du Jebel Marra, notamment dans les 13 bases d'opérations. Le Groupe comprendra trois postes (1 D-1, 1 P-3 et 1 agent du Service mobile), qui proviendraient des bureaux de liaison, y compris avec les États.

Équipes chargées de la liaison avec les États

65. Conformément à l'examen stratégique de l'Opération, les quatre bureaux d'État et de liaison situés à El-Fasher, Daeïn, Nyala et Geneina devraient être fermés à compter du 31 décembre 2018, les formalités de liquidation devant être accomplies d'ici à la fin juin 2019. À partir du 1^{er} janvier 2019, les activités de fond dans ces capitales d'États seront donc reprises par les équipes chargées de la liaison avec les États, nouvelle structure prévue dans le modèle de transition encadrant le retrait sur une période de deux ans, au cours de laquelle l'Opération travaillera en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies en vue de pérenniser la paix au Darfour, l'objectif étant de permettre au Gouvernement, à l'équipe de pays des Nations Unies, aux partenaires de la société civile et aux acteurs de la communauté internationale de préparer comme prévu le départ de la mission. Les services concernés, qui seront dirigés par l'équipe de pays des Nations Unies, devraient être pleinement opérationnels à compter du 1^{er} janvier 2019. Ils seront chargés de mettre en œuvre les programmes en ce qui concerne l'état de droit, les droits de la personne, les solutions durables pour les populations déplacées et les communautés d'accueil et l'accès immédiat des populations déplacées aux services de base. Ces activités seront conjointement exécutées dans lesdites capitales par l'équipe de pays et la MINUAD, en partenariat avec les gouvernements des États concernés et les communautés locales, ce qui permettra à l'Opération de s'acquitter efficacement de ses mandats de consolidation de la paix et de stabilisation.

66. Les équipes chargées de la liaison avec les États seront composés des effectifs suivants: 11 postes transférés depuis la Section de la gouvernance et de la stabilisation des communautés, 10 postes transférés de la Section de la protection des civils et de la coordination de l'aide humanitaire, 3 postes transférés du Groupe consultatif sur la problématique femmes-hommes, 13 postes transférés de la Section des droits de l'homme, 2 postes transférés du Groupe de la protection de l'enfance, 7 postes transférés de la Section des services consultatifs concernant l'état de droit, le système judiciaire et l'administration pénitentiaire, et 3 postes réaffectés. À cet égard, il est proposé de réaffecter un poste de spécialiste des affaires civiles [adjoint de 1^{re} classe (administrateur recruté sur le plan national)] de la Section de la gouvernance et de la stabilisation des communautés et d'en faire un poste d'attaché de liaison pour les affaires humanitaires (adjoint de 1^{re} classe), à compter du 1^{er} janvier 2019. Le titulaire serait chargé d'aider l'équipe de pays des Nations Unies à assumer les fonctions communes ayant trait aux solutions durables pour les populations déplacées et à l'accès immédiat aux services de base, une fois les bureaux de secteur de la MINUAD fermés. Il est également proposé de réaffecter deux postes de spécialiste des affaires civiles [adjoint de 1^{re} classe (administrateur recruté sur le plan national)] de la Section de la gouvernance et de la stabilisation des communautés, qui deviendraient des postes de spécialiste de la problématique femmes-hommes à compter du 1^{er} janvier 2019 et dont le titulaire apporterait son concours à l'équipe de pays pour tout ce qui concerne cette problématique après la fermeture des bureaux sectoriels.

Bureau des affaires juridiques

67. Il est proposé de supprimer un poste au Bureau des affaires juridiques à compter du 31 décembre 2018, dans le cadre de l'ajustement des effectifs résultant de la restructuration de l'Opération.

Centre d'opérations conjoint

68. Il est proposé de supprimer sept postes au Centre d'opérations conjoint à compter du 31 décembre 2018, dans le cadre de l'ajustement des effectifs résultant de la restructuration de l'Opération.

Cellule d'analyse conjointe de la mission

69. Il est proposé de supprimer un poste à la Cellule d'analyse conjointe de la mission à compter du 31 décembre 2018, dans le cadre de l'ajustement des effectifs résultant de la restructuration de l'Opération.

Bureau de l'adjoint du Représentant spécial conjoint

70. Il est proposé de supprimer un poste au Bureau de l'adjoint du Représentant spécial conjoint à compter du 31 décembre 2018, dans le cadre de l'ajustement des effectifs résultant de la restructuration de l'Opération.

71. Il est également proposé de transférer un poste de spécialiste de la planification des missions (P-4) du Bureau du Chef de cabinet au Bureau de l'adjoint du Représentant spécial conjoint et de le déclasser à P-3. Le spécialiste de la planification des missions (P-3) apportera son concours à l'adjoint du Représentant spécial conjoint pour tout ce qui est de la transition et l'aidera notamment à coopérer étroitement avec le coordonnateur résident et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Pendant la période de transition, il est essentiel que l'Opération établisse un dialogue et une coopération rapprochés avec l'équipe de pays des Nations Unies pour prévoir et exécuter conjointement la stratégie à suivre.

72. Il est en outre proposé de transférer un poste d'assistant administratif (agent du Service mobile) du Bureau du Représentant spécial conjoint au Bureau de son adjoint, à compter du 1^{er} janvier 2019, afin d'accroître l'appui administratif fourni à ce dernier, compte tenu des nouvelles responsabilités qui lui ont été confiées du fait de son transfert proposé à Khartoum.

Tableau 2
Changements proposés : direction exécutive et administration

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Bureau du Représentant spécial conjoint	Suppression de poste	(5)	1 D-1, 1 P-3 et 3 GN	
	Transfert	1	P-5	Origine : Section de la communication et de l'information
	Transfert	1	AN	Origine : Bureau du Chef de cabinet
	Transfert	(1)	SM	Destination : Bureau de l'adjoint du Représentant spécial conjoint
Bureau du Chef de cabinet	Suppression de poste	(1)	AN	
	Suppression de poste	(2)	GN	
	Transfert	(1)	P-4	Destination : Bureau de l'adjoint du Représentant spécial conjoint
	Transfert	(1)	AN	Destination : Bureau du Représentant spécial conjoint
Bureaux de liaison, y compris avec les États	Suppression de poste	(29)	5 D-1, 5 P-3, 5 SM, 6 AN et 8 GN	
	Transfert	(3)	1 D-1, 1 P-3 et 3 SM	Destination : Groupe de la coordination sur le terrain

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Groupe de la coordination sur le terrain	Transfert	3	1 D-1, 1 P-3 et 3 SM	Origine : Bureaux de liaison, y compris avec les États
Équipes chargées de la liaison avec les États	Transfert	11	3 P-3 et 8 AN	Origine : Section de la gouvernance et de la stabilisation des communautés
	Transfert	10	6 P -3, 2 P -2 et 2 AN	Origine : Section de la protection des civils et de la coordination de l'aide humanitaire
	Transfert	3	1 P-3 et 2 AN	Origine : Groupe consultatif sur la problématique femmes-hommes
	Transfert	13	1 P-4, 3 P-3 et 5 AN	Origine : Section des droits de l'homme
	Transfert	2	AN	Origine : Groupe de la protection de l'enfance
	Transfert	7	1 P-4, 3 P-3 et 5 AN	Origine : Section des services consultatifs concernant l'état de droit, le système judiciaire et l'administration pénitentiaire
	Réaffectation	3	AN	Origine : Section de la gouvernance et de la stabilisation des communautés
Bureau des affaires juridiques	Suppression de poste	(1)	AN	
Centre d'opérations conjoint	Suppression de poste	(7)	3 D-1, 1 P-3 et 3 GN	
Cellule d'analyse conjointe de la mission	Suppression de poste	(1)	AN	
Bureau de l'adjoint du Représentant spécial conjoint	Suppression de poste	(1)	GN	
	Transfert	1	P-4	Origine : Bureau du Chef de cabinet
	Transfert	1	SM	Origine : Bureau du Représentant spécial conjoint
	Reclassement ou déclassement	(1)	P-4	Déclassement à un poste P -3
	Reclassement ou déclassement	1	P-3	Déclassement d'un poste P-4
Total		3		

Composante 1 : appui au processus de médiation

73. Les activités menées dans le cadre de cette composante visent à aider les parties à donner effet au Document de Doha pour la paix au Darfour et les parties non signataires à parvenir à un règlement politique avec le Gouvernement soudanais sur la base de ce document. L'Opération continuera de contribuer aux activités de médiation entreprises par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et les mouvements non signataires, en les encourageant à poursuivre les négociations en vue de la signature d'un accord portant sur la cessation des hostilités

et d'un accord de paix global. Elle apportera un appui opérationnel et technique aux fins de l'application du Document de Doha au niveau local, et, à cet effet, elle favorisera la tenue de dialogues inclusifs internes au Darfour auxquels seront largement associés la société civile, les personnes déplacées, les jeunes, les femmes et l'équipe de pays des Nations Unies.

74. La MINUAD continuera également d'apporter un appui technique aux commissions encore en activité – la Commission foncière du Darfour, la Commission du retour volontaire et de la réinstallation, la Commission vérité, justice et réconciliation, la Commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour et la nouvelle Commission des affaires relatives aux populations nomades – ainsi qu'au Fonds de reconstruction et de développement du Darfour. Les Commissions et le Fonds, désormais administrés par un secrétariat relevant de la présidence, seront placés sous la supervision du Bureau de suivi de l'accord de paix au Darfour.

75. Conformément à la résolution 2242 (2015) du Conseil de sécurité et en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et le Gouvernement soudanais, l'Opération continuera de contribuer à la mise en œuvre du programme concernant les femmes et la paix et la sécurité, notamment en s'employant à faire appliquer les dispositions du Document de Doha relatives aux femmes et à l'égalité des genres et en renforçant les capacités d'analyse et de règlement des conflits et les compétences de négociation des Darfouriennes, afin qu'elles puissent véritablement prendre part au processus de paix.

76. La stratégie de communication de l'Opération reposera sur un dispositif dynamique de diffusion de l'information sur supports numérique, papier et audiovisuel, ainsi que sur l'organisation d'événements. Son objectif global sera de permettre aux parties concernées d'accéder rapidement à des informations exactes par l'intermédiaire de l'ensemble des plateformes prévues à cet effet. En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, l'Opération se chargera également de la communication générale en situation de crise, au cas où surviendraient des problèmes humanitaires ou un besoin de protection d'urgence dans les zones reculées, pour veiller à ce que l'aide humanitaire parvienne aux groupes les plus vulnérables.

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

1.1 Mise en œuvre des dispositions restantes du Document de Doha pour la paix au Darfour et de tous accords ultérieurs en collaboration avec le Gouvernement soudanais et participation de toutes les principales parties prenantes au processus de paix

1.1.1 Conduite de négociations, en collaboration avec le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud, conduisant à un accord de cessez-le-feu et à la conclusion d'un accord de paix pleinement représentatif (2016/17 : signature par le Mouvement pour la justice et l'égalité-faction Gibril Ibrahim et l'Armée de libération du Soudan-faction Minni Minawi d'une feuille de route pour l'avancement du processus de paix ; 2017/18 : poursuite du dialogue avec le Gouvernement soudanais et les mouvements armés en vue de la négociation d'un accord de cessation des hostilités ; 2018/19 : commencement des pourparlers de paix entre le Gouvernement soudanais et les mouvements non signataires en vue de parvenir à un accord de paix pleinement représentatif)

1.1.2 Poursuite de l'application des dispositions du Document de Doha pour la paix au Darfour, en particulier celles relatives au partage du pouvoir, au partage des richesses, au cessez-le-feu permanent, aux arrangements finals en matière de sécurité et au processus de dialogue et de consultation internes (2016/17 : 75 % ; 2017/18 : 80 % ; 2018/19 : 85 %)

Produits

- Organisation de consultations trimestrielles avec le Gouvernement soudanais, les mouvements signataires, l'Union africaine et les partenaires régionaux et internationaux sur l'avancement du processus de médiation
- Organisation de 4 réunions avec les mouvements armés non signataires en vue de les associer au processus de paix
- Publication, par le Secrétaire général de l'ONU et par le Président de la Commission de l'Union africaine, de 4 rapports sur l'exécution du mandat de l'Opération et l'évolution du processus de paix à l'intention, respectivement, du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine
- Organisation de 2 réunions de la Commission de suivi du Document de Doha pour la paix au Darfour et établissement de rapports à l'intention de la Commission
- Fourniture d'un appui, notamment technique et logistique, en vue de la planification et du déroulement du processus de dialogue et consultations internes au Darfour, notamment l'organisation de 3 consultations avec la diaspora darfourienne et de 4 consultations préliminaires avec les Darfouriens réfugiés au Tchad ; l'organisation de 1 conférence à l'intention des Darfouriens réfugiés au Tchad et dans les pays frontaliers ; la conduite de 1 dialogue final et des consultations finales sur le Darfour au niveau régional
- Organisation de réunions trimestrielles de la Commission du cessez-le-feu et de ses sous-commissions afin d'examiner les questions liées à la violation des accords de paix et arrangements de sécurité applicables, de régler les différends entre les parties signataires et de relever les points à signaler à la Commission conjointe
- Facilitation de la participation des diverses parties prenantes au processus de paix moyennant un soutien logistique au niveau des États et au niveau local, notamment le transport de personnel et la mise à disposition de lieux de réunion pour les activités liées au processus de paix
- Organisation de 5 ateliers de formation de formateurs à l'intention de 40 membres d'un réseau féminin de médiation et de négociation sur la réconciliation, le règlement des conflits et la médiation, afin d'accroître la participation des femmes aux processus de paix et ce, à tous les niveaux
- Organisation de consultations trimestrielles avec les organisations de femmes de la société civile sur l'application des dispositions du Document de Doha pour la paix au Darfour relatives aux femmes et à l'égalité des genres
- Organisation de campagnes d'information destinées à mettre en avant les activités de la MINUAD en diffusant des documents d'information thématiques et des supports pédagogiques ou de communication porteurs de messages importants visant à susciter l'adhésion à l'exécution du mandat de l'Opération : 8 ateliers thématiques à l'intention des personnes déplacées, des jeunes, des associations de femmes et des notables locaux ; 5 débats sur les liens entre paix, sécurité et développement ; 10 manifestations culturelles et représentations théâtrales ; 10 manifestations sportives ; 10 concerts ; 3 journées portes ouvertes en collaboration avec d'autres sections organiques ; 8 manifestations pour célébrer des journées internationales des Nations Unies ; 18 visites dans des écoles primaires et des établissements secondaires pour faire connaître le mandat de la MINUAD
- Campagnes d'information radio mettant en avant les travaux de l'Opération : 1 feuilleton radiophonique de 52 épisodes hebdomadaires de 30 minutes ; 8 retransmissions en direct sur la radio publique du Darfour de manifestations organisées par la MINUAD ; 140 émissions de *UNAMID Today*, programme radiophonique de 30 minutes diffusé trois fois par semaine et présentant les activités de l'Opération et des reportages de société ; 120 émissions du magazine radiophonique *Yala Nebni Darfur* (« Construisons le Darfour ») ;

émission mensuelle d'une heure sur les jeunes, les enfants et l'égalité des genres ; 8 messages d'intérêt général sur des questions de fond liées à l'Opération

- Produits multimédias, notamment sur support vidéo, photographique et papier : 1 documentaire vidéo de 15 minutes sur les efforts de reconfiguration de l'Opération ; 8 reportages de 2 à 3 minutes sur les activités de l'Opération, pour diffusion sur les réseaux sociaux et sur UNifeed ; 3 magazines trimestriels présentant des informations et des reportages de société en rapport avec le mandat de l'Opération ; 2 magazines annuels illustrant les travaux des composantes militaire et policière ; 1 bande dessinée sur le mandat de l'Opération (format livret) ; 50 affiches et banderoles différentes présentant des questions de fond afin de mieux faire connaître les activités et campagnes d'information de l'Opération ; 4 brochures thématiques portant sur des questions de fond ; 10 000 exemplaires du calendrier 2019 en trois formats différents ; 3 grandes manifestations autour de la photographie, dont 1 exposition hors du Darfour ; 1 publication d'un livre de photographies
- Actualisation du site Web externe de l'Opération (informations quotidiennes, notes d'information et communiqués de presse portant sur les faits nouveaux en rapport avec l'Opération) ; nouveaux contenus postés sur le site Web externe de l'Opération ainsi que sur les réseaux sociaux en vue mieux faire connaître les activités menées par les sections organiques dans le cadre du mandat de l'Opération, notamment en ce qui concerne la médiation ; points de presse bimensuels ; diffusion quotidienne d'informations à l'intention des médias ou transmises par ces derniers ; points d'information sur les réseaux informatiques de l'Opération, dans le cadre de l'appui continu à l'exécution de son mandat

Facteurs externes

Les acteurs nationaux, régionaux et internationaux apportent un appui politique et financier à l'organe chargé de succéder à l'Autorité régionale pour le Darfour ; toutes les parties prenantes darfouriennes sont déterminées à prendre part au processus de paix ; les Commissions sont totalement opérationnelles, dans les États du Darfour comme à Khartoum ; les parties signataires du Document de Doha pour la paix au Darfour s'acquittent de leurs engagements sur la mise en œuvre des arrangements finals en matière de sécurité ; l'organe chargé de succéder à l'Autorité régionale pour le Darfour a la faculté et la volonté de mener ses activités en consultation et en coordination avec les parties prenantes locales ; les parties non signataires du Document de Doha parviennent à conclure les négociations ; les fonds nécessaires sont débloqués, permettant ainsi la conclusion du processus de dialogue et de consultation interne au Darfour.

Tableau 3
Ressources humaines : composante 1 (Appui au processus de médiation)^a

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^b	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA-SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	Service mobile				
Groupe d'appui à l'application du Document de Doha pour la paix au Darfour (anciennement Section des affaires politiques)									
Postes approuvés 2017/18	–	1	6	6	1	14	12	–	26
Au 31 décembre 2018	–	1	3	2	1	7	2	–	9
Au 31 mars 2019	–	1	3	2	1	7	2	–	9
Au 30 juin 2019	–	1	3	2	1	7	2	–	9
Variation nette		–	(3)	(4)	–	(7)	(10)	–	(17)
Section de la communication et de l'information									
Postes approuvés 2017/18	–	1	3	7	4	15	40	1	56

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^b	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA-SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	Service mobile	Total partiel			
Au 31 décembre 2018	–	–	1	2	–	3	14	–	17
Au 31 mars 2019	–	–	1	2	–	3	14	–	17
Au 30 juin 2019	–	–	1	2	–	3	14	–	17
Variation nette		(1)	(2)	(5)	(4)	(12)	(26)	(1)	(39)
Total									
Postes approuvés 2017/18	–	2	9	13	5	29	52	1	82
Au 31 décembre 2018	–	1	4	4	1	10	16	–	26
Au 31 mars 2019	–	1	4	4	1	10	16	–	26
Au 30 juin 2019	–	1	4	4	1	10	16	–	26
Variation nette		(1)	(5)	(9)	(4)	(19)	(36)	(1)	(56)

^a Les suppressions de postes proposées prennent effet à compter de la fin du mois civil. Les autres changements proposés prendront effet à compter du début du mois civil suivant.

^b Administrateurs et agents des services généraux.

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 19 postes

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 36 postes

Volontaires des Nations Unies : diminution de 1 poste

Groupe d'appui à l'application du Document de Doha pour la paix au Darfour (anciennement Section des affaires politiques)

77. La Section des affaires politiques sera renommée Groupe d'appui à l'application du Document de Doha pour la paix au Darfour pour mieux rendre compte de la nature des activités que le Groupe mènera à l'avenir. Le Groupe se composera de 6 membres du personnel en poste à Khartoum et de 3 membres du personnel en poste à Zalingei.

78. Il est également proposé de supprimer 17 postes du Groupe d'appui à l'application du Document de Doha pour la paix au Darfour à compter du 31 décembre 2018, dans le cadre de l'ajustement des effectifs résultant de la restructuration de l'Opération.

Section de la communication et de l'information

79. Il est proposé de supprimer 38 postes et emplois de la Section de la communication et de l'information à compter du 31 décembre 2018, dans le cadre de l'ajustement des effectifs résultant de la restructuration de l'Opération.

Tableau 4
Changements proposés : appui au processus de médiation

Unité administrative	Changement proposé	Nombre de postes et emplois concernés	Répartition des postes et emplois concernés	Origine ou destination du transfert ou type de transformation
Groupe d'appui à l'application du Document de Doha pour la paix au Darfour	Suppression	(17)	2 P-5, 1 P-4, 4 P-3, 9 AN et 1 GN	

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Section de la communication et de l'information	Suppression	(38)	1 D-1, 1 P-4, 5 P-3, 4 SM, 3 AN, 23 GN et 1 VNU	
	Transfert	(1)	P-5	Destination : Bureau du Représentant spécial conjoint
Total		(56)		

Composante 2 : protection des civils

80. La MINUAD continuera de contribuer à stabiliser les conditions de sécurité dans la zone d'opérations afin de protéger les civils et de faire parvenir l'aide humanitaire en temps voulu et en toute sécurité à ceux qui en ont besoin au Darfour, en particulier dans la région du Jebel Marra. Pour ce faire, plusieurs composantes de l'Opération – militaire, police, protection de l'enfance, protection des civils, droits de l'homme, neutralisation des explosifs et munitions, état de droit et gouvernance et stabilisation des communautés – devront mieux coordonner leurs activités.

81. Afin de s'acquitter des obligations qui lui incombent en matière de protection des civils, l'Opération sera déployée dans 13 bases d'opérations de la région du Jebel Marra ; un dialogue plus efficace sera mis en place avec les populations locales, de manière à renforcer les mécanismes de collecte d'informations à des fins d'alerte rapide et, partant, à prévenir et à réprimer les menaces de violence physique proférées contre les civils ; une approche intégrée sera adoptée concernant les questions liées à la protection des civils dans toutes les composantes de l'Opération et en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies. Les mécanismes de coordination et d'alerte rapide mis en place à l'échelle de l'Opération en vue de protéger les civils seront opérationnels à la fois au niveau du quartier général de l'Opération et sur le terrain, y compris dans les zones les plus reculées. La MINUAD fournira un appui au Gouvernement soudanais aux fins de la mise en place d'un environnement sûr à long terme. En outre, elle procédera à un état des lieux complet des zones considérées comme suffisamment stabilisées pour permettre un retour volontaire et dans la dignité des personnes déplacées.

82. Dans la limite des ressources disponibles et de ses moyens, l'Opération continuera de fournir l'appui nécessaire aux organismes humanitaires et déploiera à cet égard des escortes armées dans la région du Jebel Marra, qui seront chargées de conduire des missions d'évaluation et de vérification, d'acheminer et de distribuer des articles de secours, ainsi que d'entreposer à l'avance l'aide humanitaire dans les bases d'opérations de la MINUAD.

83. La composante militaire continuera de s'employer à instaurer un climat de stabilité et de sécurité au Darfour, à protéger les civils menacés, à prévenir les attaques armées et à concourir à l'application des accords de paix en faisant tout ce que lui permettent son mandat et ses capacités, et notamment en exploitant tous les moyens et toutes les ressources disponibles, tenant compte de la réduction des effectifs militaires. Des hélicoptères militaires polyvalents faciliteront les mouvements, les déploiements et le retrait des troupes ainsi que l'action de la force d'intervention rapide, les missions médicales et la reconnaissance aérienne. La composante militaire continuera de déployer des agents de liaison afin de mieux coordonner l'action des autorités militaires locales des Forces armées soudanaises et des organisations de renseignement, ainsi que celle du quartier général de l'Opération. Au cours de l'exercice, elle s'attachera tout particulièrement à protéger les civils ; à

faciliter l'assistance humanitaire et la protection du personnel humanitaire ; à mettre en place une structure de commandement et de contrôle efficace dans le cadre des nouvelles frontières de la région du Jebel Marra, par la création d'un quartier général de la force à Zalingei ; à mener des activités traditionnelles de maintien de la paix dans la région du Jebel Marra ; à améliorer la capacité opérationnelle du Groupement tactique du Jebel Marra, notamment en renforçant la présence militaire.

84. La composante police contribuera à la protection physique des civils dans les 13 bases d'opérations de la région du Jebel Marra, en menant des patrouilles de haute visibilité dans les camps de déplacés, les zones limitrophes, les zones de retour et le long des couloirs de migration, en particulier ceux qui sont utilisés par des femmes et des enfants. Les fonctions de police de proximité continueront d'être assurées dans les bases d'opérations et dans les communautés de déplacés, et une attention particulière sera accordée à la sensibilisation et à la prise en compte de la problématique femmes-hommes, notamment par la mise en place de services de protection de la famille et de l'enfance au sein de la police soudanaise. L'Opération continuera d'effectuer des visites dans les centres de détention et les postes de police locaux en vue de s'assurer du bien-être des détenus, de veiller à ce que les dispositifs d'orientation destinés aux victimes de violence sexuelle et sexiste soient respectés et de suivre les affaires de violence sexuelle et sexiste. Le personnel de la police continuera de dialoguer avec les responsables des personnes déplacées, les jeunes, les femmes et les autorités locales pour les encourager à établir des comités de coordination de la sécurité et de la sûreté dans les camps de personnes déplacées. La composante police collaborera avec les autres composantes de l'Opération et l'équipe de pays des Nations Unies dans le cadre du programme commun pour l'état de droit et les droits de l'homme au Darfour, aux fins de la mise en œuvre des activités qu'elle doit mener pour permettre le transfert progressif des tâches à l'équipe de pays des Nations Unies.

85. Le Bureau de la neutralisation des explosifs et des munitions de la MINUAD appuiera le programme de travail de l'Opération en déminant, neutralisant et éliminant les restes explosifs de guerre afin de permettre au personnel de la MINUAD et aux intervenants humanitaires de se rendre en toute sécurité dans des zones qui leur seraient autrement inaccessibles. Des interventions visant à éliminer les risques liés aux explosifs seront également menées dans les zones prioritaires pour que les personnes déplacées puissent regagner leurs foyers. Dans la région du Jebel Marra, qui reste truffée de restes explosifs, l'Opération mettra l'accent sur l'élimination des engins explosifs et les activités de sensibilisation aux risques. L'Opération veillera également à ce que les bases d'opérations quittées par les contingents de la MINUAD soient évaluées et déclarées exemptes de tout matériel explosif afin d'atténuer les risques pour la population locale.

86. La MINUAD continuera d'exercer des activités de surveillance, d'enquête et de collecte d'informations ainsi que de mener un travail de sensibilisation à certaines questions intéressant les droits de l'homme, notamment les violences sexuelles et sexistes. Elle continuera également de veiller au respect des droits de l'homme dans l'administration de la justice, de soutenir les mesures visant à combattre l'impunité des auteurs de violations, de renforcer les capacités en matière de droits de l'homme des institutions publiques et des acteurs non étatiques et d'appuyer les travaux du titulaire de mandat relevant des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme, à savoir l'Expert indépendant chargé d'examiner la situation des droits de l'homme au Soudan. Elle continuera en outre de s'employer à intégrer les droits de l'homme aux aspects du processus de paix et des processus politiques concernant les stratégies de protection des civils et les interventions humanitaires. Par ailleurs, elle continuera d'entretenir un dialogue constructif avec le Gouvernement soudanais et elle consultera les partenaires internationaux, les factions armées, l'équipe de pays

des Nations Unies et les principaux acteurs nationaux afin de répondre aux préoccupations relatives aux droits de l'homme. Elle veillera également à ce que les principes de diligence voulue en matière de droits de l'homme figurent dans les projets d'appui aux entités et aux forces de sécurité non onusiennes.

87. L'Opération continuera de suivre l'application des résolutions du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé et d'entretenir le dialogue avec les forces armées et les groupes armés afin d'obtenir qu'ils s'engagent à accepter et à respecter des plans d'action, assortis d'un échéancier, visant à mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants soldats et à d'autres violations graves des droits de l'enfant. Le dialogue sera étendu aux dirigeants des groupes ethniques en vue de mettre en place des plans stratégiques locaux ayant pour objet de faire cesser et de prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants dans les conflits. L'Opération continuera de surveiller et de signaler de façon rapide, exacte, fiable et objective les violations commises contre des enfants par les parties au conflit. Elle continuera également de préconiser la prise en considération des questions relatives aux enfants dans les processus de paix, le cas échéant, et dans la planification du relèvement et de la reconstruction après un conflit, ainsi que dans les programmes y relatifs, dès qu'un accord de paix global aura été conclu et mis en œuvre.

88. L'Opération continuera d'aider le Gouvernement soudanais à renforcer l'état de droit et à rétablir l'appareil de justice pénale dans l'ensemble du Darfour pour améliorer l'accès à la justice et promouvoir la mise en place d'une culture de l'état de droit, en particulier dans les zones de rapatriement. Dans la région du Jebel Marra, l'Opération mènera des activités visant à appuyer les tribunaux, les parquets et les systèmes pénitentiaires, notamment en contribuant à l'amélioration des infrastructures et au renforcement des capacités dans le domaine de l'état de droit. S'agissant des équipes chargées de la liaison avec les États, la MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies s'associeront pour aider le Gouvernement soudanais à étendre l'état de droit et à renforcer l'autorité de l'État dans les zones reculées, afin de renforcer la confiance du public dans la primauté du droit et les forces de l'ordre, de réduire les conflits intercommunautaires, de renforcer le respect du principe de responsabilité, de mettre en place un système pénitentiaire sûr et humain, et de créer des conditions permettant de résoudre durablement la question des populations déplacées et de favoriser leur retour volontaire. Ensemble, la MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies aideront également le Gouvernement à renforcer les capacités des mécanismes locaux de gestion des conflits et de réconciliation, de manière à faire office de médiateur et à régler les conflits locaux ou les conflits portant sur les ressources ; à renforcer le cadre législatif et politique en matière de gestion des terres et des ressources ; à fournir des conseils et un appui stratégiques et techniques aux autorités de justice concernant le renforcement de la coordination entre les institutions judiciaires, y compris les prisons.

89. L'Opération continuera d'appuyer l'application du Document de Doha pour la paix au Darfour en apportant un appui aux mécanismes de justice transitionnelle, notamment au Tribunal spécial pour le Darfour et au Procureur spécial chargé des crimes commis au Darfour. L'Opération continuera également de surveiller les activités criminelles et assurera la formation des membres d'organisations non gouvernementales, de manière à renforcer leurs capacités en matière de suivi des procès et de leur conférer la responsabilité des tâches susmentionnées une fois qu'elle aura mis fin à ses activités.

90. L'Opération continuera de promouvoir l'égalité des sexes et s'emploiera à faciliter l'accès des femmes à la justice en menant des campagnes de sensibilisation à la protection physique des femmes et des enfants dans la région du Jebel Marra. En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, elle continuera également

d'aider les autorités des États et les institutions de transition à tenir compte de la problématique femmes-hommes dans leurs politiques, programmes et lois, et elle renforcera les moyens dont disposent les organisations de la société civile, en particulier les groupes et organisations de femmes, pour défendre et faire connaître les questions relatives à cette problématique au niveau tant des États que des collectivités locales.

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.1 Instauration d'un climat de stabilité et de sécurité au Darfour

2.1.1 Diminution du nombre de décès de civils résultant de conflits intercommunautaires (ethniques ou tribaux) (2016/17 : 244 ; 2017/18 : 170 ; 2018/19 : 150)

2.1.2 Diminution du nombre de décès de civils résultant du conflit armé entre les parties belligérantes (2016/17 : 5 ; 2017/18 : 157 ; 2018/19 : 150)

2.1.3 Diminution du nombre de conflits intercommunautaires (ethniques ou tribaux) (2016/17 : 34 ; 2017/18 : 30). 2018/19 : 25)

2.1.4 Nombre d'engins explosifs neutralisés dans tout le Darfour, en particulier dans la région du Jebel Marra (2016/17 : 5 036 ; 2017/18 : 15 500 ; 2018/19 : 7 500)

2.1.5 Nombre d'interventions en cas de problème lié aux engins explosifs grâce à des levées de terrain réalisées dans tout le Darfour, en particulier dans la région du Jebel Marra (2016/17 : 268 ; 2017/18 : 207 ; 2018/19 : 200)

2.1.6 Diminution du nombre d'actes criminels et de troubles à l'ordre public dans les camps de déplacés et les zones de retour (2016/17 : 489 ; 2017/18 : 422 ; 2018/19 : 380)

Produits

- Un total de 597 915 jours-homme assurés par des forces de la taille d'une compagnie (32 compagnies de juillet à septembre 2018, 31 compagnies en octobre 2018, 27 compagnies en novembre 2018 et 26 compagnies de décembre 2018 à juin 2019) prêtes à intervenir
- Un total de 398 610 jours-homme assurés par la compagnie de quartier général pour veiller à la sécurité du quartier général de l'Opération et des secteurs (juillet-décembre 2018) et du quartier général de l'Opération (janvier-juin 2019), et leur fournir des services de personnel administratif et d'opérateurs radio
- Un total de 225 526 jours-homme assurés par 7 compagnies de réserve de la force et 1 hôpital de niveau II, qui assurent la protection temporaire statique et mobile de 1 plateforme logistique et de 3 grands camps pour la période allant de janvier à juin 2019 (1 246 hommes pendant 181 jours)
- Un total de 255 500 jours-homme assurés par 4 compagnies de réserve du quartier général ou des secteurs pour la période allant de juillet à décembre 2018 (184 jours) et 1 bataillon de réserve de la force (soit 4 compagnies) pour la période allant de janvier à juin 2019 (181 jours) prêts à intervenir, quel que soit le lieu d'intervention (175 hommes par compagnie, à raison de 4 compagnies pour 365 jours)
- Un total de 6 416 jours-homme consacrés aux activités de liaison avec les autorités nationales et locales, d'autres parties, les chefs tribaux et les populations locales pour résoudre les problèmes liés au conflit (27 attachés de liaison pendant 184 jours, soit 4 968 jours-homme ; et 8 attachés pendant 181 jours, soit 1 448 jours-homme)

- Un total de 1 440 heures de soutien aérien pour fournir rapidement une protection très mobile dans les zones à haut risque, ou dont l'accès par voie terrestre est difficile, pour appuyer les hélicoptères de transport civils et militaires et les convois terrestres, et pour effectuer des patrouilles ainsi que des missions de reconnaissance et de contrôle (4 hélicoptères militaires polyvalents à raison de 30 heures par hélicoptère et par mois durant 12 mois)
- 112 672 jours-homme de protection de convois logistiques pour appuyer l'acheminement de l'aide humanitaire (56 hommes par convoi à raison de 7 convois par jour pendant 184 jours et 56 hommes par convoi à raison de 4 convois pendant 181 jours)
- Fourniture de services de protection (y compris d'appui logistique et d'aide en cas d'évacuation sanitaire), dans toute la zone d'opérations, à l'équipe de pays des Nations Unies, aux organisations humanitaires non gouvernementales internationales et nationales ainsi qu'aux organisations associées à la reconstruction et au développement
- Un total de 106 332 jours-homme pour effectuer des patrouilles de police visant à assurer la protection des déplacés et organiser des activités de police de proximité y relatives dans l'ensemble du Darfour (6 policiers par patrouille à raison de 55 patrouilles par jour pendant 184 jours et 6 policiers par patrouille à raison de 42 patrouilles par jour pendant 181 jours)
- Un total de 308 726 jours-homme d'unités de police constituées pour effectuer des patrouilles destinées à assurer la protection des déplacés (64 hommes par unité de police constituée à raison de 11 unités pendant 184 jours et 90 hommes par unité de police constituée à raison de 11 unités pendant 181 jours)
- Un total de 154 363 jours-homme d'unités de police constituées pour offrir un appui de réserve et une protection au personnel de police des Nations Unies et assurer la sécurité des installations de la MINUAD, des escortes de convois humanitaires et de la force d'intervention rapide dans l'ensemble du Darfour (32 hommes par unité à raison de 11 unités pendant 184 jours et 45 hommes par unité à raison de 11 unités pendant 181 jours)
- Organisation de 40 stages de formation à l'intention de 720 volontaires affectés à la police de proximité et issus des camps et des communautés de personnes déplacées, de manière à les intégrer dans les forces de police populaires et à aider la police soudanaise à maintenir l'ordre dans les 13 bases d'opérations (20 stages sur les activités de la police de proximité à l'intention de 360 volontaires et 20 stages sur les droits de l'homme et la violence sexuelle et sexiste à l'intention de 360 autres)
- Organisation de 15 ateliers sur la police de proximité, les droits de l'homme, la violence sexuelle et sexiste et la protection de la famille et de l'enfance, à l'intention de 450 membres des forces de police populaires en vue de renforcer leurs capacités eu égard aux activités de police de proximité dans les cinq États du Darfour
- Organisation, chaque mois, de missions d'évaluation conjointes dans des zones sensibles, en collaboration avec les équipes intégrées de protection
- Évaluation des risques liés aux explosifs dans 200 zones soupçonnées d'être contaminées et neutralisation de 7 500 engins explosifs dans l'ensemble du Darfour, notamment dans la région du Jebel Marra
- Sensibilisation de 80 000 personnes dans l'ensemble du Darfour, en particulier dans la région du Jebel Marra, aux risques liés aux restes explosifs de guerre
- Mise en place d'activités génératrices de revenus ciblant jusqu'à 25 victimes de restes explosifs de guerre
- Conduite d'étude et d'activités de déminage dans les bases d'opérations et les bureaux de secteur en vue de leur clôture, avant que les terrains ne soient rendus au Gouvernement soudanais
- Organisation de 2 sessions de formation à l'intention des institutions nationales participant à la lutte antimines au Darfour afin de renforcer leur capacité de s'attaquer aux problèmes liés aux engins explosifs résiduels et de faciliter le transfert des tâches liées à la lutte antimines, dans la perspective du retrait de la MINUAD

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.2 Mise en place d'un environnement sûr à long terme au Darfour

2.2.1 Nombre d'activités menées aux côtés des autorités compétentes soudanaises sur les prescriptions en matière de protection et les principes liés au droit international humanitaire, en vue de renforcer les capacités desdites autorités de favoriser la mise en place d'un environnement sûr (2016/17 : sans objet ; 2017/18: sans objet ; 2018/19 : 175)

Produits

- Établissement de 6 rapports d'évaluation de la menace afin d'améliorer l'analyse des mesures de prévention et d'intervention relatives à la protection des civils
- Conduite d'un état des lieux complet des zones considérées comme suffisamment stabilisées pour permettre un retour volontaire et dans la dignité des personnes déplacées.
- Création de 10 réseaux de protection des femmes et renforcement des réseaux existants, en mettant l'accent sur les zones de déplacement et de retour

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.3 Les civils dans la région du Jebel Marra bénéficient d'une meilleure protection et d'un meilleur accès à l'aide humanitaire

2.3.1 Amélioration de la coordination à l'échelle de l'Opération en matière de mesures de prévention et d'intervention aux fins de la protection des civils
2.3.2 Nombre de missions et de convois humanitaires escortés par la MINUAD (2016/17 : 674 ; 2017/18 : 650 ; 2018/19 : 550)

Produits

- Organisation de réunions mensuelles du Groupe mixte chargé de la protection au quartier général de l'Opération et de réunions mensuelles des groupes mixtes de protection des secteurs (ou des mécanismes de coordination qui les remplaceront) en vue de prêter un appui et de donner des directives d'ordre stratégique et opérationnel concernant l'exécution de la stratégie de l'Opération en matière de protection des civils dans la région du Jebel Marra
- Conduite, dans les zones reculées, de 100 évaluations et missions de vérification axées sur la protection des civils, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires de l'équipe de pays pour l'action humanitaire
- Organisation de 10 forums conjoints de coordination civilo-militaire pour mieux planifier l'appui que l'Opération apporte aux partenaires humanitaires, y compris en fournissant des escortes chargées d'assurer la sécurité et d'autres formes d'appui logistique, en coordination avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.4 Promotion et protection des droits de l'homme au Darfour

2.4.1 Nombre de stratégies, de politiques et de plans d'action établis par le Gouvernement soudanais ou par les organes de contrôle ou les organes délibérants soudanais aux fins de la promotion et de la défense des droits de l'homme au Darfour, y compris dans les domaines de la justice transitionnelle et des droits des femmes (2016/17 : 2 ; 2017/18 : 2) 2018/19 : 2)
2.4.2 Nombre de séances de sensibilisation menées par la Commission nationale des droits de l'homme dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action

pour les droits de l'homme (2016/17 : 2 ; 2017/18 : 2 ; 2018/19 : 3)

2.4.3 Augmentation du nombre d'interventions du Gouvernement soudanais face aux atteintes aux droits de l'homme perpétrées au Darfour (2016/17 : 32 ; 2017/18 : 39 ; 2018/19 : 50)

Produits

- Fourniture, en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), de conseils et d'un appui au Conseil consultatif pour les droits de l'homme au Darfour et à la Commission nationale des droits de l'homme dans le cadre de 4 réunions et de 2 ateliers de formation
- Fourniture, en collaboration avec le HCDH, de conseils aux comités des États concernant la lutte contre la violence à l'égard des femmes, l'exécution de leur programme de travail, les stratégies de prévention, la répression de la violence sexuelle et sexiste et le développement institutionnel, dans le cadre de 3 réunions et de 2 ateliers
- Prestation, en collaboration avec le HCDH, de conseils aux assemblées législatives des États du Darfour concernant la mise en conformité de la législation en vigueur avec les normes internationales en matière de droits de l'homme, dans le cadre de 2 réunions et de 2 ateliers
- Organisation de 120 missions destinées à évaluer la situation des droits de l'homme et à enquêter à ce sujet (80 missions d'établissement des faits là où des violations auraient été commises et auprès des populations locales, et 40 missions de suivi afin de constater les mesures prises et les progrès enregistrés)
- Prestation, en collaboration avec le HCDH, d'une assistance technique aux acteurs de la justice transitionnelle au Darfour dans le cadre de 3 ateliers, le but étant de leur donner les moyens de lutter contre l'impunité et d'œuvrer à la réconciliation, de mieux faire connaître les droits de l'homme et de renforcer les capacités et les compétences des principales parties prenantes, notamment de la société civile
- Organisation, en collaboration avec le HCDH, et à l'intention de procureurs, de juges, de professionnels de santé, de membres des Forces armées soudanaises et des forces de l'ordre, de fonctionnaires de l'administration pénitentiaire, de membres des mouvements armés et de représentants des organes ruraux ou traditionnels, de 8 stages de formation à l'administration de la justice afin de mieux faire connaître les normes internationales en matière de droits de l'homme et le principe de responsabilité
- Organisation de 5 campagnes de sensibilisation des populations locales et diffusion de supports d'information sur les droits de l'homme (prospectus, sacs et affiches), en vue de faire connaître à la société civile et aux populations des 5 secteurs les instruments nationaux et internationaux relatifs aux droits de l'homme
- Organisation, en collaboration avec le HCDH, de 2 ateliers à l'intention de l'équipe de pays des Nations Unies et des autorités nationales afin de mieux faire connaître les principes de diligence voulue en matière de droits de l'homme
- Organisation, en collaboration avec ONU-Femmes, de 3 journées portes ouvertes dans la région du Jebel Marra en vue de donner aux Darfouriennes la possibilité de dialoguer avec les autorités de l'État et les représentants des organismes des Nations Unies, sur l'état d'avancement de l'application des dispositions de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité
- Fourniture d'un appui à la réalisation de l'égalité des sexes, notamment dans le cadre de 10 ateliers de sensibilisation à la protection des droits des femmes et des filles organisés à l'intention des chefs traditionnels, de 10 ateliers sur la violence sexiste à l'intention des membres des réseaux de protection des femmes dans les camps de personnes déplacées et de 4 manifestations visant à célébrer la Journée internationale des femmes
- Fourniture d'un appui à la mise en place de services d'accueil pour les femmes dans 5 commissariats de la police soudanaise dans la région du Jebel Marra, afin de permettre aux victimes de violences sexuelles et sexistes de se faire connaître

- Organisation de 10 ateliers sur la violence sexuelle et sexiste, ainsi que sur les droits fondamentaux des femmes à l'intention de 30 membres des réseaux de protection des femmes dans les camps de personnes déplacées

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.5 Élimination progressive des violations graves perpétrées contre les enfants par les parties au conflit

2.5.1 Nombre de plans stratégiques locaux élaborés et appliqués par les chefs tribaux en vue de mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants dans des conflits intercommunautaires ainsi qu'aux autres violations graves perpétrées contre des enfants (2016/17 : 1 ; 2017/18 : 1 ; 2018/19 : 3)

2.5.2 Nombre de comités de protection de l'enfance formés à la promotion des droits de l'enfant et de la protection de l'enfance au niveau local dans le but de permettre aux collectivités de s'approprier ces questions (2016/17 : 45 ; 2017/18 : 40) 2018/19 : 34)

2.5.3 Nombre de parties au conflit formées aux droits de l'enfant et à la protection de l'enfance afin de mieux les sensibiliser aux 6 violations graves des droits de l'enfant ainsi qu'aux règles et normes internationales applicables (2016/17 : 3 ; 2017/18 : 4 ; 2018/19 : 7)

Produits

- Organisation de 6 réunions avec des chefs de groupes ethniques en vue de négocier l'élaboration et l'application de plans stratégiques locaux visant à prévenir et à faire cesser l'utilisation d'enfants dans les conflits intercommunautaires, et de prêter conseils et appui en la matière
- Organisation de 4 réunions avec des groupes armés en vue de les inciter à prendre des mesures visant à prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats dans les conflits intercommunautaires
- Organisation de 70 stages de formation aux droits de l'enfant et à la protection de l'enfance à l'intention d'au moins 2 800 acteurs nationaux de la protection de l'enfance (membres d'organisations de la société civile, volontaires affectés à la police de proximité, institutions publiques soudanaises, comités locaux de protection de l'enfance et interlocuteurs reconnus dans le domaine)
- Communication à la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé et au Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé de 4 rapports sur l'institutionnalisation de la protection de l'enfance et le renforcement des capacités en la matière, et de 4 autres rapports sur les violations graves perpétrées contre les enfants
- Organisation de 200 missions d'observation, notamment dans des camps de déplacés, afin de corroborer les allégations de violations graves perpétrées contre des enfants et d'y donner suite
- Organisation des réunions mensuelles du groupe de travail du dispositif d'observation et de communication de l'information afin de donner suite aux violations perpétrées contre des enfants, de confirmer les faits, de réunir des éléments de preuve et d'intervenir
- Organisation de 22 campagnes de sensibilisation auprès des populations locales sur le thème « Plus d'enfants soldats – Protégez le Darfour » afin de mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants par les forces armées et les groupes armés et à l'enrôlement d'enfants comme combattants par les communautés dans les affrontements ethniques, et organisation de 7 sessions de formation sur la protection de l'enfance au profit de membres des forces armées et des groupes armés dans le cadre de la campagne visant à former les parties au conflit à la protection de l'enfance et à promouvoir la prise en main au niveau local des activités menées en la matière, de sorte à améliorer les capacités et les connaissances des parties au conflit en matière de promotion et de protection du bien-être des enfants touchés par le conflit

2.6 Progrès accomplis sur la voie du rétablissement de la chaîne de justice pénale sur tout le territoire du Darfour, notamment dans la région du Jebel Marra, par le renforcement de la capacité des autorités policières, judiciaires et pénitentiaires de lutter contre l'impunité, de régler les conflits communautaires par la médiation et d'améliorer l'accès à la justice

2.6.1 Augmentation du nombre de litiges civils réglés grâce à la médiation par des tribunaux ruraux, dans le respect des normes nationales et internationales (2016/17 : 95 ; 2017/18 : 2 000 ; 2018/19 : 3 000)

2.6.2 Nombre de politiques, de documents d'orientation et d'instructions permanentes élaborés et adoptés en vue d'améliorer la gestion et l'application du principe de responsabilité dans les prisons, en particulier dans les zones prioritaires, conformément au plan quinquennal stratégique relatif à l'administration pénitentiaire au Darfour (2016/17 : 8 ; 2017/18 : 8). 2018/19 : 8)

2.6.3 Augmentation du nombre de membres du personnel pénitentiaire formés aux nouvelles instructions permanentes de gestion et d'administration des prisons (2016/17 : 370 ; 2017/18 : 590) 2018/19 : 708)

2.6.4 Nombre de stages de formation des formateurs établis à l'intention des officiers de police soudanais concernant les techniques modernes de police démocratiques (2015/16 : sans objet ; 2017/18 : 41 ; 2018/19 : 38)

Produits

- Fourniture, dans le cadre de 4 réunions, de conseils aux présidents de juridiction, aux procureurs généraux et spéciaux, ainsi qu'aux directeurs de prison concernant le rétablissement de la chaîne de justice pénale dans les zones de retour (Darfour septentrional, Darfour méridional et région du Jebel Marra)
- Fourniture, dans le cadre de 3 réunions organisées au Darfour septentrional, au Darfour méridional et au Darfour occidental, de conseils techniques et stratégiques aux institutions judiciaires, notamment au Procureur spécial chargé des crimes commis au Darfour, sur le renforcement de la coordination entre les institutions judiciaires pour améliorer la fourniture des services de justice
- Organisation de 2 ateliers sur le suivi des procès à l'intention de la société civile et des organisations non gouvernementales, dont 1 dans la région du Jebel Marra
- Construction de 2 tribunaux ruraux au Darfour septentrional et dans la région du Jebel Marra, et de 2 bureaux des procureurs et 3 établissements pénitentiaires dans la région du Jebel Marra
- Organisation de 2 ateliers à l'intention de 40 juges de tribunaux ruraux et de 3 ateliers de renforcement des capacités à l'intention de 60 juges de tribunaux ruraux dans la région du Jebel Marra, en vue de faciliter la gestion et le règlement des litiges fonciers par ville ou par tribunal rural
- Organisation sur 2 jours d'un atelier de renforcement des capacités sur l'amélioration des techniques d'enquête à l'intention de 80 participants, y compris des procureurs et des policiers, au Darfour septentrional, au Darfour méridional, au Darfour oriental et dans la région du Jebel Marra
- Organisation d'un atelier de formation à l'intention de 20 procureurs et fonctionnaires du parquet sur les enquêtes et les poursuites relatives à la violence sexuelle et sexiste liée aux conflits
- Organisation de 2 réunions avec le Comité national pour l'amélioration du cadre carcéral sur l'application des réformes du système pénitentiaire dans les États du Darfour conformément au plan quinquennal stratégique relatif à l'administration pénitentiaire au Darfour

- Organisation de 10 stages de formation dans chacun des États du Darfour, notamment au Jebel Marra, dont des séances à l'intention de 648 nouveaux agents du personnel pénitentiaire sur les fonctions pénitentiaires de base et une formation en cours d'emploi à l'intention de 298 agents déjà en poste, de 1 séance de formation à l'intention de 30 agents pénitentiaires sur la gestion de niveau intermédiaire et de 1 séance de formation des formateurs à l'intention de 40 agents pénitentiaires en vue de renforcer leurs capacités en matière de formation
- Fourniture d'un appui technique au Gouvernement soudanais en vue de l'élaboration de 8 instructions permanentes visant à améliorer la gestion de la sûreté et de la sécurité dans les prisons et les activités menées à cet égard, de manière à se conformer aux normes internationales sur la question
- Organisation, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres parties prenantes, de 156 réunions de coordination des questions de sécurité avec la police soudanaise, les déplacés et les organismes humanitaires, dans 13 bases d'opérations.
- Organisation de 676 séances de sensibilisation aux dirigeants de la police soudanaise sur les questions de violence sexuelle et sexiste pour faciliter le recrutement de femmes volontaires affectées à la police de proximité
- Organisation de 5 séminaires à l'intention des groupes de protection des femmes de la police soudanaise sur la violence sexuelle et sexiste, la violence sexuelle liée aux conflits, et la prise en compte des questions liées à la famille et de la problématique femmes-hommes, en vue de faciliter la mise en place de services de protection de la famille et de l'enfance dans les locaux de la police ; de 10 ateliers sur la violence sexuelle et sexiste, les violences sexuelles liées aux conflits et la protection de la famille et de l'enfance, à l'intention de 200 membres de comités locaux ; de 5 ateliers sur la protection de la famille et de l'enfance à l'intention de 150 policières soudanaises
- Organisation de 38 stages de formation à l'intention de 696 agents de la police soudanaise, à savoir : 4 stages sur les droits de l'homme, 4 stages sur la protection des civils, 4 stages sur la police de proximité, 4 stages sur la gestion des crises, 4 stages sur l'action anti-émeutes, 4 stages sur la protection des lieux de crime, 4 stages sur la protection de la famille et de l'enfance et 4 stages sur les enquêtes criminelles, chaque stage étant destiné à 68 policiers, ainsi que 1 session générale de formation des formateurs à l'intention de 22 policiers, 1 stage sur la direction stratégique à l'intention de 22 policiers et 4 sessions de formation des formateurs sur les instructions permanentes à l'intention de 108 policiers

Facteurs externes

Les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police maintiennent ceux-ci aux niveaux fixés dans les mémorandums d'accord afin de conserver les moyens militaires et policiers voulus ; le Gouvernement soudanais et les mouvements encore réticents à s'associer au processus de paix coopèrent pleinement avec la MINUAD et les partenaires humanitaires et leur garantissent un accès libre et sans entrave pour leur permettre de fournir une protection et des secours humanitaires aux populations touchées par le conflit ; les donateurs apportent aux organismes, fonds et programmes chargés des questions humanitaires et du développement l'appui dont ils ont besoin pour fournir une aide humanitaire aux populations les plus vulnérables touchées par le conflit ; le Gouvernement soudanais contribue à l'élimination des obstacles entravant l'accès aux sites où des violations des droits de l'homme ont été commises et facilite ce processus ; le Gouvernement soudanais continue de considérer la neutralisation des restes explosifs de guerre au Darfour comme une priorité, et le matériel, le personnel et les contractants circulent librement dans les zones contaminées, en particulier dans le Jebel Marra et les zones de retour ; le Gouvernement soudanais est résolu à réformer les secteurs de la justice et de l'administration pénitentiaire au Darfour et il est prêt à y consacrer les moyens budgétaires nécessaires ; les donateurs d'aide bilatérale et multilatérale apportent le financement nécessaire à l'exécution des programmes communs pour l'état de droit et les droits de l'homme au Darfour.

Tableau 5
Ressources humaines : composante 2 (Protection des civils)^a

<i>Catégorie</i>										<i>Total</i>	
I. Observateurs militaires											
Effectif approuvé 2017/18										142	
Effectif proposé 2018/19										35	
Variation nette										(107)	
II. Contingents											
Effectif approuvé 2017/18										8 593	
Effectif proposé 2018/19										4 015	
Variation nette										(4 578)	
III. Police des Nations Unies											
Effectif approuvé 2017/18										960	
Effectif proposé 2018/19										760	
Variation nette										(200)	
IV. Unités de police constituées											
Effectif approuvé 2017/18										1 540	
Effectif proposé 2018/19										1 740	
Variation nette										200	
V. Personnel fourni par des gouvernements											
Effectif approuvé 2017/18										6	
Effectif proposé 2018/19										6	
Variation nette										–	
VI. Personnel civil											
	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>						<i>Personnel recruté sur le plan national^b</i>		<i>Volontaires des Nations Unies</i>		<i>Total</i>
	<i>SGA-SSG</i>	<i>D-2-D-1</i>	<i>P-5-P-4</i>	<i>P-3-P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Total partiel</i>					
Bureau du commandant de la force											
Postes approuvés 2017/18	1	1	–	–	2	4	2	–	–	6	
Au 31 décembre 2018	1	1	–	–	1	3	2	–	–	5	
Au 31 mars 2019	1	1	–	–	1	3	2	–	–	5	
Au 30 juin 2019	1	1	–	–	1	3	2	–	–	5	
Variation nette	–	–	–	–	(1)	(1)	–	–	–	(1)	
Division de la police											
Postes approuvés 2017/18	–	2	13	–	1	16	–	–	–	16	
Au 31 décembre 2018	–	2	11	–	1	14	–	–	–	14	
Au 31 mars 2019	–	2	11	–	1	14	–	–	–	14	
Au 30 juin 2019	–	2	11	–	1	14	–	–	–	14	
Variation nette	–	–	(2)	–	–	(2)	–	–	–	(2)	

VI. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^b	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA-SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	Service mobile	Total partiel			
Section de la coordination des activités de protection des civils et d'aide humanitaire									
Postes approuvés 2017/18	–	1	5	10	1	17	14	–	31
Au 31 décembre 2018	–	1	4	2	1	8	11	–	19
Au 31 mars 2019	–	1	4	2	1	8	11	–	19
Au 30 juin 2019	–	1	4	2	1	8	11	–	19
Variation nette	–	–	(1)	(8)	–	(9)	(3)	–	(12)
Groupe consultatif sur la problématique femmes-hommes									
Postes approuvés 2017/18	–	–	1	2	–	3	7	–	10
Au 31 décembre 2018	–	–	1	1	–	2	5	–	7
Au 31 mars 2019	–	–	1	1	–	2	5	–	7
Au 30 juin 2019	–	–	1	1	–	2	5	–	7
Variation nette	–	–	–	(1)	–	(1)	(2)	–	(3)
Section des droits de l'homme									
Postes approuvés 2017/18	–	1	9	18	1	29	23	8	60
Au 31 décembre 2018	–	1	4	11	1	17	8	2	27
Au 31 mars 2019	–	1	4	11	1	17	8	2	27
Au 30 juin 2019	–	1	4	11	1	17	8	2	27
Variation nette	–	–	(5)	(7)	–	(12)	(15)	(6)	(33)
Groupe de la protection de l'enfance									
Postes approuvés 2017/18	–	–	2	1	–	3	5	–	8
Au 31 décembre 2018	–	–	1	1	–	2	3	–	5
Au 31 mars 2019	–	–	1	1	–	2	3	–	5
Au 30 juin 2019	–	–	1	1	–	2	3	–	5
Variation nette	–	–	(1)	–	–	(1)	(2)	–	(3)
Section des services consultatifs concernant l'état de droit, le système judiciaire et l'administration pénitentiaire									
Postes approuvés 2017/18	–	1	4	4	3	12	10	–	22
Au 31 décembre 2018	–	1	3	2	1	7	5	–	12
Au 31 mars 2019	–	1	3	2	1	7	5	–	12
Au 30 juin 2019	–	1	3	2	1	7	5	–	12
Variation nette	–	–	(1)	(2)	(2)	(5)	(5)	–	(10)
Total partiel (personnel civil)									
Postes approuvés 2017/18	1	6	34	35	8	84	61	8	153
Au 31 décembre 2018	1	6	24	17	5	53	34	2	89
Au 31 mars 2019	1	6	24	17	5	53	34	2	89

VI. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^b	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA-SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	Service mobile	Total partiel			
Au 30 juin 2019	1	6	24	17	5	53	34	2	89
Variation nette	–	–	(10)	(18)	(3)	(31)	(27)	(6)	(64)
Total (I à VI)									
Effectif approuvé 2017/18									11 394
Effectif proposé 2018/19									6 645
Variation nette									(4 749)

^a Les suppressions de postes proposées prennent effet à compter de la fin du mois civil. Les autres changements proposés prendront effet à compter du début du mois civil suivant.

^b Administrateurs et agents des services généraux.

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 31 postes

Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 27 postes

Volontaires des Nations Unies : diminution de 6 postes

Bureau du commandant de la force

91. Il est proposé de supprimer un poste au Bureau du commandant de la force à compter du 31 décembre 2018, dans le cadre de l'ajustement des effectifs résultant de la restructuration de l'Opération.

Division de la police

92. Il est proposé de supprimer deux postes à la Division de la police à compter du 31 décembre 2018, dans le cadre de l'ajustement des effectifs résultant de la restructuration de l'Opération.

Section de la coordination des activités de protection des civils et d'aide humanitaire

93. Il est proposé de supprimer deux postes à la Section de la coordination des activités de protection des civils et d'aide humanitaire à compter du 31 décembre 2018, dans le cadre de l'ajustement des effectifs résultant de la restructuration de l'Opération.

Section des droits de l'homme

94. Il est proposé de supprimer 20 postes à la Section des droits de l'homme à compter du 31 décembre 2018, dans le cadre de l'ajustement des effectifs résultant de la restructuration de l'Opération.

Groupe de la protection de l'enfance

95. Il est proposé de supprimer un poste au Groupe de la protection de l'enfance à compter du 31 décembre 2018, dans le cadre de l'ajustement des effectifs résultant de la restructuration de l'Opération.

Section des services consultatifs concernant l'état de droit, le système judiciaire et l'administration pénitentiaire

96. Il est proposé de supprimer trois postes à la Section des services consultatifs concernant l'état de droit, le système judiciaire et l'administration pénitentiaire à compter du 31 décembre 2018, dans le cadre de l'ajustement des effectifs résultant de la restructuration de l'Opération.

97. Enfin, il est proposé de transformer un poste d'agent du Service mobile en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national, à compter du 1^{er} janvier 2019, afin de mettre à profit et de renforcer les capacités nationales de l'Opération.

Tableau 6
Changements proposés : protection des civils

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Bureau du commandant de la force	Suppression	(1)	SM	
Division de la police	Suppression	(2)	P-5	
Section de la coordination des activités de protection des civils et d'aide humanitaire	Suppression	(2)	1 P-5 et 1 GN	
	Transfert	(10)	6 P -3, 2 P -2 et 2 AN	Destination : équipes chargées de la liaison avec les États
Groupe consultatif sur la problématique femmes-hommes	Transfert	(3)	1 P-3 et 2 AN	Destination : équipes chargées de la liaison avec les États
Section des droits de l'homme	Suppression	(20)	1 P-5, 3 P-4, 10 GN et 6 VNU	
	Transfert	(13)	1 P-4, 3 P-3, 4 P-2 et 5 AN	Destination : équipes chargées de la liaison avec les États
Groupe de la protection de l'enfance	Suppression	(1)	P-5	
	Transfert	(2)	AN	Destination : équipes chargées de la liaison avec les États
Section des services consultatifs concernant l'état de droit, le système judiciaire et l'administration pénitentiaire	Suppression	(3)	1 P-4, 1 SM et 1 AN	
	Transfert	(7)	1 P-4, 1 P-3 et 5 AN	Destination : équipes chargées de la liaison avec les États
	Transformation	(1)	SM	Transformation en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national
	Transformation	1	GN	Transformation d'un poste d'agent du Service mobile
Total		(64)		

Composante 3 : appui au règlement des conflits communautaires par la médiation

98. Dans le cadre de sa stratégie de lutte contre la violence intercommunautaire dans la région du Jebel Marra, l'Opération s'emploiera essentiellement à consolider ses moyens d'alerte rapide et à améliorer l'échange d'informations, à prévenir les conflits entre agriculteurs et éleveurs nomades, à apporter son concours à des initiatives de médiation et de réconciliation cruciales sur le plan local et à renforcer les capacités

des parties prenantes de la région. Elle entend consolider les mécanismes traditionnels de réconciliation et appuyer les initiatives de conciliation visant à promouvoir la coexistence pacifique et à encourager l'accès commun aux ressources naturelles. En coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, l'Opération appuiera la création et la mise en œuvre de cadres institutionnels devant permettre de remédier aux causes profondes du conflit. Compte tenu de l'évolution de la dynamique du conflit dans la région du Jebel Marra et du retour des personnes déplacées dans leur région d'origine, l'Opération s'attachera de plus en plus à consolider la paix, à renforcer la gouvernance et à asseoir l'autorité de l'État afin d'instaurer une paix durable au Darfour.

99. L'Opération aidera la Commission soudanaise pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration ainsi que la Commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour à procéder au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration des ex-combattants des mouvements armés darfouriens signataires, dans le respect des arrangements définitifs en matière de sécurité arrêtés dans le Document de Doha pour la paix au Darfour et de tout autre accord ultérieur que les parties signataires du processus de paix pourraient conclure. Elle poursuivra l'exécution de projets destinés aux jeunes à risque, l'objectif étant d'empêcher qu'ils soient recrutés par des groupes armés non étatiques et de réduire la violence au niveau local. Il s'agira de leur offrir des moyens de subsistance et des formations en cours d'emploi au moyen notamment de la mise en place d'une infrastructure locale qui contribue à la stabilisation des communautés. En outre, l'Opération appuiera les initiatives entreprises par le Gouvernement soudanais dans les domaines de la sécurité et de la maîtrise des armements pour lutter contre la prolifération des armes dans l'ensemble du Darfour.

100. Les projets visant à stabiliser les communautés, exécutés depuis 2015 au profit des communautés dont les membres risquent de verser dans la violence armée et le banditisme, continueront d'avoir un effet prononcé sur les activités de médiation politique et de consolidation de la paix. L'Opération continuera donc de collaborer avec l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires locaux à l'élaboration, à la conception, à l'exécution, au contrôle et à l'évaluation de projets de ce type visant à remédier aux causes profondes du conflit, comme à l'exécution d'activités de relèvement dans l'ensemble du Darfour. Ces dernières vont dans le sens des quatre piliers sur lesquels reposent les projets, à savoir : a) la sécurité des populations locales ; b) le renforcement des capacités des institutions locales ; c) la recherche de solutions durables pour les populations à risque ; d) l'amélioration de l'accès de ces populations aux services de base. Elles s'inspireront en outre des initiatives menées par le Gouvernement soudanais pour poursuivre le dialogue national associant toutes les parties – preuve de sa volonté d'ouverture vis-à-vis des groupes armés présents au Darfour et de son souci d'assurer le désarmement, la démobilisation et la réintégration des ex-combattants – et elles les étayeront. Elles feront fond également sur les mesures que le Gouvernement a prises en faveur du retour librement consenti des déplacés dans leur localité d'origine, mesures qui tiennent compte de la nécessité de fournir aux populations locales des services de base et de mettre en place des infrastructures élémentaires pour favoriser la cohésion sociale et la coexistence pacifique.

101. L'Opération s'emploiera à accroître la participation des femmes aux initiatives de prévention et de médiation des conflits et continuera de consacrer des moyens à la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans l'ensemble de ses politiques et stratégies.

3.1 Médiation et règlement des conflits locaux

3.1.1 Diminution du nombre de conflits locaux grâce à un dialogue associant toutes les parties, à une plus forte implication des populations locales et à l'intensification des activités de consolidation de la paix (2016/17 : 34 ; 2017/18 : 13 ; 2018/19 : 7)

3.1.2 Nombre d'accords de paix, de réconciliation et de cessation des hostilités conclus par les parties aux conflits intercommunautaires (2016/17 : 18 ; 2017/18 : 7 ; 2018/19 : 7)

3.1.3 Mise en place de dispositifs formels de concertation en vue du règlement des conflits intercommunautaires (2016/17 : mise en place de dispositifs formels ; 2017/18 : renforcement des dispositifs de concertation mis en place au niveau des États et transposition aux localités ; 2018/19 : amélioration de la coordination des dispositifs de concertation)

3.1.4 Nombre de plans d'action, au niveau des États, visant à prévenir et à régler les conflits intercommunautaires (2016/17 : 0 ; 2017/18 : 3 ; 2018/19 : 5)

Produits

- Organisation de 2 conférences axées sur le règlement des conflits et la réconciliation afin de faciliter la conclusion d'accords de paix ou de cessation des hostilités au niveau local
- Organisation de 6 réunions avec la Commission vérité, justice et réconciliation pour l'aider à remédier aux causes profondes du conflit, de concert avec l'équipe de pays des Nations Unies
- Organisation de 6 réunions avec la Commission foncière du Darfour sur l'occupation des terres et le régime foncier, sur les droits fonciers ancestraux – tels que ceux qui s'exercent sur les terres communes à plusieurs tribus (hawakeer) et les routes de transhumance (masarat) – ainsi que sur la gestion des ressources naturelles, l'objectif étant de s'attaquer aux causes profondes des conflits au Darfour
- Animation de 10 réunions de concertation entre groupes d'agriculteurs et de pasteurs, en coordination avec les autorités locales, l'administration autochtone et les autres administrations publiques compétentes, en vue d'atténuer les conflits et de promouvoir la coexistence pacifique
- Organisation de 10 réunions d'information avec des agriculteurs et des pasteurs pour encourager la consultation et engager un dialogue visant à prévenir les affrontements, apaiser les tensions et régler les conflits en matière d'accès aux ressources naturelles et de gestion de ces ressources
- Organisation de 10 réunions avec les comités de protection de l'agriculture, les comités pour la coexistence pacifique et les comités tribaux de médiation (ajaouid), là où il en existe, en vue d'apaiser les conflits et de veiller à l'application des accords de paix et de cessation des hostilités conclus à l'échelon local
- Organisation de 3 campagnes de sensibilisation afin de faire connaître, notamment auprès des jeunes, des femmes et des déplacés, la teneur des récents accords de paix conclus à l'échelon local
- Organisation de 10 réunions avec des dirigeants communautaires, des représentants de l'administration autochtone et les autorités gouvernementales compétentes pour suivre la mise en œuvre des accords de paix récemment signés au niveau local
- Organisation de 3 réunions à Khartoum avec des organisations de la société civile, des personnalités influentes et des Darfouriens pour débattre du règlement des conflits au Darfour

- Fourniture de conseils techniques aux autorités locales, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, aux fins de la mise à jour, dans les États, des plans d'action visant à prévenir et à régler les conflits intercommunautaires
- Organisation de 5 réunions avec les appareils de concertation des États, dans le cadre des bureaux des walis, ainsi qu'avec les institutions gouvernementales compétentes, afin de remédier à la violence intercommunautaire et de favoriser la réconciliation et la consolidation de la paix
- Organisation de 6 ateliers de renforcement des capacités en matière de consolidation de la paix, et de 6 séminaires sur la bonne gouvernance, à l'intention des parties prenantes locales – société civile, agents publics et autorités locales – en partenariat avec l'équipe de pays des Nations Unies
- Organisation de 5 réunions avec l'administration traditionnelle pour plaider en faveur de la participation des femmes au mécanisme de réconciliation traditionnel.
- Organisation de 4 ateliers de renforcement des compétences des membres du réseau féminin de médiation et de négociation dans la région du Jebel Marra

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

3.2 Stabilisation des communautés dont les membres risquent d'être recrutés par des groupes armés ou criminels

3.2.1 Augmentation du nombre de jeunes et de femmes participant à des programmes de création d'emplois et à des projets de stabilisation des communautés (2016/17 : 2 255 ; 2017/18 : 692 ; 2018/19 : 1 500)

3.2.2 Augmentation du nombre d'ex-combattants participant, dans les localités, à des programmes de désarmement, démobilisation et réintégration et ayant bénéficié d'une aide à la réinsertion (2016/17 : 2 024 ; 2017/18 : 2 467 ; 2018/19 : 2 500)

Produits

- Élaboration et exécution de projets de stabilisation des communautés visant à atténuer la violence armée, en collaboration avec des partenaires d'exécution locaux, la jeunesse, les notables, les institutions compétentes et l'équipe de pays des Nations Unies
- Organisation de réunions mensuelles avec la Commission soudanaise pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, l'équipe de pays des Nations Unies et les autres partenaires compétents, en vue de planifier et de coordonner l'appui à l'exécution d'un programme de désarmement, démobilisation et réintégration des ex-combattants issus des mouvements signataires du Document de Doha
- Prestation d'une assistance technique et logistique aux institutions nationales compétentes, dont la Commission soudanaise pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration et la Commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour, et versement d'indemnités de réinsertion à l'appui de la démobilisation d'ex-combattants
- Mobilisation des parties prenantes et prestation d'une assistance technique et d'un soutien logistique à la Commission soudanaise pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration ainsi qu'aux autres parties intéressées, aux fins de l'exécution du programme de réduction des armes et munitions détenues par les civils mis en place par le Gouvernement soudanais

Facteurs externes

Le nombre de conflits intercommunautaires peut augmenter ou diminuer ; des civils peuvent être déplacés ; des accords de cessation des hostilités ou de paix doivent être signés et mis en œuvre par les parties au conflit ; l'appui logistique et les frais de déplacement des parties chargées de diffuser les messages de paix au niveau local à travers le Darfour dépendent de la disponibilité de fonds ; le Gouvernement soudanais veille ou non au bon fonctionnement de la Commission vérité, justice et réconciliation et des commissions foncières ainsi qu'à l'exécution de leurs activités ; la portée des affrontements et le nombre de civils tués ou déplacés dépendent de facteurs et d'éléments complexes autres que les conflits intertribaux ; les différentes

parties sont prêtes à conclure un accord de cessation des hostilités et le Gouvernement est disposé à l'entériner ; le Gouvernement soudanais et les parties au conflit coopèrent et contribuent au processus de désarmement, démobilisation et réintégration des membres des mouvements armés signataires ; toutes les parties prenantes, notamment les responsables locaux, les jeunes, les groupes de femmes, les organisations non gouvernementales locales et les fonctionnaires gouvernementaux, doivent apporter leur soutien à la mise en œuvre des projets de stabilisation dans certaines communautés ; le Gouvernement soudanais s'engage à appliquer le plan d'action pour la sécurité des populations et la maîtrise des armements au Darfour ; des effectifs en tenue doivent être prévus pour assurer des services d'escorte et de sécurité pour le personnel menant des opérations sur le terrain.

Tableau 7

Ressources humaines : composante 3 (Appui au règlement des conflits communautaires par la médiation)^a

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>						<i>Personnel recruté sur le plan national^b</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>
	<i>SGA-SSG</i>	<i>D-2-D-1</i>	<i>P-5-P-4</i>	<i>P-3-P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Total partiel</i>			
Section de la gouvernance et de la stabilisation des communautés									
Effectif approuvé 2017/18	–	1	9	18	3	31	50	3	84
Au 31 décembre 2018	–	1	2	6	1	10	14	–	24
Au 31 mars 2019	–	1	2	6	1	10	14	–	24
Au 30 juin 2019	–	1	2	6	1	10	14	–	24
Variation nette	–	–	(7)	(12)	(2)	(21)	(36)	(3)	(60)
Total									
Effectif approuvé 2017/18	–	1	9	18	3	31	50	3	84
Au 31 décembre 2018	–	1	2	6	1	10	14	–	24
Au 31 mars 2019	–	1	2	6	1	10	14	–	24
Au 30 juin 2019	–	1	2	6	1	10	14	–	24
Variation nette	–	–	(7)	(12)	(2)	(21)	(36)	(3)	(60)

^a Les suppressions de poste proposées prennent effet à compter de la fin du mois civil. Les autres changements proposés prennent effet à compter du début du mois civil suivant.

^b Administrateurs et agents des services généraux.

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 21 postes

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 36 postes

Volontaires des Nations Unies : diminution de 3 emplois de temporaire

Section de la gouvernance et de la stabilisation des communautés

102. Il est proposé de supprimer 46 postes à la Section de la gouvernance et de la stabilisation des communautés à compter du 31 décembre 2018, dans le cadre de l'ajustement des effectifs résultant de la restructuration de l'Opération.

Tableau 8
Changements proposés : appui au règlement des conflits communautaires par la médiation

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Section de la gouvernance et de la stabilisation des communautés	Suppression	(46)	1 P-5, 6 P-4, 4 P-3, 5 P-2, 2 SM, 8 AN, 17 GN et 3 VNU	
	Transfert	(11)	3 P-3 et 8 AN	Destination : équipes chargées de la liaison avec les États
	Réaffectation	(3)	AN	Destination : équipes chargées de la liaison avec les États
Total		(60)		

Composante 4 : appui

103. La composante appui est chargée de fournir un soutien rapide, efficace, efficient et responsable à l'Opération afin de contribuer à la réalisation de son mandat par l'exécution des produits prévus, l'amélioration de la qualité des services et la réalisation de gains d'efficacité. Elle prêtera un appui à 142 observateurs militaires, 8 593 membres de contingents, 960 policiers des Nations Unies, 1 740 membres d'unités de police constituées, 712 membres du personnel recruté sur le plan international, 1 819 membres du personnel recruté sur le plan national, 97 membres du personnel temporaire, 128 Volontaires des Nations Unies et six membres du personnel fourni par des gouvernements. Cet appui couvrira les domaines suivants : exécution des programmes relatifs à la déontologie et à la discipline et au VIH/sida, gestion du personnel, gestion financière, soins de santé, entretien et construction de bureaux et de logements, informatique et communications, transports aériens et de surface, approvisionnement et ravitaillement, et prestation de services juridiques et de sécurité pour l'ensemble de l'Opération.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

4.1 Fourniture à l'Opération de services d'appui rapides, efficaces, efficientes et responsables

4.1.1 Pourcentage des heures de vol approuvées qui ont été utilisées (à l'exclusion des opérations de recherche et de sauvetage et des évacuations sanitaires secondaires et primaires) (2016/17 : 63 % ; 2017/18 : 74 % ; 2018/19 : ≥ 90 %)

4.1.2 Engagements de l'exercice antérieur annulés, en pourcentage des engagements reportés d'exercices antérieurs (2016/17 : 9,9 % ; 2017/18 : 8,0 % ; 2018/19 : ≤ 5 %)

4.1.3 Pourcentage annuel moyen de postes autorisés soumis à un recrutement international qui ne sont pas pourvus (2016/17 : 13,1 % ; 2017/18 : 13,3 % ; 2018/19 : 10 % ± 2 %)

4.1.4 Pourcentage annuel moyen de femmes parmi le personnel civil recruté sur le plan international (2016/17 : 28 % ; 2017/18 : 29 % ; 2018/19 : ≥ 35 %)

4.1.5 Nombre moyen de jours ouvrables nécessaires au recrutement sur une liste de réserve, de la date limite de dépôt des candidatures à la sélection des candidats, pour tous les postes ouverts à un recrutement international (2016/17 : 70 ; 2017/18 : 52 ; 2018/19 : ≤ 48)

4.1.6 Nombre moyen de jours ouvrables nécessaires au recrutement à des postes spécifiques, de la date limite de dépôt des candidatures à la sélection des candidats, pour tous les postes ouverts à un recrutement international (2016/17 : 185 ; 2017/18 : 184 ; 2018/19 : ≤ 130)

4.1.7 Score global sur le tableau de bord environnemental du Département de l'appui aux missions (2016/17 : sans objet ; 2017/18 : 65 ; 2018/19 : 100)

4.1.8 Pourcentage de problèmes liés à l'informatique et aux communications réglés selon les délais fixés en fonction du degré de gravité (grave, moyennement grave, pas grave) (2016/17 : sans objet ; 2017/18 : 79 % ; 2018/19 : ≥ 85 %)

4.1.9 Respect de la politique de gestion des risques concernant la sécurité du travail sur le terrain (2016/17 : 65 % ; 2017/18 : 40 % ; 2018/19 : 100 %)

4.1.10 Score global concernant l'indice de performance en matière de gestion du matériel du Département de l'appui aux missions, sur la base de 20 indicateurs de résultats clefs (2016/17 : 1 288 ; 2017/18 : 1 379 ; 2018/19 : ≥ 1800)

4.1.11 Pourcentage, au 30 juin, de membres des contingents hébergés dans des locaux conformes aux normes des missions des Nations Unies, conformément aux mémorandums d'accord (2016/17 : 100 % ; 2017/18 : 100 % ; 2018/19 : 100 %)

4.1.12 Respect des normes de l'ONU relatives à la livraison et à la qualité des rations ainsi qu'à la gestion des stocks (2016/17 : 95 % ; 2017/18 : 99 % ; 2018/19 : ≥ 95 %)

Produits

Amélioration des services

- Mise en œuvre du plan d'action pour l'environnement dans l'ensemble de la zone de la mission, conformément à la stratégie environnementale du Département de l'appui aux missions
- Appui à la mise en œuvre de la stratégie et du plan de gestion de la chaîne d'approvisionnement du Département de l'appui aux missions

Service des transports aériens

- Exploitation et entretien de 16 appareils (3 avions et 13 hélicoptères)

- Exécution de 9 442 heures de vol prévues (8 002 heures par des fournisseurs privés et 1 440 heures par des fournisseurs militaires) pour tous les services, y compris le transport de passagers et de fret, les patrouilles et les missions d'observation, les missions de recherche et sauvetage, et l'évacuation sanitaire primaire et secondaire.
- Contrôle du respect des normes de sécurité aérienne pour 16 appareils et 26 aérodromes et sites d'atterrissage

Services budgétaires et financiers et communication de l'information

- Fourniture de services budgétaires, financiers et comptables pour un budget de 727,5 millions de dollars, dans la limite des pouvoirs délégués

Services au personnel civil

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services de gestion des ressources humaines à un effectif maximal autorisé de 2 756 civils (712 agents recrutés sur le plan international, 1 819 recrutés sur le plan national, 97 agents temporaires et 128 Volontaires des Nations Unies), notamment d'un appui en ce qui concerne le traitement des indemnités, prestations et avantages, les voyages, le recrutement, la gestion des postes, l'établissement du budget, la formation et la gestion de la performance

Services de gestion des installations, d'infrastructure et de génie

- Services d'entretien et de remise en état pour 28 sites
- Exécution de 8 projets de construction, de rénovation et d'aménagement
- Exploitation et entretien de 1 354 groupes électrogènes appartenant à l'ONU
- Exploitation et entretien des installations de traitement et d'approvisionnement en eau appartenant à l'ONU, dont 70 stations de traitement des eaux et des déchets et 90 points d'eau
- Fourniture de services de gestion des déchets, y compris de collecte et d'élimination des déchets liquides et solides, dans 28 sites

Services de gestion du carburant

- Gestion de l'approvisionnement et du stockage de 33,7 millions de litres de carburant (6,2 pour les opérations aériennes, 3,9 pour les transports terrestres et 23,6 pour les groupes électrogènes et d'autres installations) et de lubrifiants dans les points de distribution et les installations de stockage

Technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications

- Fourniture de 3 584 radios portatives, de 1 910 radios mobiles pour véhicules et de 63 stations de radio de la base, ainsi que de l'appui y afférent
- Exploitation et entretien de 1 site de production radiophonique
- Exploitation et entretien d'un réseau de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et de transmission de données (3 stations terrestres, 58 microterminaux VSAT, 133 centraux téléphoniques et 123 liaisons hertziennes), et fourniture d'abonnements à des services de téléphonie mobile
- Fourniture de 3 483 ordinateurs et de 363 imprimantes pour un effectif moyen de 3 629 utilisateurs civils et en tenue, ainsi que de 430 ordinateurs et 2 imprimantes destinés aux membres des contingents, et fourniture de services d'appui connexe et d'autres services communs
- Prestation de services d'appui et de maintenance pour 40 réseaux locaux et réseaux étendus, sur 103 sites
- Analyse de données géospatiales portant sur une surface de 493 180 km², mise à jour des couches topographiques et thématiques et production de 4 000 cartes

Services médicaux

- Exploitation et entretien d'unités médicales appartenant à l'ONU (4 centres de consultation ou dispensaires de niveau I et 1 hôpital de niveau II) et appui aux installations appartenant aux contingents (21 dispensaires et équipes médicales de l'avant de niveau I, 1 hôpital de niveau II+, 1 hôpital de niveau II et 1 hôpital de niveau I+) sur 17 sites, et suivi des relations contractuelles établies avec 2 centres médicaux
- Entretien de dispositifs d'évacuation sanitaire vers 4 hôpitaux de niveau IV dans 3 sites en dehors de la zone de la mission

Services de gestion de la chaîne d'approvisionnement

- Services d'appui à la gestion de la chaîne d'approvisionnement, notamment la planification et la recherche de fournisseurs pour l'acquisition de biens et de marchandises d'une valeur estimée à 95,1 millions de dollars ; réception, gestion et distribution ultérieure d'un volume maximal de 8 856 tonnes de marchandises dans la zone de mission ; gestion et comptabilisation des immobilisations corporelles, des stocks avec ou sans valeur marchande et des équipements dont la valeur est inférieure au seuil d'immobilisation, d'un coût historique total de 950,0 millions de dollars, et communication de l'information y relative, dans la limite des pouvoirs délégués

Services au personnel en tenue

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif maximal autorisé de 11 435 militaires et policiers (142 observateurs militaires, 285 officiers d'état-major, 8 308 membres des contingents, 960 membres de la police des Nations Unies et 1 740 membres d'unités de police constituées) et de 6 membres du personnel fourni par des gouvernements
- Inspection et vérification du matériel majeur appartenant aux contingents et contrôle du respect des normes relatives au soutien logistique autonome, et établissement de rapports à ce sujet, pour 30 unités militaires et unités de police constituées
- Fourniture et stockage de rations, y compris de combat, et d'eau pour un effectif moyen de 8 122 membres des contingents et des unités de police constituées
- Appui au traitement des demandes de remboursement, y compris des frais des voyages autorisés et des prestations, pour un effectif moyen de 8 970 militaires et policiers et 6 membres du personnel fourni par les gouvernements

Services de gestion des véhicules et de transport terrestre

- Exploitation et entretien de 1 308 véhicules appartenant à l'ONU (585 véhicules légers, 317 véhicules à usage spécial, 13 ambulances, 20 véhicules blindés et 373 autres véhicules spécialisés, remorques et accessoires), grâce à 8 ateliers militaires principaux et 23 ateliers de réparation répartis sur 28 sites, et fourniture de services de navette et de transport

Sécurité

- Prestation de services de sécurité 24 heures sur 24 dans toute la zone de mission
- Protection rapprochée des hauts responsables de la mission et des visiteurs de haut rang 24 heures sur 24
- Évaluation des conditions générales de sécurité dans toute la zone de mission, y compris dans 462 logements
- Organisation de 6 325 séances d'information sur les questions de sécurité et les plans d'urgence à l'intention de l'ensemble du personnel de la mission, d'une initiation aux questions de sécurité, d'une formation de base à la lutte contre les incendies et d'exercices incendie à l'intention de tous les nouveaux membres du personnel de la mission

Déontologie et discipline

- Exécution d'un programme de déontologie et de discipline s'appliquant à tous les membres du personnel (militaires, policiers et civils), et comprenant formation, suivi des enquêtes et mesures disciplinaires

VIH/sida

- Exploitation et entretien de centres proposant des services confidentiels de dépistage volontaire et d'accompagnement psychologique pour le VIH, et exécution de programmes de sensibilisation à la question du VIH, y compris en ayant recours à la formation par les pairs, à l'intention de l'ensemble du personnel de la mission

Facteurs externes

Les fournisseurs et prestataires sont en mesure de livrer les biens et services commandés ; les conditions de sécurité permettent de circuler librement dans la zone de mission ; aucune activité susceptible de contaminer ou recontaminer des zones déclarées sans mines n'a lieu

Tableau 9
Ressources humaines : composante 4 (Appui)^a

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^b	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA-SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	Service mobile	Total partiel			
Bureau du Directeur de l'appui à la mission									
Postes approuvés 2017/18	–	1	6	10	12	29	31	5	65
Au 31 décembre 2018	–	1	6	8	9	24	26	5	55
Au 31 mars 2019	–	1	6	8	9	24	26	3	53
Au 30 juin 2019	–	1	5	7	8	21	21	–	42
Variation nette	–	–	(1)	(3)	(4)	(8)	(10)	(5)	(23)
Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission									
Postes approuvés 2017/18	–	1	17	15	81	114	308	36	458
Au 31 décembre 2018	–	1	16	15	76	108	271	24	403
Au 31 mars 2019	–	1	16	15	76	108	242	23	373
Au 30 juin 2019	–	1	13	12	59	85	141	8	234
Variation nette	–	–	(4)	(3)	(22)	(29)	(167)	(28)	(224)
Pilier Services									
Postes approuvés 2017/18	–	1	14	29	103	147	666	52	865
Au 31 décembre 2018	–	1	13	27	96	137	628	52	817
Au 31 mars 2019	–	1	13	27	92	133	576	52	761
Au 30 juin 2019	–	1	13	21	73	108	243	39	390
Variation nette	–	–	(1)	(8)	(30)	(39)	(423)	(13)	(475)
Emplois de temporaire approuvés^c 2017/18									
Au 31 décembre 2018	–	–	–	1	15	16	81	–	97
Au 31 mars 2019	–	–	–	1	15	16	81	–	97
Au 30 juin 2019	–	–	–	1	15	16	81	–	97
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel (pilier Services)									
Postes approuvés 2017/18	–	1	14	30	118	163	747	52	962

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^b	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA-SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	Service mobile	Total partiel			
Au 31 décembre 2018	–	1	13	28	111	153	709	52	914
Au 31 mars 2019	–	1	13	28	107	149	657	52	858
Au 30 juin 2019	–	1	13	22	88	124	324	39	487
Variation nette	–	–	(1)	(8)	(30)	(39)	(423)	(13)	(475)
Gestion de la chaîne d’approvisionnement									
Postes approuvés 2017/18	–	1	7	6	75	89	165	23	277
Au 31 décembre 2018	–	1	7	7	77	92	162	22	276
Au 31 mars 2019	–	1	7	7	77	92	162	22	276
Au 30 juin 2019	–	1	6	6	58	71	103	19	193
Variation nette	–	–	(1)	–	(17)	(18)	(62)	(4)	(84)
Section de la sécurité et de la sûreté									
Postes approuvés 2017/18	–	–	5	10	98	113	434	–	547
Au 31 décembre 2018	–	–	5	8	94	107	341	–	448
Au 31 mars 2019	–	–	5	8	94	107	341	–	448
Au 30 juin 2019	–	–	5	8	84	97	256	–	353
Variation nette	–	–	–	(2)	(14)	(16)	(178)	–	(194)
Équipe déontologie et discipline									
Postes approuvés 2017/18	–	–	3	5	1	9	7	–	16
Au 31 décembre 2018	–	–	2	4	1	7	4	–	11
Au 31 mars 2019	–	–	2	4	1	7	4	–	11
Au 30 juin 2019	–	–	2	4	1	7	4	–	11
Variation nette	–	–	(1)	(1)	–	(2)	(3)	–	(5)
Groupe du VIH/sida									
Postes approuvés 2017/18	–	–	1	–	–	1	6	–	7
Au 31 décembre 2018	–	–	1	–	–	1	6	–	7
Au 31 mars 2019	–	–	1	–	–	1	6	–	7
Au 30 juin 2019	–	–	1	–	–	1	6	–	7
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel									
Postes approuvés 2017/18	–	4	53	75	370	502	1 617	116	2 235
Au 31 décembre 2018	–	4	50	69	353	476	1 438	103	2 017
Au 31 mars 2019	–	4	50	69	349	472	1 357	100	1 929
Au 30 juin 2019	–	4	45	58	283	390	774	66	1 230
Variation nette	–	–	(8)	(17)	(87)	(112)	(843)	(50)	(1 005)
Emplois de temporaire approuvés^c 2017/18									
Au 31 décembre 2018	–	–	–	1	15	16	81	–	97
Au 31 mars 2019	–	–	–	1	15	16	81	–	97
Au 31 mars 2019	–	–	–	1	15	16	81	–	97

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^b	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA-SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	Service mobile	Total partiel			
Au 30 juin 2019	–	–	–	1	15	16	81	–	97
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total (Appui)									
Postes approuvés 2017/18	–	4	53	76	385	518	1 698	116	2 332
Au 31 décembre 2018	–	4	50	70	368	492	1 519	103	2 114
Au 31 mars 2019	–	4	50	70	364	488	1 438	100	2 026
Au 30 juin 2019	–	4	45	59	298	406	855	66	1 327
Variation nette	–	–	(8)	(17)	(87)	(112)	(843)	(50)	(1 005)

^a Les suppressions de postes proposées prennent effet à compter de la fin du mois civil. Les suppressions de postes proposées prennent effet à compter de la fin du mois civil.

^b Administrateurs et agents des services généraux.

^c Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), au titre des dépenses de personnel civil.

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 112 postes

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 843 postes

Volontaires des Nations Unies : diminution de 50 postes

Bureau du Directeur de l'appui à la mission

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 8 postes

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 10 postes

Volontaires des Nations Unies : diminution de 5 postes

104. Il est proposé de supprimer cinq postes du Bureau du Directeur de l'appui à la mission à compter du 31 décembre 2018, deux emplois de temporaire à compter du 31 mars 2019 et 11 postes et emplois supplémentaires à compter du 30 juin 2019, dans le cadre de l'ajustement des effectifs résultant de la restructuration de l'Opération.

Tableau 10

Changements proposés : Bureau du Directeur de l'appui à la mission

Unité administrative	Changement proposé	Nombre de postes et emplois concernés	Répartition des postes et emplois concernés	Origine ou destination du transfert ou type de transformation
Équipe de collaborateurs directs du Directeur de l'appui à la mission	Suppression	(1)	AN	
Groupe de la gestion des contrats	Suppression	(1)	SM	
Centre intégré de formation du personnel des missions	Suppression	(15)	1 P-4, 2 P-3, 1 SM, 4 AN, 2 GN et 5 VNU	
Groupe de la sécurité au travail et de l'environnement	Suppression	(1)	AN	

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Groupe Comité de contrôle interne, comité des réclamations, comité de contrôle du matériel et comité local des marchés	Transfert	(5)	1 P-3, 2 SM et 2 GN	Destination : Section de la gestion du matériel appartenant aux contingents ou à l'ONU
Total		(23)		

Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 29 postes

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 167 postes

Volontaires des Nations Unies : diminution de 28 emplois

105. Il est proposé de supprimer 56 postes et emplois du Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission à compter du 31 décembre 2018, 30 postes et emplois à compter du 31 mars 2019 et 139 autres postes et emplois à compter du 30 juin 2019, dans le cadre de l'ajustement des effectifs résultant de la restructuration de l'Opération.

106. Comme pour les autres missions, le Secrétaire général compte sur le fait que la MINUAD bénéficiera d'un engagement renouvelé en faveur de la décentralisation des pouvoirs à compter du 1^{er} janvier 2019. Dans le cadre de cette initiative visant à mieux aligner l'autorité en matière de gestion des ressources sur la responsabilité de l'exécution du mandat, le Secrétaire général, dans son rapport sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, a noté que, pour que ce transfert de responsabilités du Siège aux missions s'accompagne d'un transfert des capacités connexes, six postes d'administrateur devaient être supprimés à la Division du budget et des finances des missions du Département de l'appui aux missions pour être créés dans plusieurs missions importantes et multidimensionnelles (A/72/790/Rev.1, par. 17 et 177). La création d'un poste P-3 à la MINUAD permettra à l'Opération de tirer parti de ces efforts pour renforcer l'autonomisation des missions et continuer à gérer les ressources.

Tableau 11

Changements proposés : Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Section de la gestion des ressources humaines	Suppression	(17)	1 P-4, 2 P-3, 3 SM et 11 GN	
Groupe du soutien psychosocial et de la qualité de vie	Suppression	(12)	1 P-3, 1 SM, 5 AN, 4 GN et 1 VNU	
Centre d'appui à la mission	Suppression	(9)	2 SM, 5 GN et 2 VNU	
Section des finances et du budget	Suppression	(5)	1 SM et 4 GN	
	Création	1	P-3	
Groupe de la gestion des conférences et de la traduction	Suppression	(93)	GN	

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications	Suppression	(70)	11 SM, 34 GN et 25 VNU	
Bureaux de secteur	Suppression	(19)	3 P-5, 1 P-3, 4 SM, 1 AN et 10 GN	
Total		(224)		

Pilier Services

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 39 postes

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 423 postes

Volontaires des Nations Unies : diminution de 13 postes

107. Il est proposé de supprimer 48 postes du pilier Services à compter du 31 décembre 2018, 56 emplois de temporaire à compter du 31 mars 2019 et 371 autres postes et emplois de temporaire à compter du 30 juin 2019, dans le cadre de l'ajustement des effectifs résultant de la restructuration de l'Opération.

108. Au Groupe de la gestion des installations, il est proposé de maintenir, pour l'exercice 2018/19, 97 emplois financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), étant donné que l'Opération n'a pas été en mesure d'externaliser les fonctions de gestion des installations comme il avait été prévu. Pour l'exercice 2018/19, le Groupe sera composé de : 1 P-3, 15 agents du Service mobile, 1 administrateur recruté sur le plan national et 80 agents du Service mobile financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Tableau 12

Changements proposés : Pilier Services

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Bureau du responsable des services	Suppression	(5)	GN	
Section des transports aériens	Suppression	(7)	1 P-3, 1 AN, 4 GN et 1 VNU	
Section des transports	Suppression	(110)	2 P-3, 15 SM et 93 GN	
Section des services médicaux et de la sécurité sanitaire	Suppression	(11)	1 AN et 10 GN	
Section du génie	Suppression	(317)	1 P-4, 3 P-3, 9 SM, 4 AN, 290 GN et 10 VNU	
Section des services essentiels	Suppression	(25)	2 P-3, 6 SM, 1 AN, 14 GN et 2 VNU	
Total		(475)		

Gestion de la chaîne d'approvisionnement

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 18 postes

Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 62 postes

Volontaires des Nations Unies : diminution de 4 postes

109. Il est proposé de supprimer six postes et emplois de la Gestion de la chaîne d'approvisionnement à compter du 31 décembre 2018, et 83 autres postes et emplois de temporaire à compter du 30 juin 2019, dans le cadre de l'ajustement des effectifs résultant de la restructuration de l'Opération.

110. Il est également proposé de transférer à la Section de la gestion du matériel appartenant aux contingents ou à l'ONU, à compter du 1^{er} janvier 2019, les cinq postes du Groupe Comité de contrôle interne, comité des réclamations, comité de contrôle du matériel et comité local des marchés, conformément aux directives concernant la restructuration des fonctions de gestion du matériel.

Tableau 13

Changements proposés : Gestion de la chaîne d'approvisionnement

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Bureau du responsable de la gestion de la chaîne d'approvisionnement	Suppression	(10)	GN	
Section du contrôle des mouvements	Suppression	(39)	1 P-4, 6 SM et 32 GN	
Section des achats	Suppression	(1)	GN	
Groupe de la planification des acquisitions et des demandes d'achat	Suppression	(3)	2 SM et 1 GN	
Groupe de la gestion intégrée des stocks	Suppression	(19)	6 SM, 9 GN et 4 VNU	
Section de la gestion du matériel appartenant aux contingents ou à l'ONU	Suppression	(17)	1 P-3, 5 SM et 11 GN	
	Transfert	5	1 P-3, 2 SM et 2 GN	Du Groupe Comité de contrôle interne, comité des réclamations, comité de contrôle du matériel et comité local des marchés
Total		(84)		

Section de la sécurité et de la sûreté

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 16 postes

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 178 postes

111. Il est proposé de supprimer 99 postes de la Section de la sécurité et de la sûreté à compter du 31 décembre 2018, et 95 postes supplémentaires à compter du 30 juin 2019, dans le cadre de l'ajustement des effectifs résultant de la restructuration de l'Opération.

Tableau 14
Changements proposés : Section de la sécurité et de la sûreté

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Section de la sécurité et de la sûreté	Suppression	(194)	2 P-3, 14 SM et 178 GN	
Total		(194)		

Équipe déontologie et discipline

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 2 postes

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 3 postes

112. Il est proposé de supprimer cinq postes de l'Équipe déontologie et discipline à compter du 31 décembre 2018, dans le cadre de l'ajustement des effectifs résultant de la restructuration de l'Opération.

Tableau 15
Changements proposés : Équipe déontologie et discipline

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Équipe déontologie et discipline	Suppression	(5)	1 P-4, 1 P-3, 1 AN et 2 GN	
Total		(5)		

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2016/17)	Montant alloué (2017/18)	Dépenses prévues ^a (2018/19)	Variation	
	(1)	(2)	(3)	Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	6 555,2	5 417,0	2 748,1	(2 668,9)	(49,3)
Contingents	426 758,2	375 262,8	243 134,8	(132 128,0)	(35,2)
Police des Nations Unies	67 064,3	48 080,3	35 596,0	(12 484,3)	(26,0)
Unités de police constituées	58 331,6	57 553,3	56 915,2	(638,1)	(1,1)
Total partiel	558 709,3	486 313,4	338 394,1	(147 919,3)	(30,4)
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	163 052,9	153 045,4	129 344,1	(23 701,3)	(15,5)
Personnel recruté sur le plan national	76 947,1	79 777,5	63 388,6	(16 388,9)	(20,5)
Volontaires des Nations Unies	7 536,3	5 356,4	5 273,8	(82,6)	(1,5)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	5 609,6	5 812,0	5 560,9	(251,1)	(4,3)
Personnel fourni par des gouvernements	60,9	278,7	278,7	–	–
Total partiel	253 206,8	244 270,0	203 846,1	(40 423,9)	(16,5)
Dépenses opérationnelles					
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants et services de consultants	91,3	233,0	14,0	(219,0)	(94,0)
Voyages	4 523,4	2 851,7	2 528,4	(323,3)	(11,3)
Installations et infrastructures	58 368,7	53 276,6 ^b	45 365,0	(7 911,6)	(14,9)
Transports terrestres	11 370,0	7 793,7	7 227,3	(566,4)	(7,3)
Opérations aériennes	73 754,5	65 588,2	56 830,0	(8 758,2)	(13,4)
Opérations maritimes ou fluviales	606,7	–	–	–	–
Communications et informatique	29 673,8	19 962,2 ^c	19 103,5	(858,7)	(4,3)
Santé	1 205,4	946,0	857,5	(88,5)	(9,4)
Matériel spécial	–	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	34 814,5	29 706,4 ^d	53 356,8	23 650,4	79,6
Projets à effet rapide	1 810,4	–	–	–	–
Total partiel	216 218,8	180 357,8	185 282,5	4 924,7	2,7
Total brut	1 028 134,9	910 941,2	727 522,7	(183 418,5)	(20,1)
Recettes provenant des contributions du personnel	23 926,9	24 164,6	19 178,1	(4 986,5)	(20,6)
Total net	1 004 208,0	886 776,6	708 344,6	(178 432,0)	(20,1)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	1 028 134,9	910 941,2	727 522,7	(183 418,5)	(20,1)

^a Compte tenu de l'autorisation d'engager des dépenses d'un montant de 385 678 500 dollars accordée par l'Assemblée générale dans sa résolution 72/259 B.

^b Le montant initialement approuvé au titre des installations et infrastructures s'élevait à 52 949 100 dollars. Il y a été ajouté 327 500 dollars aux fins de comparaison avec les prévisions de dépenses pour 2018/19.

^c Montant combiné des sommes allouées au titre des communications et de l'informatique aux fins de comparaison avec les dépenses prévues pour 2018/19.

^d Le montant initialement approuvé au titre de la rubrique Fournitures, services et matériel divers s'élevait à 30 033 900 dollars. Le montant de 327 500 dollars en a été déduit aux fins de comparaison avec les prévisions de dépenses pour 2018/19.

B. Contributions non budgétisées

113. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Contributions prévues par l'accord sur le statut des forces ^a	2 072,4
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–
Total	2 072,4

^a Comprend la valeur des terrains mis à la disposition de l'Opération par le Gouvernement soudanais (624 400 dollars) et des services fournis dans le cadre de l'accord sur le statut des forces, dont les droits d'atterrissage et les droits d'embarquement et de débarquement (1 242 700 dollars) ainsi que les droits d'immatriculation des véhicules (205 300 dollars).

C. Gains d'efficience

114. Il est tenu compte dans les prévisions de dépenses pour l'exercice 2018/19 des mesures ci-après, qui visent à accroître l'efficience :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Mesure</i>
Installations et infrastructures	443,2	Suppression des dépenses au titre de la location de photocopieurs, compte tenu de l'installation d'imprimantes multifonctions au cours de l'exercice 2017/18
Total	443,2	

D. Taux de vacance

115. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2018/19 ont été établies sur la base des taux de vacance suivants :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2016/17</i>	<i>Taux budgétisé 2017/18</i>	<i>Projection 2018/19</i>
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	8,2	1,0	2,0
Contingents	13,3	1,0	2,0
Police des Nations Unies	7,9	1,0	2,0
Unités de police constituées	(1,0)	1,0	2,0
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	13,0	11,5	10,0
Personnel recruté sur le plan national			

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2016/17</i>	<i>Taux budgétisé 2017/18</i>	<i>Projection 2018/19</i>
Administrateurs recrutés sur le plan national	21,3	14,9	10,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	4,3	3,6	2,0
Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international	22,1	25,0	10,0
Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national	0,0	0,0	0,0
Emplois de temporaire ^a			
Personnel recruté sur le plan international	5,9	7,0	1,0
Administrateurs recrutés sur le plan national	–	0,0	17,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	2,5	4,0	10,0
Personnel fourni par des gouvernements	0,0	1,0	1,0

^a Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

116. Les prévisions relatives aux taux de vacance sont fondées sur l'expérience acquise et tiennent compte des circonstances propres à la mission en ce qui concerne le déploiement du personnel en tenue et le recrutement du personnel civil. S'agissant des militaires et du personnel de police, les coefficients délais de déploiement proposés tiennent compte de la configuration effective des rythmes de déploiements observés récemment ainsi que de la réduction de l'effectif autorisé d'agents en tenue, conformément aux résolutions 2363 (2017) et 2426 (2018) du Conseil de sécurité. En ce qui concerne le personnel civil, les prévisions concernant les taux de vacance ont été établies sur la base des taux de vacance plus anciens, des tendances actuelles en matière d'occupation des postes et des situations auxquelles l'Opération s'attend à être confrontée au cours de l'exercice, notamment la réduction prévue des effectifs, résultant de la restructuration de l'Opération.

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

117. Les ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel majeur (location avec services) et du soutien logistique autonome, s'élèvent à 96 395 800 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>		
	<i>Contingents</i>	<i>Unités de police constituées</i>	<i>Total</i>
Matériel majeur	43 603,1	12 749,9	56 353,0
Soutien logistique autonome	33 518,0	6 524,8	40 042,8
Total	77 121,1	19 274,7	96 395,8

<i>Facteurs applicables à la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la mission			
Contraintes du milieu	2,6	1 ^{er} juillet 2017	–
Usage opérationnel intensif	3,8	1 ^{er} juillet 2017	–
Actes d'hostilité ou abandon forcé	3,7	1 ^{er} juillet 2017	–
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	0,0-3,5		

F. Formation

118. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2018/19 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Consultants	
Formateurs	–
Voyages	
Voyages au titre de la formation	638,4
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	468,4
Total	1 106,8

119. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2018/19, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2016/17</i>	<i>Nombre prévu 2017/18</i>	<i>Nombre proposé 2018/19</i>	<i>Nombre effectif 2016/17</i>	<i>Nombre prévu 2017/18</i>	<i>Nombre proposé 2018/19</i>	<i>Nombre effectif 2016/17</i>	<i>Nombre prévu 2017/18</i>	<i>Nombre proposé 2018/19</i>
Formation interne	222	328	180	346	782	438	3	525	34
Formation externe ^a	245	160	139	135	97	44	65	35	35
Total	467	488	319	481	879	482	68	560	69

^a Comprend les cours assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la mission.

120. Au cours de l'exercice 2018/19, des formations seront dispensées aux agents recrutés sur les plans international et national ainsi qu'aux militaires et au personnel de police afin de perfectionner diverses compétences professionnelles et techniques

dans des domaines tels que l'amélioration des méthodes de gestion, la sécurité, la gestion des achats et du matériel ainsi que les finances et le budget.

G. Services de détection des mines et de déminage

121. Les dépenses prévues au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice 2018/19 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Fournitures, services et matériel divers	
Services de détection des mines et de déminage	8 200,2

122. Les ressources demandées au titre des services de détection des mines et de déminage serviront à couvrir les dépenses afférentes aux agents recrutés sur les plans international et national (2 416 200 dollars) ; aux contrats passés et aux subventions octroyées au titre de l'établissement de levés des restes explosifs de guerre, de leur neutralisation et de la sensibilisation aux risques qu'ils présentent (4 608 300 dollars) ; au matériel de déminage des restes explosifs de guerre, au matériel de bureau et aux dépenses opérationnelles (197 000 dollars). et aux coûts afférents aux fonctions de liaison étatique, notamment les dépenses de personnel et les autres dépenses opérationnelles (360 700 dollars). Le solde, à savoir 618 000 dollars, correspond aux frais d'appui et de gestion à régler au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

H. Autres activités de programme

123. Les dépenses prévues au titre des autres activités de programme pour l'exercice 2018/19 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Description</i>	<i>Montant proposé</i>
Transfert des activités prescrites à l'équipe de pays des Nations Unies	15 000,0
Projets de stabilisation des communautés	3 875,7
Activités de consolidation de la paix	556,8
Activités en lien avec l'état de droit	450,0
Total	19 882,5

124. Le projet de budget de la Mission pour l'exercice 2018/19 prévoit un crédit de 19 882 500 dollars destiné à permettre d'autres activités de programme, dont 15 000 000 dollars pour permettre à l'équipe de pays des Nations Unies, avec l'appui de la MINUAD, d'entreprendre des activités de programme dans le cadre des fonctions de liaison étatique dont elle a récemment été investie, conformément au concept de transition approuvé par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2429 \(2018\)](#). Dans le cadre de l'examen stratégique de l'Opération, il est prévu de fermer, au 31 décembre 2018, les quatre Bureaux de liaison, y compris avec les États, situés à El-Fasher, à Daeïn, à Nyala et à Geneina, et d'achever le processus de

liquidation d'ici à la fin du mois de juin 2019. Par conséquent, toutes les activités de fond menées dans ces chefs-lieux cesseront à compter du 1^{er} janvier 2019, date à laquelle elles s'inscriront dans une nouvelle structure réunissant les fonctions de liaison étatique, dans le cadre du concept de transition arrêté aux fins du désengagement de l'Opération sur une période de deux ans. Durant cette période, l'Opération travaillera en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies en vue de pérenniser la paix au Darfour et de permettre au Gouvernement soudanais, à l'équipe de pays des Nations Unies, aux partenaires de la société civile et aux acteurs internationaux de se préparer à son retrait. Régies par l'équipe de pays des Nations Unies, les fonctions de liaison étatique devraient être pleinement opérationnelles à compter du 1^{er} janvier 2019. Elles permettront de mettre en œuvre les programmes voulus en vue de renforcer l'exécution du mandat de l'Opération pendant la phase de transition dans les quatre domaines prioritaires définis dans le Rapport spécial du Président de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur l'examen stratégique de la MINUAD du 1^{er} juin 2018 (S/2018/530) et approuvés par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2429 (2018), à savoir : a) état de droit ; b) résilience et moyens de subsistance/des solutions durables pour les populations déplacées et les communautés d'accueil ; c) accès immédiat des populations déplacées aux services de base ; et d) droits de la personne. Ces programmes seront conjointement mis en œuvre dans les chefs-lieux précédemment mentionnés par l'équipe de pays des Nations Unies et la MINUAD, en partenariat avec les autorités des États concernés et les populations locales. Le succès de la mise en œuvre des activités prescrites permettra de renforcer l'exécution du mandat de l'Opération et de consolider les résultats obtenus dans les domaines prioritaires définis plus haut, en vue du retrait de l'Opération en juin 2020. Pour ce faire, il conviendra de mettre l'accent sur les initiatives qui s'attaquent aux causes profondes du conflit au Darfour et sur celles qui encouragent la prise en charge nationale et l'investissement. En outre, comme il a été souligné dans le rapport spécial, l'ONU devra continuer d'appuyer les quatre domaines prioritaires tout au long du processus de retrait de l'Opération, afin d'éviter une reprise du conflit à la suite du départ de l'Opération. Menées conjointement par la MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies, les activités de planification, de hiérarchisation des tâches et de mise en œuvre faciliteront la transition du maintien de la paix à un engagement des Nations Unies axé sur le développement. Dans ce contexte, la mise en œuvre conjointe d'activités de programmes favorisera une transition durable. Le fait de collaborer avec l'équipe de pays des Nations Unies en tant que partenaire de réalisation permettra aux partenaires de l'équipe de pays d'user de leurs capacités aux fins de la bonne mise en œuvre des programmes d'appui et de se préparer à mobiliser davantage d'investissements auprès des donateurs dans les quatre domaines prioritaires lors du retrait de l'Opération.

125. En outre, le projet de budget de la Mission pour l'exercice 2018/19 prévoit un crédit de 4 882 500 dollars destiné à permettre d'autres activités de programme dans la zone du Jebel Marra, dont : a) des projets de stabilisation des communautés, y compris ceux qui visent à consolider la paix et à stabiliser les communautés et ceux qui prévoient des dispositifs d'appui à la réinsertion et à la formation professionnelle, tels que la construction d'infrastructures collectives (3 875 700 dollars) ; b) des activités de consolidation de la paix, conformément à la résolution 2363 (2017) du Conseil de sécurité, en ce qui concerne la prévention, l'atténuation et le règlement des conflits intercommunautaires, la prestation d'une aide au renforcement des capacités destinée à la police soudanaise et à l'initiative de police de proximité mise en place par le Gouvernement soudanais, la fourniture d'un appui aux acteurs de la justice pénale et le renforcement des mécanismes encourageant l'égalité des sexes et la réalisation des droits des femmes au Darfour (556 800 dollars) ; et c) des activités en lien avec l'état de droit visant à appuyer le rétablissement des institutions pénales

dans les zones de retour, à renforcer les capacités des tribunaux ruraux pour le traitement des litiges fonciers et d'autres facteurs de conflit, et à promouvoir l'application de l'Accord de paix pour le Darfour, moyennant une assistance au Tribunal spécial pour le Darfour et au Procureur spécial chargé des crimes commis au Darfour. À cet égard, la Mission offrira aux principales institutions judiciaires et pénitentiaires un soutien au renforcement des capacités et à l'infrastructure et un soutien logistique dans des zones prioritaires déterminées, notamment la zone du Jebel Marra (450 000 dollars).

III. Analyse des variations¹

126. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

	<i>Variation</i>	
Observateurs militaires	(2 668,9)	(49,3 %)

• **Mandat : modification de la portée et de la nature du mandat**

127. La diminution des prévisions de dépenses est essentiellement due au rapatriement, au cours de l'exercice 2017/18, d'observateurs militaires, dans le cadre de la restructuration de l'Opération. Conformément à la résolution 2363 (2017) du Conseil de sécurité, il a été décidé de réduire l'effectif maximum autorisé des observateurs militaires de la Mission de 147 à 142 personnes d'ici à la fin de l'exercice 2017/18. Par ailleurs, conformément à la résolution 2429 (2018) du Conseil de sécurité, il a été décidé de réduire l'effectif maximum autorisé des contingents de la Mission de 142 à 35 militaires d'ici à la fin de l'exercice 2018/19.

	<i>Variation</i>	
Contingents	(132 128,0)	(35,2 %)

• **Mandat : modification de la portée et de la nature du mandat**

128. La diminution des prévisions de dépenses est essentiellement due au rapatriement, au cours de l'exercice 2017/18, de contingents, dans le cadre de la restructuration de l'Opération. Conformément à la résolution 2363 (2017) du Conseil de sécurité, il a été décidé de réduire l'effectif maximum autorisé des contingents de la Mission de 15 698 à 8 593 militaires d'ici à la fin de l'exercice 2017/18. Par ailleurs, conformément à la résolution 2429 (2018) du Conseil de sécurité, il a été décidé de réduire l'effectif maximum autorisé des contingents de la Mission de 8 593 à 4 015 militaires d'ici à la fin de l'exercice 2018/19.

	<i>Variation</i>	
Police des Nations Unies	(12 484,3)	(26,0 %)

• **Mandat : modification de la portée et de la nature du mandat**

129. La diminution des prévisions de dépenses est essentiellement due au rapatriement, au cours de l'exercice 2017/18 et de l'exercice 2018/19, de membres de la police des Nations Unies, dans le cadre de la restructuration de l'Opération.

¹ Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent ± 5 % ou 100 000 dollars.

Conformément à la résolution 2363 (2017) du Conseil de sécurité, il a été décidé de réduire l'effectif maximum autorisé du personnel de police de 1 583 à 960 agents d'ici à la fin de l'exercice 2017/18. Par ailleurs, conformément à la résolution 2429 (2018) du Conseil de sécurité, il a été décidé de réduire l'effectif maximum autorisé du personnel de police de 960 à 760 agents d'ici à la fin de l'exercice 2018/19.

	<i>Variation</i>	
Unités de police constituées	(638,1)	(1,1 %)

• **Mandat : modification de la portée et de la nature du mandat**

130. La diminution des prévisions de dépenses est essentiellement due à la diminution des coûts de fret et de déploiement, en raison du fait qu'aucun rapatriement d'unités de police constituées n'est prévu au cours de l'exercice 2018/19. Cette diminution est compensée en partie par une augmentation des dépenses au titre du remboursement du personnel des unités de police constituées, compte tenu de l'augmentation du nombre d'agents déployés dans certaines unités de police constituées en application de la résolution 2429 (2018) du Conseil de sécurité.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	(23 701,3)	(15,5 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

131. La diminution des prévisions de dépenses tient essentiellement à la suppression de 130 postes soumis à recrutement international au cours de l'exercice 2017/18 et à la suppression proposée de 87 autres postes soumis à recrutement international, qui prendra effet le 31 décembre 2018, et de quatre postes, à compter du 31 mars 2019, conformément à la restructuration de l'Opération. Par ailleurs, 90 autres postes seront supprimés à compter du 30 juin 2019.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	(16 388,9)	(20,5 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

132. La diminution des prévisions de dépenses tient essentiellement à la suppression, au cours de l'exercice 2017/18, de 51 postes d'administrateur recruté sur le plan national et de 368 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et à la suppression proposée de 31 postes d'administrateur recruté sur le plan national et de 243 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, qui prendra effet le 31 décembre 2018, ainsi que de 81 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, à compter du 31 mars 2019, conformément à la restructuration de l'Opération. En outre, 19 autres postes d'administrateur recruté sur le plan national et 568 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national seront supprimés à compter du 30 juin 2019. Cette diminution est compensée en partie par une augmentation des dépenses au titre de la prime de danger du fait de l'augmentation du montant de cette prime pour le personnel recruté sur le plan national, à compter de janvier 2018, conformément à la décision de la Commission de la fonction publique internationale.

	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(251,1)	(4,3 %)

• **Paramètres budgétaires : modification des traitements**

133. La diminution des prévisions de dépenses tient essentiellement à la baisse du traitement moyen des agents des services généraux recrutés sur le plan national appliquée pour mieux refléter la composition des effectifs de l'Opération. Cette diminution est compensée en partie par une augmentation des dépenses au titre de la prime de danger du fait de l'augmentation du montant de cette prime pour le personnel recruté sur le plan national, à compter de janvier 2018, conformément à la décision de la Commission de la fonction publique internationale.

	<i>Variation</i>	
Consultants et services de consultant	(219,0)	(94,0 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

134. La diminution des prévisions de dépenses s'explique principalement par la comptabilisation des dépenses afférentes à la contribution de l'Opération au Service d'assistance technique rapide pour les questions environnementales et climatiques à la rubrique Installations et infrastructures pour l'exercice 2018/19.

	<i>Variation</i>	
Voyages	(323,3)	(11,3 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

135. La diminution des prévisions de dépenses s'explique principalement par la diminution des dépenses prévues au titre des voyages pendant l'exercice 2018/19 en raison de la réduction des effectifs du personnel civil et des agents en tenue, dans le cadre de la restructuration de l'Opération.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	(7 911,6)	(14,9 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

136. La diminution des prévisions de dépenses s'explique principalement par la fermeture de 12 bases d'opérations et centres de police de proximité pendant l'exercice 2017/18 et la fermeture prévue de 13 autres bases d'opérations et centres de police de proximité, ainsi que de trois états-majors de secteur pendant l'exercice 2018/19, entraînant ainsi une réduction des achats nécessaires dans divers domaines (traitement des eaux et distribution du carburant, groupes électrogènes et matériel électrique, bâtiments préfabriqués), ainsi qu'une réduction des ressources nécessaires au titre des services d'entretien. Cette diminution s'explique également par des prévisions de dépenses à la baisse pour les travaux de construction, d'aménagement et de rénovation. Cette baisse est partiellement compensée par la hausse prévue des prix des carburants et des lubrifiants (1,04 dollar le litre de carburant pour groupes électrogènes pour l'exercice 2018/19, contre 0,91 dollar le litre pour 2017/18).

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	(566,4)	(7,3 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

137. La baisse des prévisions de dépenses s'explique principalement par la diminution des dépenses au titre des carburants et lubrifiants, elle-même due à la réduction prévue du volume d'huile diesel (3,9 millions de litres pour l'exercice 2018/19, contre 4,6 millions de litres pour 2017/18). Cette baisse est partiellement compensée par la hausse prévue du prix de l'huile diesel (1,04 dollar le litre pour l'exercice 2018/19, contre 0,91 dollar le litre pour 2017/18).

	<i>Variation</i>	
Opérations aériennes	(8 758,2)	(13,4 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

138. La diminution des prévisions de dépenses s'explique principalement par le retrait d'un avion et de quatre hélicoptères au cours de l'exercice 2018/19, ainsi que par la baisse prévue de l'utilisation des hélicoptères militaires polyvalents, entraînant ainsi une baisse des frais de location et des dépenses opérationnelles et une baisse des dépenses prévues au titre des carburants et lubrifiants.

	<i>Variation</i>	
Communications et informatique	(858,7)	(4,3 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

139. La diminution des prévisions de dépenses s'explique principalement par la diminution des besoins de services d'entretien et d'appui, en raison de la fermeture de 12 bases d'opérations et centres de police de proximité pendant l'exercice 2017/18 et la fermeture prévue de 13 autres bases d'opérations et centres de police de proximité, ainsi que de trois états-majors de secteur au cours de l'exercice 2018/19. Cette diminution est en partie compensée par le remplacement prévu du matériel obsolète qui, bien que n'étant plus en état de marche et qu'il ne serait pas rentable de réparer, demeure essentiel à un appui opérationnel efficace.

	<i>Variation</i>	
Santé	(88,5)	(9,4 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

140. La diminution des prévisions de dépenses s'explique principalement par la diminution des dépenses au titre des services médicaux en raison de la réduction prévue des effectifs civils, dans le cadre de la restructuration de l'Opération.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	23 650,4	79,6 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

141. L'augmentation des prévisions de dépenses s'explique principalement par l'ouverture d'un crédit de 15,0 millions de dollars au titre des autres activités de programme, en vue de permettre à l'équipe de pays des Nations Unies, avec l'appui de la MINUAD, d'entreprendre des activités de programme dans le cadre des fonctions de liaison étatique dont elle a récemment été investie, conformément au

concept de transition approuvé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2429 (2018). Cette augmentation est également imputable à la hausse des dépenses de fret et des dépenses connexes, en raison de la réorganisation des composantes militaire et de police, de la fermeture de 13 bases d'opérations et centres de police de proximité et de trois états-majors de secteur, et de la restructuration du bureau de secteur de Zalingei, en vue d'en faire le quartier général de l'Opération.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

142. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour portent sur les points suivants :

a) Ouverture d'un crédit de 727 522 700 dollars aux fins du fonctionnement de l'Opération pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, dont un montant de 385 678 500 dollars précédemment autorisé pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2018 en vertu des dispositions de la résolution 72/259 B de l'Assemblée générale ;

b) Mise en recouvrement, en sus du montant de 385 678 500 dollars précédemment mis en recouvrement pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2018 en vertu des dispositions de la résolution 72/259 B de l'Assemblée générale, d'un montant additionnel de 341 844 200 dollars pour la période de six mois allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2019.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 70/286 et 72/259 B, notamment aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qu'elle a approuvées

A. Assemblée générale

Questions transversales

(Résolution 70/286)

Décision ou demande

Prie le Secrétaire général d'améliorer le ratio entre le personnel des services organiques et le personnel d'appui, une attention particulière étant accordée à la possibilité de transférer certaines fonctions à des agents recrutés sur le plan national, notamment celles exercées par des agents du Service mobile, de sorte que la structure des effectifs civils permette aux missions de s'acquitter efficacement de leur mandat et soit conforme aux meilleures pratiques adoptées en matière de dotation en effectifs, toutes missions confondues (par. 20)

Mesures prises

Au cours des cinq derniers cycles budgétaires, l'Opération a transformé plus de 170 postes soumis à recrutement international en postes faisant l'objet d'un recrutement national, dont des postes d'agent du Service mobile, dans le cadre d'un effort visant à rééquilibrer les ratios d'effectifs et à réaliser des économies. Au cours de l'exercice 2017/18, elle a transformé sur ce modèle 26 postes et emplois de temporaire, dont 20 postes d'agent du Service mobile. Le projet de budget révisé pour 2018/19 tient compte du projet de transformation d'un poste d'agent du Service mobile soumis à recrutement

Demande instamment au Secrétaire général de tout faire pour réduire les délais de recrutement des membres du personnel affectés aux missions, dans le respect des dispositions qui régissent le recrutement du personnel de l'Organisation, d'accroître la transparence de la procédure de recrutement à tous les stades et de rendre compte des mesures prises et des résultats obtenus dans le cadre de son prochain rapport d'ensemble (par. 22)

Se félicite de l'action que continue de mener le Secrétaire général afin qu'il soit tenu compte de la problématique femmes-hommes dans les activités de maintien de la paix des Nations Unies et prie le Secrétaire général de veiller à ce que les conseillers principaux pour la problématique femmes-hommes relèvent directement, dans toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, du chef de mission (par. 24)

Est consciente du rôle que les femmes jouent dans les questions de paix et de sécurité, sous tous leurs aspects, se déclare préoccupée par le déséquilibre entre les sexes qui existe dans les effectifs des opérations de maintien de la paix, en particulier aux échelons supérieurs, prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour recruter des femmes dans les opérations de maintien de la paix et les retenir au service des missions, en particulier pour ce qui est de nommer des femmes à des postes de direction de niveau élevé, dans le plein respect du principe d'une répartition géographique équitable et conformément à l'Article 101 de la Charte des Nations Unies, en songeant notamment aux femmes originaires des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, et engage vivement les États Membres, dans les cas qui s'y prêtent, à rechercher des candidates aptes à assumer des fonctions dans le système des Nations Unies et à en présenter régulièrement un plus grand nombre aux postes à pourvoir (par. 25)

Prie le Secrétaire général de poursuivre l'action qu'il mène pour atténuer l'empreinte environnementale globale des missions de maintien de la paix, notamment en mettant en place des systèmes de gestion des déchets et de production d'énergie qui soient respectueux de l'environnement, dans le plein respect des règlements et des règles applicables, notamment mais non exclusivement les politiques et procédures des Nations Unies en matière de protection de l'environnement et de gestion des déchets (par. 31)

international en poste d'agent des services généraux faisant l'objet d'un recrutement national.

Malgré les efforts déployés par l'Opération pour pourvoir les postes vacants, les retards et refus de délivrance de visas aux candidats sélectionnés n'ont cessé d'allonger les délais de recrutement.

L'Opération soutient cette initiative et, dans ce cadre, le Conseiller principal pour la problématique femmes-hommes relève du Représentant spécial conjoint.

La MINUAD a fait d'importants efforts pour accroître le nombre de candidates à des postes de haut niveau (P-5 et au-dessus) au sein de l'Opération. À cet égard, au 30 juin 2018, elle a atteint la parité des sexes aux échelons supérieurs (D-2 et au-dessus). Le pourcentage de femmes en poste à la classe D-1 et à la classe P-5 était de 31 % et de 19 %, respectivement. L'Opération continuera de s'efforcer d'accroître la représentation des femmes tant aux postes de haut niveau que dans l'ensemble de ses effectifs en général.

Dans le cadre des efforts qu'elle déploie pour atténuer son empreinte environnementale, l'Opération a achevé la construction d'une décharge sanitaire à Nyala et d'un terrain de décharge contrôlée des déchets solides à Zamzam, procédé à la centralisation du traitement des eaux usées afin de réduire la consommation énergétique des groupes électrogènes, installé des panneaux solaires photovoltaïques en vue d'alimenter en énergie les systèmes informatiques et de communication et de réduire la dépendance aux combustibles fossiles, et organisé des activités de

Sait que les opérations de maintien de paix font face à des demandes et à des difficultés croissantes et évoluent dans des environnements instables, et prie le Secrétaire général de renforcer les capacités et la norme « 10-1-2 » concernant les délais de prise en charge des blessés, grâce notamment à l'augmentation des moyens, à la formation et à l'éducation, et de continuer à chercher des solutions novatrices dans ce domaine (par. 32)

Prie le Secrétaire général de veiller, à titre prioritaire, à la sécurité des informations et des communications dans les missions, notamment celles recueillies au moyen de systèmes de drones aériens (par. 35)

Prie en outre le Secrétaire général de présenter clairement, dans les projets de budget de chaque mission, les prévisions de dépenses annuelles pour les projets de construction s'inscrivant, s'il y a lieu, dans le cadre de plans pluriannuels, de s'attacher encore à accroître l'exactitude des budgets, en améliorant notamment tous les aspects de la planification, de la gestion et du contrôle des projets, compte dûment tenu des besoins opérationnels des missions, et de suivre de près l'exécution des travaux de sorte qu'ils soient menés à bonne fin dans les délais (par. 42)

Prie le Secrétaire général de renforcer les mécanismes de supervision et de contrôle interne relatifs aux achats et à la gestion des biens dans les missions de maintien de la paix, notamment en chargeant nommément un fonctionnaire de la mission de vérifier le nombre d'articles détenus en stock avant de faire tout nouvel achat, en vue de faire respecter les politiques de gestion des biens en vigueur, compte tenu des besoins actuels et futurs des missions et de la nécessité d'appliquer intégralement les Normes comptables internationales pour le secteur public (par. 43)

Engage le Secrétaire général à utiliser les matériaux, les moyens et les connaissances disponibles localement dans le cadre des projets de construction menés dans les opérations de maintien de la paix, dans le respect des dispositions du Manuel des achats de l'Organisation (par. 45)

Prie le Secrétaire général de mettre pleinement à profit le Bureau régional d'achat d'Entebbe (Ouganda)

formation et des campagnes de sensibilisation sur les meilleures pratiques aux fins de l'utilisation rationnelle l'énergie, de la gestion des eaux et de la gestion des déchets.

L'Opération veille à ce que le principe « 10-1-2 » concernant les délais de prise en charge des blessés soit respecté pour tous les cas de blessures ou de traumatismes, et assure également le renforcement des capacités, la formation et l'éducation, selon les besoins.

La MINUAD confirme que des mesures efficaces sont mises en place pour veiller à la sécurité des informations recueillies.

L'Opération est en train de mettre au point un mécanisme de gestion des projets aux fins du suivi des projets de génie et de construction, qui devrait être lancé d'ici à la fin de 2018. Elle poursuivra ses efforts en vue d'accroître l'exactitude de ses prévisions de dépenses afférentes aux projets de construction, en améliorant notamment tous les aspects de la planification, de la gestion et du contrôle des projets. Aucun plan pluriannuel ne figure dans le projet de budget de l'Opération pour l'exercice 2018/19.

Le Groupe de la planification des acquisitions et des demandes d'achat, constitué au cours de l'exercice 2015/16, est chargé de planifier, contrôler et suivre l'ensemble de la chaîne logistique de l'Opération afin d'assurer en continu la distribution des biens et la prestation des services pour répondre aux besoins opérationnels. L'une de ses fonctions principales consiste à vérifier les stocks avant tout nouvel achat. Le Chef du Groupe est le responsable désigné chargé de la mise en œuvre de cette politique et d'autres politiques connexes visant à éviter les achats inutiles.

L'Opération utilise des matériaux de construction disponibles localement (blocs de béton, acier, sable et gravier). En outre, le recrutement de vacataires pour l'entretien courant et les projets de construction à court terme permet d'utiliser les connaissances et moyens disponibles localement.

L'Opération continue de mettre à profit autant que possible le Bureau régional d'achat d'Entebbe (Ouganda) pour tout ce qui touche aux achats.

pour ce qui est des achats destinés aux missions (par. 46)

Rappelle le paragraphe 38 de sa résolution 69/307 et prie le Secrétaire général de continuer à envisager de mettre en œuvre des mesures de nature à renforcer la sécurité des équipages aériens sous contrat avec l'Organisation, notamment en confirmant que les chaînes de responsabilité appropriées sont en place en ce qui concerne la gestion des aspects relatifs à la sécurité, et de rendre compte de la question dans le prochain rapport d'ensemble (par. 47)

Rappelle la position collective et unanime selon laquelle un seul cas avéré d'exploitation et d'agression sexuelle est encore un cas de trop et prie le Secrétaire général de veiller à ce que toutes les opérations de maintien de la paix appliquent intégralement, à tous les membres du personnel civil, militaire et de police, la politique de tolérance zéro de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des agressions sexuelles (par. 70, voir également par. 71, 76, 79, 80, 81 et 82)

Se félicite que le Secrétaire général soit résolu à appliquer pleinement la politique de tolérance zéro de l'Organisation à l'égard de l'exploitation et des agressions sexuelles et le prie de rendre compte, dans le prochain rapport, des résultats obtenus et des problèmes rencontrés (par. 71)

Demande au Secrétaire général d'assurer la coordination entre les entités des Nations Unies, à l'échelle nationale, afin que les personnes qui auraient été victimes d'exploitation ou d'atteintes sexuelles bénéficient immédiatement d'une aide et d'un soutien de base qui soient adaptés à leur situation (par. 76)

Prie le Secrétaire général d'informer immédiatement les États Membres concernés des actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles qui se seraient produits dans des missions mandatées par le Conseil de sécurité,

Les mesures ci-après ont déjà été mises en place pour renforcer la sécurité des équipages aériens sous contrat avec l'Organisation : a) dans le cadre des réunions d'information de routine organisées à l'intention des membres des équipages arrivant dans l'Opération, la MINUAD fait le point sur les conditions de sécurité dans la zone de la mission ; b) la Section de la sécurité et de la sûreté de la MINUAD fournit chaque jour à la Section des transports aériens une évaluation des menaces contre les transports aériens ; c) la réunion d'information quotidienne à l'intention des membres des équipages comprend l'évaluation des menaces contre les transports aériens et un exposé sur la gestion des risques liés aux transports aériens ; d) sur la base de l'évaluation quotidienne des menaces contre les transports aériens et à chaque fois que cela est indiqué, la Section des transports aériens peut demander que des forces de protection terrestres soient déployées sur certains sites d'atterrissage ou que des dispositions spéciales soient prises auprès du Gouvernement soudanais.

Les mesures prises par l'ensemble des missions, dont la MINUAD, pour donner suite aux demandes formulées aux paragraphes 70, 71, 76 et 79 à 82, seront exposées dans le rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles.

dont des entités des Nations Unies pourraient avoir connaissance, et de veiller à ce que les États Membres concernés reçoivent toutes les informations disponibles afin que les autorités nationales puissent donner suite comme il se doit aux allégations (par. 79)

Est consciente des facteurs de risque qui sont liés aux allégations récentes d'exploitation et d'atteintes sexuelles recensés par le Secrétaire général au paragraphe 25 de son dernier rapport, à savoir le transfert de contingents, l'absence de formation aux normes de conduite avant le déploiement, la durée excessive du déploiement pour certains contingents, les conditions de vie des contingents, y compris l'absence de services sociaux et de moyens de communication permettant aux troupes de rester en contact avec leurs proches, le fait que les camps soient situés à proximité de la population locale, sans séparation adéquate, et le manque de discipline au sein de certains contingents, et, à cet égard, prie le Secrétaire général de continuer à analyser, dans son prochain rapport, tous les facteurs de risque, dont ceux énumérés ci-dessus, et de formuler des recommandations destinées à atténuer ces risques, compte tenu des responsabilités respectives des missions, du Secrétariat et des pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police (par. 80)

Souligne qu'il importe de former tous les membres du personnel à la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans le cadre de la formation préalable au déploiement, ainsi que dans le cadre de programmes de formation et de sensibilisation menés dans les missions, et prie le Secrétaire général d'accélérer la mise en service du programme d'apprentissage en ligne (par. 81)

Rappelle le paragraphe 175 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de faire figurer dans de futurs rapports des informations sur les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles concernant des membres de forces, autres que des forces des Nations Unies, agissant sous mandat du Conseil de sécurité (par. 82)

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

(A/72/789/Add.7 et résolution 72/259 B de l'Assemblée générale)

Demande ou recommandation

Mesures prises

Le changement de méthode recommandé par le Comité des commissaires aux comptes aux fins de la détermination du coût standard des immobilisations corporelles concerne toutes les opérations de maintien de la paix en général, et le Comité consultatif compte qu'à l'avenir, l'Opération communiquera et entrera dans le système des informations exactes concernant les travaux qu'elle effectue (par. 5).

Le Comité consultatif recommande, comme le Comité des commissaires aux comptes, que le Siège aide davantage la MINUAD à procéder à une restructuration fondée sur les nouveaux concept et plan de mission afin d'encourager la coordination et de renforcer l'efficacité. Il estime que cet appui constant est essentiel compte tenu de l'examen stratégique qui se poursuit et de l'incidence que celui-ci pourrait avoir sur l'Opération (par. 25).

Le Comité consultatif réaffirme qu'il estime que les initiatives de la MINUAD dans le domaine de l'environnement, en particulier en ce qui concerne la production d'énergie solaire, progressent toujours lentement et en restent pour la plus grande part au stade de la planification. Le Comité rappelle qu'il a à plusieurs reprises demandé instamment à l'Opération d'intensifier ses efforts dans le domaine de l'environnement et de privilégier les sources d'énergie renouvelables afin d'éviter autant que possible d'utiliser du matériel fonctionnant avec des combustibles fossiles, notamment des groupes électrogènes. En outre, il souligne de nouveau que les efforts visant à atténuer l'empreinte environnementale globale de la MINUAD doivent être intensifiés, comme l'Assemblée générale l'a demandé dans ses résolutions 69/307 et 70/286 (voir A/72/636, par. 49, et A/71/836/Add.7, par. 64) (par. 38).

L'Opération est en train de mettre au point un mécanisme de gestion de projets, qui devrait être lancé d'ici à la fin de 2018 et qui permettra de renforcer le suivi des projets de construction et d'améliorer la communication d'informations à ce sujet. En outre, en ce qui concerne l'application de la méthode d'évaluation des immobilisations en cours, l'Opération veillera à ce que les membres du personnel concernés reçoivent la formation voulue, notamment en participant à l'atelier Umoja sur cette question.

La MINUAD a travaillé en étroite collaboration avec le Département des opérations de maintien de la paix aux fins de l'examen de ses effectifs et d'une restructuration fondée sur les nouveaux concepts arrêtés.

Dans le cadre de sa stratégie visant à privilégier les sources d'énergie renouvelables et à éviter autant que possible d'utiliser des groupes électrogènes, l'Opération a récemment fait l'acquisition d'une centrale d'énergie solaire (50 kW), destinée à être installée à son quartier général actuellement situé à El-Fasher, qui fera ensuite office de centre d'appui aux opérations lorsque le quartier général de la mission aura été transféré à Zalingei à compter du 1^{er} janvier 2019. En outre, soucieuse de réduire son empreinte écologique, l'Opération mène des campagnes de sensibilisation sur la question de l'utilisation rationnelle de l'énergie, qu'elle diffuse auprès de son personnel au moyen de communiqués et de courriels.

Questions transversales

(A/70/742 et résolution 70/286 de l'Assemblée générale)

<i>Demande ou recommandation</i>	<i>Mesures prises</i>
<p>Le Comité note avec regret que les projets de budget des missions pour 2016/17 ne se conforment pas toujours à l'exigence selon laquelle il y a lieu de déterminer s'il est nécessaire de maintenir ou de supprimer les postes restés vacants depuis au moins deux ans (par. 46).</p>	<p>L'Opération confirme que tous les postes vacants depuis au moins deux ans au 30 juin 2018 ont été supprimés.</p>
<p>Le Comité consultatif attend avec intérêt d'examiner les résultats de l'analyse en cours sur la possibilité de remplacer une partie du parc de véhicules légers par des berlines, des véhicules polyvalents ou des véhicules de substitution (par. 160).</p>	<p>L'Opération n'a pas l'intention d'acquérir de véhicules légers pendant l'exercice 2018/19, y compris des berlines, des véhicules polyvalents ou des véhicules de substitution.</p>

Annexe I

Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport).

- **Création de poste** : Proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes.
- **Réaffectation de poste** : Proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe.
- **Transfert de poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau.
- **Reclassement ou déclassement de poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées.
- **Suppression de poste** : Proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission.
- **Transformation d'un poste** : Trois cas de figure sont possibles :
 - Transformation d'un emploi de temporaire en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu ;
 - Transformation d'un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution [59/296](#) de l'Assemblée générale ;
 - Transformation d'un poste de fonctionnaire international en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer en poste d'agent recruté sur le plan national un poste d'agent recruté sur le plan international approuvé.

B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

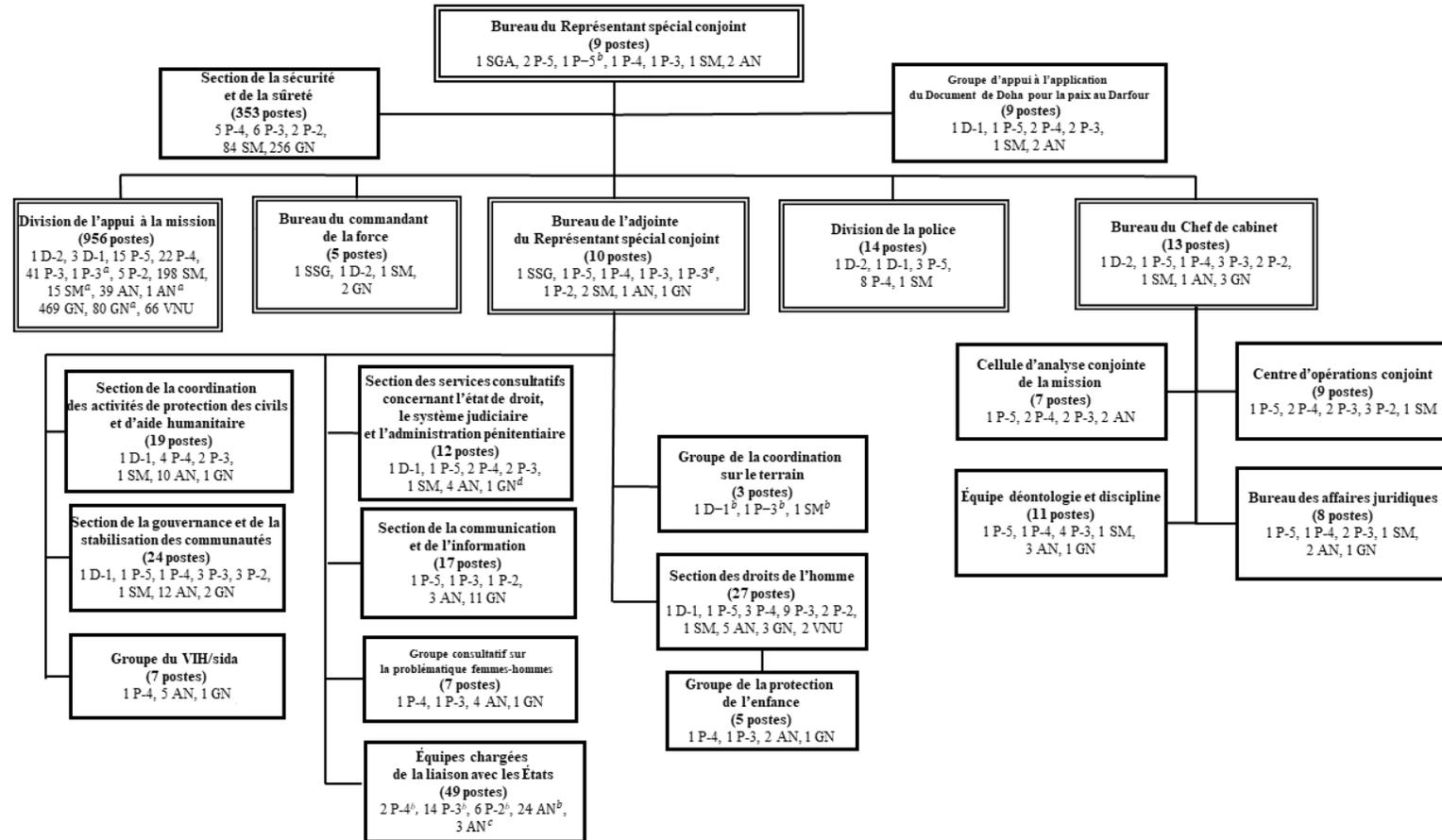
- **Mandat** : Variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat ;

- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation ;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation ;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

Annexe II

Organigrammes

A. Services organiques et administratifs, vue d'ensemble (1 574 postes)



Abréviations : AN = administrateur recruté sur le plan national ; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national ; SGA = secrétaire général adjoint ; SM = agent du Service mobile ; SSG = sous-secrétaire général ; VNU = Volontaire des Nations Unies.

^a Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

^b Transfert.

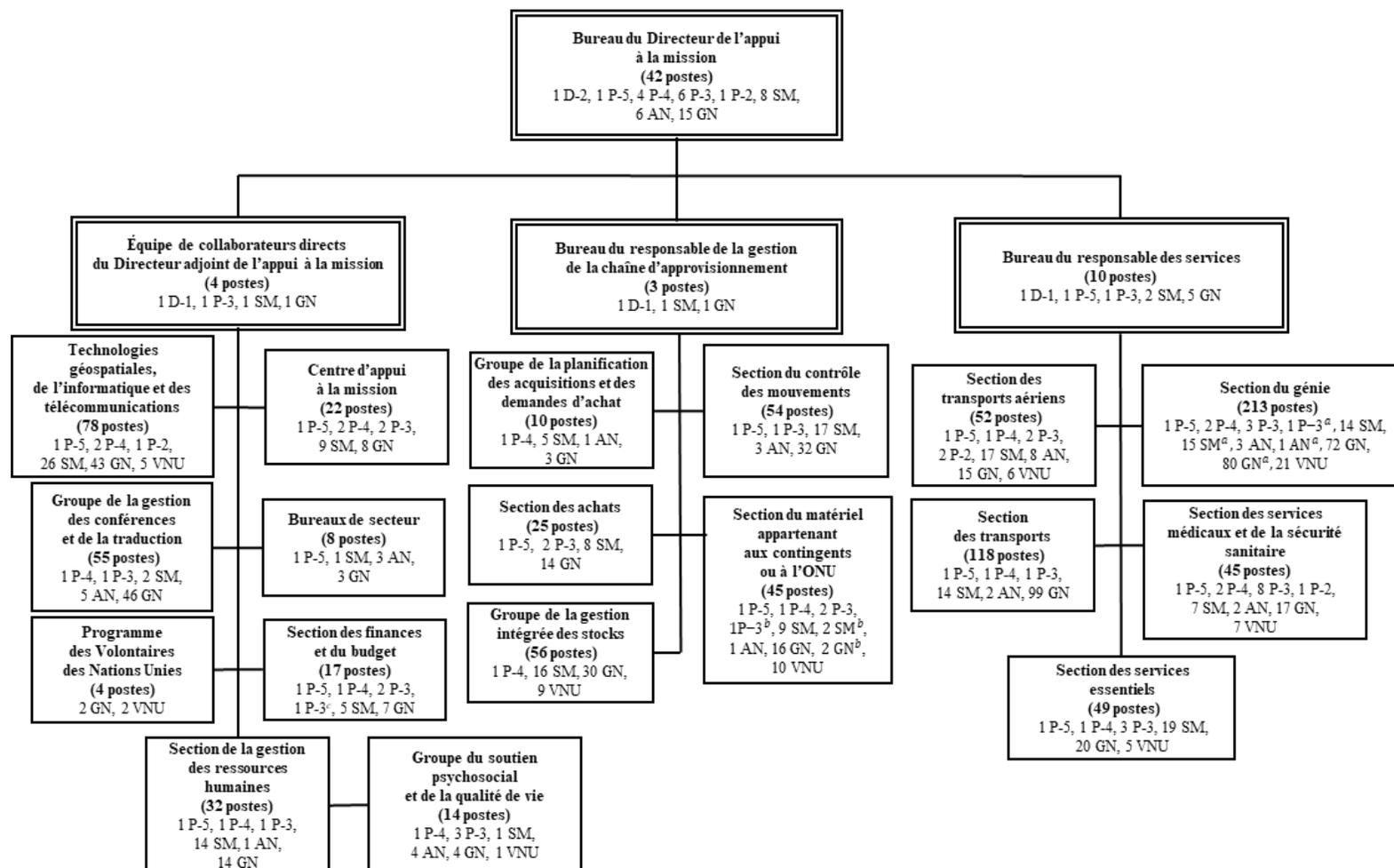
^c Réaffectation.

^d Transformation.

^e Reclassement.

B. Appui à la mission

Division de l'appui à la mission, vue d'ensemble (956 postes)



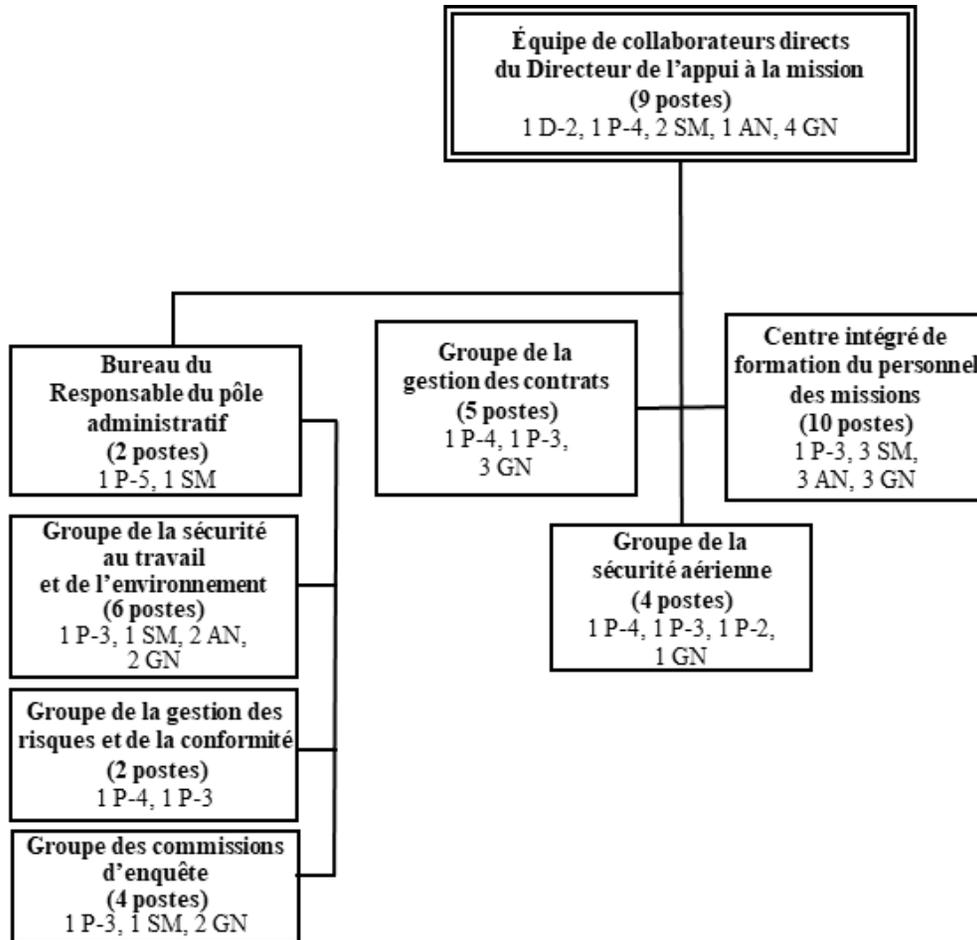
Abréviations : AN = administrateur recruté sur le plan national ; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national ; SM = agent du Service mobile ; VNU = Volontaire des Nations Unies.

^a Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

^b Transfert.

^c Création.

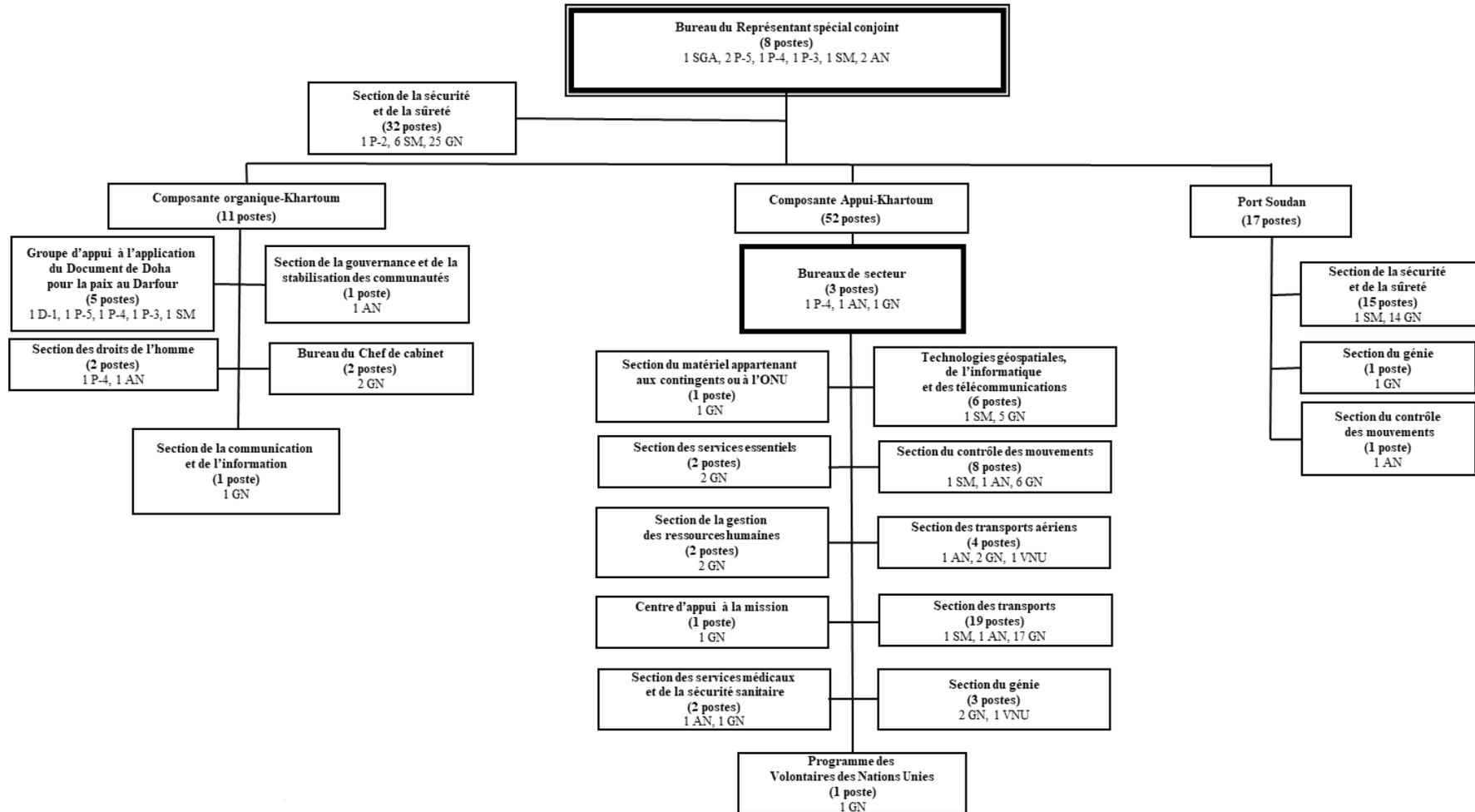
Bureau du Directeur de la Division de l'appui à la mission, vue d'ensemble (42 postes)



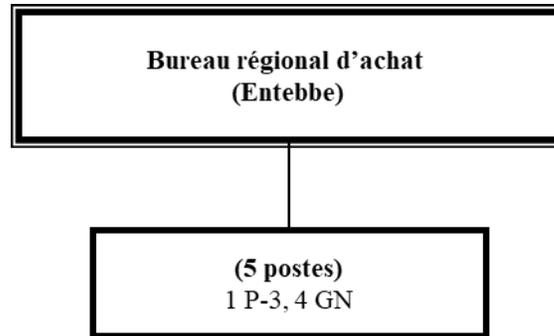
Abréviations : AN = administrateur recruté sur le plan national ; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national ; SM = agent du Service mobile.

C. Services organiques et administratifs à l'extérieur du Darfour (120 postes)

[Khartoum (103 postes), Port Soudan (17 postes)]



Abréviations : AN = administrateur recruté sur le plan national ; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national ; SGA = secrétaire général adjoint ; SM = agent du Service mobile ; VNU = Volontaire des Nations Unies.

D. Bureau régional d'achat , Entebbe (Ouganda) (5 postes)

Abréviation : GN = agent des services généraux recruté sur le plan national.

Carte

